



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RAPPORT À L'ACTIONNAIRE

29 JUIN 2021



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	04
FAITS MARQUANTS	06
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	10
RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	38
RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	108
RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	152



Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire



1. Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et des Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes ;
2. Examen et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ;
3. Affectation du bénéfice réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
4. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
5. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes ;
6. Constatation de la réalisation de la mission des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
7. Quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
8. Constatation de la démission de Monsieur Philippe De Fontaine Vive, Administrateur Indépendant et Monsieur Christian de Boissieu, Administrateur Indépendant ;
9. Nomination de Monsieur Mohamed Kabbaj, en qualité d'Administrateur Indépendant, de Madame Nezha Lahrichi, en qualité d'Administratrice Indépendante et de Madame Myriem Bouazzaoui, en qualité d'Administratrice intuitu personae ;
10. Renouvellement du mandat d'Administrateur de FinanceCom^(**) ;
11. Autorisation d'émission d'un Emprunt Obligataire Subordonné dans la limite de 1.000.000.000 de dirhams coté ou non à la Bourse de Casablanca, dématérialisé par inscription au dépositaire central et inscrit en compte auprès des affiliés habilités
12. Autorisation d'émission d'obligations subordonnées perpétuelles d'un montant maximum de 1.000.000.000 de dirhams avec clause d'absorption des pertes, par voie d'appel public à l'épargne
13. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné et à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec clause d'absorption des pertes et d'en arrêter les modalités et la nature définitive ;
14. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, relatif à l'utilisation des pouvoirs qui lui ont été conférés par celle-ci ;
15. Questions diverses ;
16. Pouvoirs en vue des formalités légales.

^(*) Arrêté par le Conseil d'Administration du 26 mars 2021.

^(**) Le 14 mai courant, fut réalisée la fusion absorption de FinanceCom par la Société Holding Benjelloun Mezian nouvellement dénommée O CAPITAL GROUP. Lors de la séance de l'Assemblée Générale du 29 juin 2021, des explications seront données aux actionnaires à cet égard.

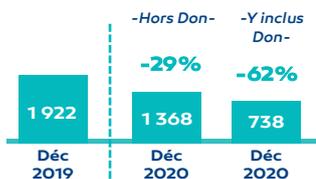


FAITS MARQUANTS

UN EXERCICE 2020 RÉSILIENT DANS UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE MONDIALE

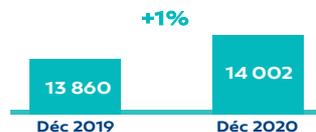
ACTIVITÉ CONSOLIDÉE -MDH-

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



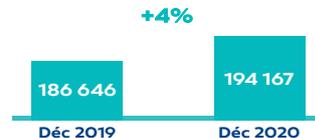
Résultat Net Part du Groupe s'établissant à 738 millions de dirhams, soit -62% ; la baisse est de -29% en neutralisant l'effet du Don.

PRODUIT NET BANCAIRE



Résilience de l'activité avec une légère hausse de +1% du Produit Net Bancaire consolidé à 14 milliards de dirhams à fin décembre 2020 tirée par la progression de la marge d'intérêt de +5% et le résultat des opérations de marché de +3%.

CRÉDITS



Bonne dynamique commerciale avec un encours des crédits consolidés en progression de +4% à 194,2 milliards de dirhams contre 186,6 milliards de dirhams en décembre 2019.

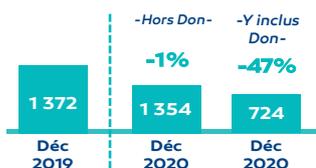
DÉPÔTS



Les dépôts clientèle consolidés affichent de bonnes réalisations avec une évolution de +2% à fin décembre 2020 s'établissant à 207,1 milliards de dirhams contre 202,8 milliards de dirhams en décembre 2019.

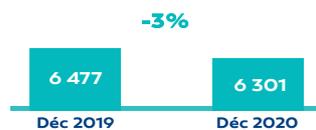
ACTIVITÉ SOCIALE -MDH-

RÉSULTAT NET



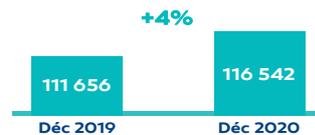
Baisse du Résultat Net de -47% avec l'impact du Don Covid et de -1% hors Don.

PRODUIT NET BANCAIRE



Recul du Produit Net Bancaire de la BANK OF AFRICA S.A. de -3% à 6,3 milliards de DH à fin décembre 2020 masquant la croissance de la marge d'intérêts de +4%.

CRÉDITS



Hausse des crédits de la Banque au Maroc de +4,4% à 117 milliards de dirhams.

DÉPÔTS



Quasi-stagnation des dépôts clientèle de la Banque de +0,2% à 129 milliards de dirhams à fin décembre 2020.

DES PERFORMANCES FINANCIERES MARQUEES PAR UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE MONDIALE

Résilience de l'activité avec une légère hausse de +1% du **Produit Net Bancaire** consolidé à 14 milliards de dirhams à fin décembre 2020 tirée par la progression de la marge d'intérêt de +5% et le résultat des opérations de marché de +3%.

Résultat Net Part du Groupe en baisse de -62% s'établissant à 738 MDH et recul de -47% du **Résultat Net de la Banque** à 724 MDH sous l'effet combiné de (i) la contribution au **fonds spécial COVID 19** pour un montant global de 1 milliard DH, (ii) la hausse du **coût du risque consolidé de +57%** à 3,5 milliards de dirhams en décembre 2020 et du **coût du risque social en hausse de +67%** à 1,5 milliard de dirhams en décembre 2020, et (iii) la contreperformance des différentes activités du Groupe dans un **contexte national et international peu favorable** impacté par la crise COVID-19.

Poursuite de l'**efficacité opérationnelle** de la Banque, favorisée par un modèle de **transformation digitale** de ses process, et par la continuité du chantier de **réduction des coûts**, résultant en une bonne maîtrise des **charges générales d'exploitation** qui baissent de -6% pour la **Banque SA**, soit un **coefficient d'exploitation de 54,5%** à fin décembre 2020 contre 56,3% à fin décembre 2019 en amélioration de 1,8p%.

En consolidé, variation des charges impactée par la contribution au **Fonds Covid 19** ; en excluant le don, les **charges générales d'exploitation du Groupe baissent de -3%**.

Hausse de +7% du **Résultat Brut d'Exploitation** consolidé -Hors Don- à **6 202 millions de dirhams** à fin décembre 2020.

Bonne dynamique commerciale avec un encours des **crédits consolidés** qui s'est apprécié de +4% passant à 194,2 milliards de dirhams à fin décembre 2020 ; une hausse portée par l'augmentation des **crédits de la Banque au Maroc de +4,4%**.

Gain en **part de marché crédits de BANK OF AFRICA** passant de 12,28% à fin décembre 2019 à **12,48%** à fin décembre 2020, en amélioration de +0,20p%.

Bonnes réalisations des **dépôts clientèle consolidés avec une évolution de +2%** à fin décembre 2020 s'établissant à 207,1 milliards de dirhams contre 202,8 milliards de dirhams en décembre 2019 ; et une **quasi-stagnation des dépôts clientèle de la Banque de +0,2%** à 129 MMDH à fin décembre 2020.

ENGAGEMENT SOLIDAIRE ET MOBILISATION AFFIRMÉE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE

A l'initiative du Président Othman Benjelloun, BANK OF AFRICA a contribué à hauteur d'**Un Milliard de Dirhams au Fonds de gestion de la pandémie du Covid-19** créé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, une initiative qui traduit un engagement fort du Groupe en cette période de mobilisation nationale.

Mise en place d'un ensemble de **mesures destinées à soutenir l'économie nationale** et contribuer à la préservation de l'emploi, à travers l'accompagnement des entreprises et des ménages en difficulté et ce, **depuis le déclenchement de la crise sanitaire**.

Accompagnement et soutien de près de 13 000 TPME marocaines à travers une **enveloppe globale de financement de plus de 14 MMDH** et ce, depuis le début de l'année 2020 dans un contexte de crise sanitaire.

Report des échéances des crédits moyen et long terme et mise en place de **nouveaux produits** - *Crédit Relance, Damane Oxygène, Crédit Entrepreneurs Covid-19*.

Signature d'un **partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement -BERD-** portant sur une **facilité de financement de 145 M€**, une première mondiale parmi la quarantaine de pays d'opération de cette institution financière multilatérale, accordée dans le cadre du Programme de Résilience de la BERD, mis en place en réponse à la crise sanitaire internationale.

DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENTREPRENARIAT ET DE L'INVESTISSEMENT

Engagement réaffirmé de l'**Observatoire de l'Entrepreneuriat** en tant que **structure dédiée aux Services Non Financiers en faveur de l'entrepreneur**, basée sur un écosystème intégré d'une soixantaine de partenaire publics et privés.

Mise en place d'un **ensemble d'outils impactants en termes de création de valeur**, notamment un site Internet qui regroupe l'ensemble de l'information financière et extra-financière, des formations certifiantes et personnalisées avec les Universités partenaires, et des Services Non Financiers à travers des modules de mentorat et des cycles de networking.

Signature de **conventions avec les autorités territoriales**, initiation d'Appels à Manifestations d'Intérêt pour soutenir des TPE et coopératives, et déploiement du réseau d'incubateurs *Blue Space*.

RENFORCEMENT DE LA BANQUE DIGITALE

Accélération du **développement de la Banque digitale** à travers (i) l'**amélioration de l'expérience client** sur l'ensemble des canaux de distribution tout en développant de nouvelles sources de revenus, (ii) le positionnement réaffirmé de BANK OF AFRICA en tant que **premier acteur du digital et de l'innovation**, (iii) la **digitalisation des processus d'affaires front to back** pour améliorer l'efficacité opérationnelle.

Déploiement de **nouveaux services de Banque à distance évolutifs** pour améliorer et offrir de nouvelles fonctionnalités. Des solutions de banque à distance, pratiques et sécurisées, à la disposition de la clientèle pour effectuer ses opérations bancaires de manière simple et rapide, avec gratuité de certaines opérations.

Lancement du portail de **Crédit Habitat en ligne**, une plateforme de souscription au crédit immobilier en ligne : www.credithabitat.ma.

1^{er} service client sur WhatsApp, un nouveau mode d'interaction clientèle qui facilite l'accès à l'information et fournit des réponses instantanées aux requêtes des clients.

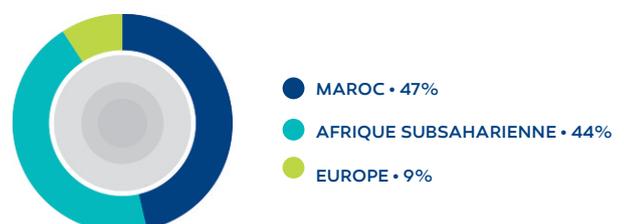
Amélioration de l'expérience client dans la **nouvelle version de BMCE Direct** à travers une réorganisation simplifiée et plus de services offerts.

Lancement par **BMCE Capital de « BK Financial Bot »**, premier Chatbot de la place, dédié aux métiers de la Banque d'affaires.

Accès gratuit et sans frais d'abonnement à l'ensemble des **plateformes digitales de BMCE Capital**, pour encourager l'utilisation des canaux digitaux.

Lancement par BTI Bank de deux offres de banque à distance, **BTI Connect pour les particuliers** et **BTI Business Connect pour les entreprises**, permettant aux clients d'effectuer les opérations les plus courantes à distance.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE A FIN DÉCEMBRE 2020 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE -HORS DON-



UNE BANQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Fort engagement dans les domaines de l'environnement et de la responsabilité sociétale. Une action développée depuis plus de 25 ans à travers sa **Fondation BMCE Bank** qui continue à innover et augmenter le nombre de ses programmes en faveur de l'éducation et de l'environnement et le soutien aux start-ups africaines.

Décoration de **Dr Leïla Mezian Benjelloun** de l'insigne d'Officier de la **Légion d'Honneur** décerné par la République française, obtention du **Trophée de l'Africanité** de l'ICESCO et désignation à la **Présidence d'Honneur de l'ONG Teach For Morocco**.

Ouverture d'une nouvelle **école Medersat.com** à **KETAMA**, Province d'AL HOCEIMA et construction d'une nouvelle **école à DJIBOUTI**.

Signature d'une **convention entre la Fondation BMCE Bank et l'Institut Confucius de Tanger** permettant à l'école Medersat.com de **Bougdoor** de bénéficier de **l'enseignement du mandarin**.

Conclusion par la **Fondation BMCE Bank de partenariats avec l'Académie de Paris et l'Institut Français au Maroc** afin de (i) renforcer la qualité de l'enseignement dans le réseau Medersat.com, (ii) appuyer la formation des superviseurs, (iii) renforcer la langue française au profit des enseignants des écoles de la Fondation, et (iv) favoriser l'inscription des personnels à des parcours de formation à distance.

Un **leadership en matière de développement durable** illustré par l'adhésion et la signature d'engagements internationaux phares, par une démarche RSE pilotée par les hautes instances de la Banque, et des engagements et pratiques éthiques et environnementales officialisés à travers une **Charte RSE** qui guide le modèle de croissance durable du Groupe et ses pratiques.

Signature d'un **Accord de Partenariat avec l'International Finance Corporation** pour renforcer les capacités Finance Climat du Groupe.

Intégration de la dimension **Changement Climatique dans la Politique Risques Groupe**.

Renouvellement avec succès de la **certification ISO 14001** pour l'environnement et maintien de la certification **OHSAS 18001** pour la prévention des risques santé, sécurité et bien-être au travail.

Obtention du **label Safe Guard** pour la prévention COVID 19 par **Veritas Group**.

Signature d'un nouvel accord **« Green Value Chain »** avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement **“BERD”** portant sur une ligne de financement durable d'un montant de **10 Millions €** pour promouvoir la **compétitivité des Petites et Moyennes Entreprises** et les investissements dans **l'économie verte** au Maroc.

PRIX ET DISTINCTIONS

BANK OF AFRICA désignée **« Best Bank in Morocco 2021 »** par le prestigieux magazine américain **Global Finance**.

Pour la 4^{ème} année consécutive, **« Élu Service Client de l'année Maroc 2021 »**, dans la catégorie Banque, traduisant le fort engagement de l'ensemble des composantes de la Banque envers ses clients et prospects afin d'améliorer la qualité de service rendu.

BANK OF AFRICA désignée **dans le top 2% de toutes les entreprises notées par Vigeo Eiris** dans le monde (4 880 au total) et **1^{ère} sur 90 dans le secteur bancaire - Retail & Specialised Banks Emerging Market** - suite à la **1^{ère} notation « Corporate Sustainability Rating »** opérée au **Maroc** confirmant ainsi le leadership de la Banque en matière de RSE.

BANK OF AFRICA, primée **« Top Performer RSE »** en 2020 pour la **7^{ème} année consécutive** par **Vigeo Eiris**, en tête du classement **« Retail & Specialised Banks Emerging Market »** sur les 6 domaines de la performance **Environnementale, Sociale et Gouvernance**.

BMCE Capital Conseil primée dans la catégorie **« Single Deal Local Advisor »** des **« Private Equity Africa 2020 Awards »** ; récompensée pour l'accompagnement d'un acteur de référence du secteur privé de la santé au Maroc dans une transaction emblématique le positionnant en tant que conseiller financier de référence pour les entreprises et les institutionnels dans leurs opérations stratégiques.

Eurafric Information, filiale IT du Groupe **BANK OF AFRICA**, désignée **« Top Employer »** pour la 2^{ème} année consécutive par le prestigieux organisme international **Top Employers Institute** en reconnaissance des efforts continus engagés pour développer une stratégie Ressources Humaines solide, cohérente, attentive et se placer ainsi parmi les entreprises les plus attractives.

RATINGS



BA1,
PERSPECTIVES
NÉGATIVES



BB,
PERSPECTIVES
STABLES



A1+
Rating Extra-Financier

PROFIL



+15 000
COLLABORATEURS



32
PAYS



+1 800
POINTS DE VENTE



+6
MILLIONS DE CLIENTS

BANK OF AFRICA compte parmi les principaux Groupes financiers panafricains. À travers ses différentes enseignes et filiales, **BANK OF AFRICA** se présente comme un Groupe bancaire universel multi-métiers aux domaines diversifiés : la banque commerciale, la banque d'affaires, les services financiers spécialisés tels que le leasing, le factoring et le crédit à la consommation, outre la banque participative.



**Rapport de Gestion
du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire**



Mesdames, Messieurs et Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts, et de la Loi 17 -95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, et des articles 29 et suivants des Statuts de BANK OF AFRICA, pour vous rendre compte de l'activité de BANK OF AFRICA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la Loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais impartis.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA BANQUE AU 31 DÉCEMBRE 2020

RESULTATS ET INDICATEURS BILANTIELS CONSOLIDES

REALISATIONS FINANCIERES DU GROUPE BANK OF AFRICA

Au 31 décembre 2020, le total bilan du Groupe BANK OF AFRICA s'élève à 331,9 milliards de dirhams, en hausse de 5% par rapport à décembre 2019.

Les capitaux propres part du Groupe BANK OF AFRICA s'établissent à 22,6 milliards de dirhams, en quasi-stagnation par rapport à la même période en 2019.

L'encours des crédits consolidés a progressé de 4% passant de 186,6 milliards en décembre 2019 à 194,2 milliards de dirhams en décembre 2020 (hors Resales à la clientèle, les créances sur la clientèle évoluent de 0,9%).

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 2% sur la même période s'établissant à 207,1 milliards de dirhams contre 202,8 milliards de dirhams en décembre 2019.

Le périmètre de consolidation demeure inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Concernant les réalisations financières consolidées, le Produit Net Bancaire s'élève à 14 milliards de dirhams en Décembre 2020, en légère hausse de 1% par rapport à décembre 2019. La progression de la marge d'intérêt de +5% et du résultat des opérations de marché de 3% ont permis de compenser la baisse des commissions et des produits nets des autres activités.

La Banque a enregistré le don au Fonds Covid pour un montant d'un milliard de dirhams dans les charges d'exploitation consolidées. Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 7,8 milliards de dirhams, en baisse de 3% par rapport à décembre 2019.

Le Résultat Brut d'Exploitation en ressort à 5,2 milliards de dirhams, en baisse de 10%. Retraité du Don, le Résultat Brut d'Exploitation affiche une hausse de +7% à 6,2 milliards de dirhams.

Le coût du risque s'élève à 3,5 milliards de dirhams en décembre 2020 contre 2,2 milliards de dirhams en décembre 2019, soit une hausse de 57%.

Le Résultat Net Part du Groupe s'établit ainsi à 738 millions de dirhams en 2020, en baisse de 62%. Hors don, il atteint 1,368 milliards de dirhams, en régression de 29%.

Le Résultat du Groupe s'élève à 1,364 milliards de dirhams, en baisse de 47% par rapport à la même période en 2020. Hors don, il s'établit à 1,994 milliards de dirhams, en diminution de 23%.

CONTRIBUTION DES FILIERES AU RESULTAT NET PART DE GROUPE

Les contributions au Résultat Net Part du Groupe par filière se présentent comme suit (en MDH) :

CONTRIBUTIONS AU RNPG En MDH	Déc. 20	Hors don Covid-19				
		Déc. 20	% Str	Déc. 19	% Str	Var
MAROC	4	634	46%	1146	60%	-44,7%
BANK OF AFRICA	-112	518	38%	900	47%	-42,3%
FILIALES	116	116	8%	246	13%	-53,1%
SFS	44	44	3%	140	7%	-68,7%
GABA	83	83	6%	113	6%	-27,1%
AUTRES	-11	-11	-1%	-6	0%	na
ETRANGER	734	734	54%	775	40%	-5,4%
EUROPE	129	129	9%	137	7%	-5,9%
AFRIQUE	605	605	44%	638	33%	-5,3%
RESULTAT NET PDG	738	1 368	100%	1 922	100%	-28,8%

La contribution des activités au Maroc au RNPG a été impactée par la comptabilisation du don au fonds Covid pour un montant brut d'un milliard de dirhams. Après retraitement de ce don, la contribution des activités au Maroc s'élève à 634 MDH, en baisse de 45% par rapport à Décembre 2019.

Quant à l'activité à l'international, elle affiche une contribution de 734 MDH, en regression de 5% par rapport à la même période en 2019.

RESULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITES DE BANK OF AFRICA - BMCE GROUP SA

Le total bilan de la Banque ressort à 215 MMDH à fin décembre 2020 contre 201 MMDH à fin décembre 2019, soit une progression de +7,1%.

Le PNB de la Banque se situe à 6.301 MDH à fin décembre 2020, en repli de 2,7% dû à l'effet conjugué de :

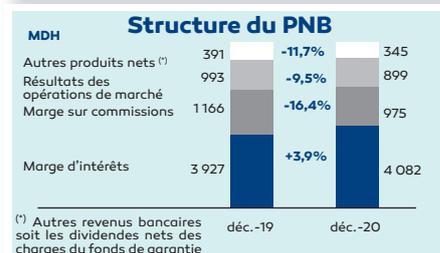
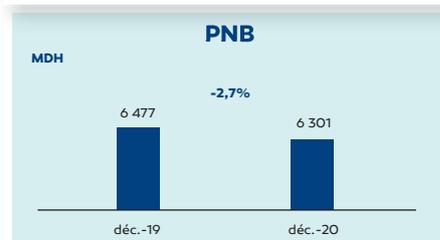
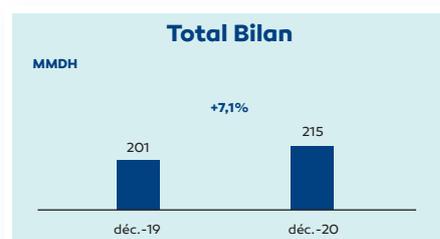
- La baisse des commissions de près de 16,4% suite aux impacts de la crise sanitaire COVID19 sur certains métiers bancaires notamment le change de billets de banque et la monétique avec la baisse des flux à l'international.
- Le recul des résultats des opérations de marché de 9,5%,
- La baisse des dividendes perçus en 2020 de près de 5%.
- La hausse de la marge d'intérêt de +3,9%, portée par la croissance de l'activité commerciale et la poursuite de l'optimisation du coût des ressources de la banque

Les frais généraux affichent une baisse de 5,9% à 3.432 MDH à fin décembre 2020 contre 3.646 MDH à fin décembre 2019. Il en ressort un coefficient d'exploitation de 54,5% à fin décembre 2020 contre 56,3% à fin décembre 2019, soit une amélioration de 1,8p%.

Le Résultat Brut d'Exploitation enregistre une progression de 10,7%, pour s'établir à 3.271 MDH à fin décembre 2020, intégrant la plus-value réalisée en 2020 sur l'apport des biens d'exploitation à l'OPCI pour un montant de 373 MDH.

Le Coût du Risque Global ressort à 1.509 MDH à fin décembre 2020 contre 906 MDH à fin décembre 2019, soit +66,7%, composé de :

- Un niveau de Dotations aux provisions clientèle de 1.673 MDH à fin décembre 2020 contre 1.181 MDH à fin décembre 2019 soit +41,7%.
- Des Reprises de provisions clientèle de 234 MDH contre 303 MDH, en baisse de 23%,



Le résultat net de BANK OF AFRICA - BMCE Group S.A ressort ainsi à 724 MDH à fin décembre 2020 contre 1.372 MDH à fin décembre 2019, en baisse de 47,2%, tenant compte du Don de 1.000 MDH en faveur du Fonds Spécial pour la gestion de la COVID 19.

ELEMENTS D'ACTIVITE DE LA BANQUE AU MAROC

• Ressources de la Banque

Les ressources de la banque s'inscrivent en légère hausse de 0,6% par rapport à décembre 2019 pour s'établir à 139 MMDH à fin décembre 2020, contre 138,8 MMDH à fin décembre 2019. La part de marché des ressources marque une baisse de 0,49p% à 12,99% à fin décembre 2020 contre 13,47% à fin décembre 2019.

Les dépôts de la clientèle enregistrent une légère hausse de 0,2% pour s'établir à près de 129 MMDH à fin décembre 2020, entraînant un recul de la part de marché de 0,61p% à 13,00% à fin décembre 2020 contre 13,62% à fin décembre 2019. Ce repli porte principalement sur la forte baisse des dépôts à terme avec -30,4%. Parallèlement, les dépôts à vue se sont accrus de +8,5% notamment les comptes chèques avec une progression de +9,2% et les comptes courants avec +6,9%.

En termes de structure des ressources de la banque, la part des dépôts non rémunérés représente près de 63% du total des ressources à fin décembre 2020, contre 59% à fin décembre 2019.

Les comptes à vue créditeurs enregistrent une hausse de +8,5%, tirée par la progression des encours comptes chèques de +9,2% soit +5 MMDH, pour se fixer à 59,2 MMDH à fin décembre 2020. De même, les comptes courants se sont appréciés de +6,9% pour s'établir à 24 MMDH.

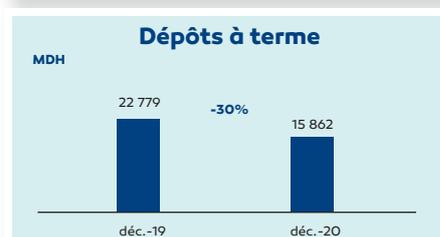
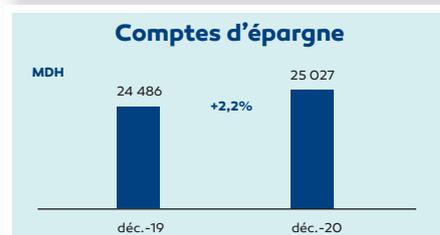
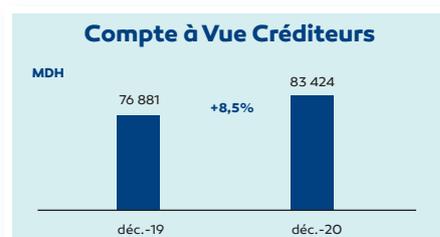
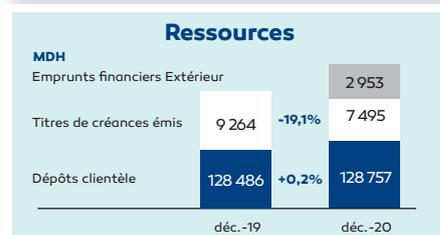
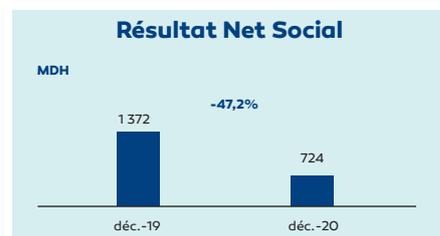
La part de marché des comptes à vue créditeurs accuse une baisse de 0,23p% passant de 13,06% à fin décembre 2019 à 12,83% à fin décembre 2020.

Les comptes sur carnets affichent une hausse de +2,2%, soit un encours passant de 24,5 MMDH à fin décembre 2019 à 25 MMDH à fin décembre 2020.

La part de marché des comptes sur carnet affiche une légère augmentation de 0,05p%, à 14,84% à fin décembre 2020 contre 14,79% à fin décembre 2019.

Les dépôts à terme ont régressé de 30% à 15,9 MMDH à fin décembre 2020 contre 22,8 MMDH à fin décembre 2019, soit -6,9 MMDH.

La part de marché des dépôts à terme s'est rétractée de 3,09p% à 11,54% à fin décembre 2020 contre 14,64% à fin décembre 2019.



Créances sur la clientèle

Les crédits à l'économie enregistrent une progression de +4,4% pour ressortir à 116 MMDH à fin décembre 2020 contre 112 MMDH fin décembre 2019.

Pareillement, la part de marché des crédits est passée de 12,28% à fin décembre 2019 à 12,48% à fin décembre 2020, soit +0,20p%.

Les crédits aux entreprises s'inscrivent en hausse de +1,6%, pour ressortir à 55 MMDH à fin décembre 2020, une hausse tirée principalement par les crédits de trésorerie de +13,2%, notamment les crédits Damane Oxygène / Relance garantis par la Caisse Centrale de Garantie liés à la crise sanitaire COVID 19 avec un encours total de 6,5 MMDH à fin décembre 2020.

En revanche, les crédits à l'équipement et les crédits immobiliers FPI ont enregistré une baisse respectivement de 11,7% et de 6,4%.

La part de marché des crédits aux entreprises a connu une baisse de 0,12% à 11,72% à fin décembre 2020 contre 11,85% à fin décembre 2019.

Les crédits aux particuliers ont connu un léger repli de 0,2%, s'établissant à 38,9 MMDH à fin décembre 2020. Cette régression est engendrée par l'effet combiné de la légère hausse des crédits immobiliers aux particuliers de près de 1,5% et de la baisse des crédits à la consommation de 6,4%.

La part de marché des crédits aux particuliers est passée de 14,71% à fin décembre 2019 à 14,65% à fin décembre 2020 soit une baisse de -0,07%.

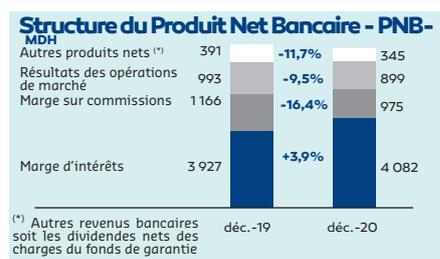
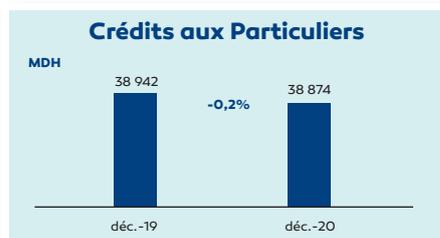
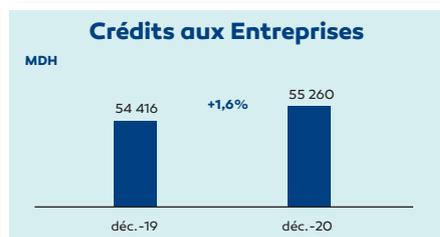
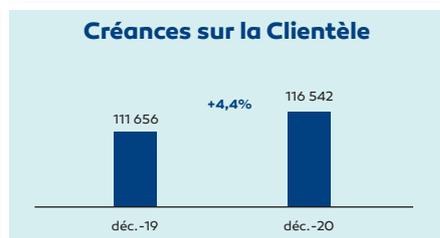
PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB de BANK OF AFRICA-BMCE Group S.A ressort à 6.301 MDH à fin décembre 2020 contre 6.477 MDH à fin décembre 2019, soit -2,7%.

La marge d'intérêts s'élève à 4.082 MDH à fin décembre 2020 contre 3.927 MDH à fin décembre 2019, soit une hausse de 3,9%, en raison de la croissance positive de la marge d'intérêt clientèle de la Banque de +3,6%, suite à l'effet combiné de :

- i) La hausse des dépôts moyens de près de 1.5% entre 2019 et 2020, principalement les dépôts non rémunérés qui se sont appréciés de +9% soit de +6,5 MMDH, notamment les comptes chèques avec +7,8% et les comptes courants de +11,5%.

En outre, les comptes rémunérés ont enregistré une baisse de 8,3% soit -4,6 MMDH entre 2019 et 2020, correspondant essentiellement aux comptes à terme avec -20.3%,



Il en ressort une amélioration du coût de ressources de la Banque de 19 Pbs pour se fixer à 0,94% à fin 2020 contre 1.13% à fin 2019.

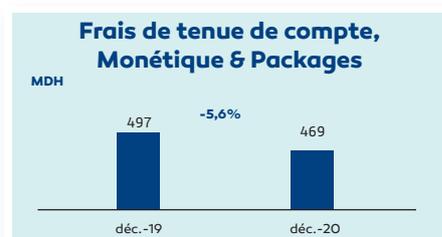
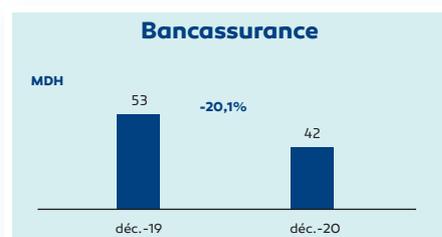
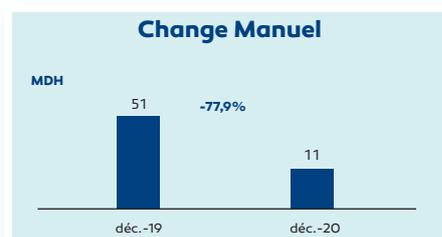
- ii) La progression de l'encours moyen des crédits de +3.7% entre 2019 et 2020 soit +4 MMDH, il s'agit principalement des crédits de trésorerie avec +11%, notamment les nouveaux produits Damane oxygène et Damane relance dont l'encours moyen s'élève à 2.5 MMDH.

Il est à souligner que le rendement des crédits a baissé de 28 Pbs, s'établissant à 4.50% à fin 2020, liée principalement aux rendements des crédits relance et oxygène dont le taux correspond au taux directeur majoré de 200 Pbs soit 3.5%.

MARGE SUR COMMISSIONS

Les commissions ressortent en baisse de près de 16,4% à 975 MDH à fin décembre 2020, en raison principalement de :

- La baisse des commissions « crédits » de 26% en raison de la baisse des dépassements en compte de 24% entre décembre 2019 et décembre 2020 liée principalement à la baisse du volume de 23.2%.
- Le recul des commissions « change manuel » de 77,9%, en lien avec la baisse du volume réalisé en 2020 suite à la crise sanitaire COVID 19.
- Le repli des commissions de « bancassurance » de 20,1%, notamment le produit prévoyance, liée essentiellement au ralentissement des débloquages des crédits immobiliers et consommation.
- La baisse des commissions perçues sur les packages, monétique et les frais de tenue de compte de 5,6% en raison de l'effet combiné de :
 - La régression des commissions monétiques de -24%, suite d'une part à la baisse des commissions ATM Access Fees facturées aux porteur étrangers sur les retraits au maroc et d'autre part à la baisse des volumes des paiements par carte chez les commerçants de 1,1% ainsi que les volumes sur retraits confrères de 11%. De même, la baisse des volumes des achats et retraits à l'international respectivement de 45% 33%.
 - La hausse des commissions perçues sur les packages de près de +3,4% entre décembre 2019 et décembre 2020, en raison de la progression du stock des packages de près de 5,7% soit +36 232 Packs.



RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ

Le résultat comptable des opérations de marché a baissé de près de 9,5% à 899 MDH à fin décembre 2020 contre 993 MDH à fin décembre 2019, réalisées dans un contexte d'une performance exceptionnelle en 2019.

En 2020 le rendement du portefeuille obligataire ressort à 2.7%, et ce, compte tenu de baisses successives du taux directeur courant l'année 2020 passant de 2.25% à 1.5%. A noter que l'encours du portefeuille OPCVM s'élève à 20 MMDH en 2020 contre 18.6 MMDH en 2019.

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 3.432 MDH à fin décembre 2020, soit une baisse de 5,9% par rapport à fin décembre 2019.

-Les charges du personnel ont enregistré un recul de 4,8% pour s'établir à 1.554 MDH à fin décembre 2020 suite à la baisse de la masse salariale en raison de la diminution des effectifs entre 2019 et 2020 de 1,2%.

-Les autres charges d'exploitation ressortent en baisse de 6,8% à 1.878 MDH, témoignant d'une part la poursuite des efforts consenties pour la maîtrise des charges de la Banque et d'autre part l'impact de la crise sanitaire COVID 19 sur certaines rubriques de charges (communication, frais de déplacement et séjours, l'affranchissement...).

COUT DU RISQUE

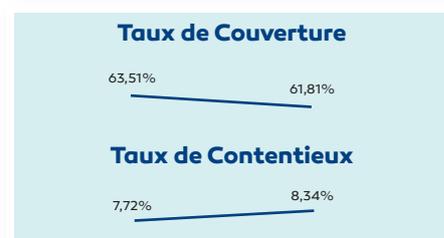
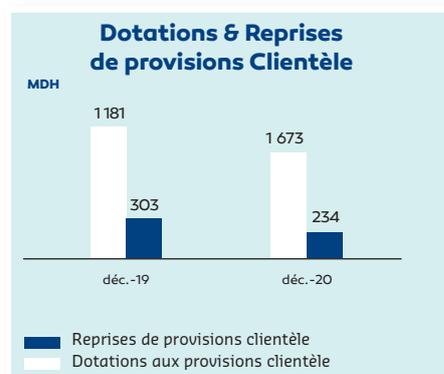
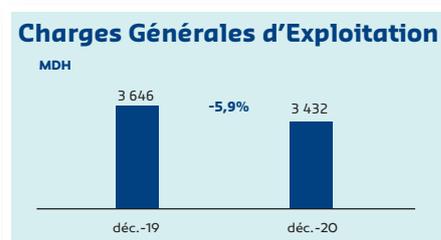
Le Coût du Risque global affiche 1.509 MDH à fin décembre 2020 contre 906 MDH à fin décembre 2019 ;

-Un niveau de Dotations clientèle de 1.673 MDH à fin décembre 2020 contre 1.181 MDH à fin décembre 2019, en hausse de +41,7%.

-Un niveau des Reprises de provisions clientèle de 234 MDH contre 303 MDH, en baisse de 23%,

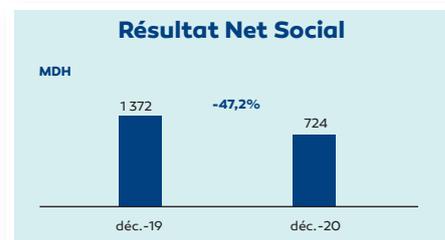
Par ailleurs, le taux de couverture des créances est passé de 63,51% à fin 2019 à 61,81% à fin 2020.

En outre, le taux de contentieux des créances est passé de 7,72% à fin 2019 à 8,34% à fin 2020.



RESULTAT NET

Le résultat net de BANK OF AFRICA - BMCE Group S.A inclut le don en faveur du Fonds Spécial pour la gestion de la COVID 19 pour un montant à fin décembre 2020 de 1.000 MDH. Le résultat net s'élève ainsi à 724 MDH à fin décembre 2020 contre 1.372 MDH à fin décembre 2019, en baisse de 47,2%.



SERVICES FINANCIERS SPECIALISES

Contribution	SFS		Salafin		Maghrébaïl		M.Factoring		RM Experts		Euler Hermes Acmar	
	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19
PNB Consolidé	701	723	279	322	411	3891	0	12	0,8	-0,8	na	na
Evolution		-3%		-13%		6%		-22%				
Frais Généraux	-240,7	-239,9	-126	-125	-74	-71	20,8	-20,9	-19,2	-23,6	na	na
Evolution		0,3%		1%		5%		-1%		-19%		
Coût du Risque	-444	-210	-234	-101	-208	-100	-1,8	-9,8	na	na	na	na
Evolution		111%		132%		109%		-81%				
Résultat Net PDG	44	140	-16	69	59	68	3,0	-2,0	0,5	-0,4	-2,6	4,4
Evolution		-69%		-14%								

La filière **Services Financiers Spécialisés** affiche une contribution au RNPG en baisse de 69% passant de 140 MDH en Décembre 2019 à 44 MDH en Décembre 2020.

Salafin a enregistré un résultat net social de -16 MDH en Décembre 2020 Vs un bénéfice de 130 MDH en Décembre 2019, à cause notamment de la baisse des revenus de 13% et de la hausse exceptionnelle des dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance de +182%.

Maghrebail affiche un résultat net social de 64 MDH Vs 107 MDH en Décembre 2019, en baisse de 40%, qui s'explique par la hausse du cout du risque (+98%). La mise en place de moratoires pour les clients en difficulté n'a pas été suffisante pour freiner l'évolution des impayés et du provisionnement. Une Provision pour Risque Généraux de 33 MDH a été constituée.

Maroc Factoring affiche un résultat net social de 3 MDH, en baisse de 24% par rapport à Décembre 2019.

RM Experts a enregistré un résultat net social de 2 MDH, contre -0,120 MDH en Décembre 2019.

ACMAR, filiale spécialisée dans l'assurance-crédit détenue à hauteur de 20% et mise en équivalence, a enregistré un résultat net social déficitaire de 13 MDH en Décembre 2020 contre un résultat positif de 22 MDH en Décembre 2019.

GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES

La filiale « GABA » regroupe BMCE Capital, BMCE Capital Bourse et BMCE Capital Gestion.

Contribution	GABA		BMCE Capital		BK Bourse		BK Gestion	
	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19
PNB Consolidé	333,0	362,7	177,1	196,9	19,2	15,2	136,8	150,6
Evolution		-8%		-10%		26%		-9%
Frais Généraux	-297,6	-306,7	-231,5	-234,2	-16,0	-33,8	-50,1	-38,7
Evolution		-3%		-1%		-53%		29%
Coût du Risque	-2,9	-9,3	0,4	-7,3	-1,2	0,0	-2,1	-2,0
Evolution								
Résultat Net PDG	82,6	113,2	39,3	52,8	0,6	1,8	42,7	58,6
Evolution		-27%		-25,6%				-27%

La contribution de la filiale Gestion d'Actifs et Banque d'Affaires au Résultat Net PDG atteint 82,6 MDH en décembre 2020, en baisse de 27% par rapport à Décembre 2019.

BMCE Capital a enregistré un résultat consolidé de 40 MDH en décembre 2020 contre 53,8 MDH en décembre 2019. Dans un contexte de crise sanitaire, les activités commerciales des filiales locales ont été impactées. La concrétisation de certaines opérations de Conseil et de souscription ont été reportées. En outre, la situation sanitaire a également eu un Impact négatif sur les activités commerciales des filiales ivoiriennes et tunisiennes

BMCE Capital Bourse a enregistré un bénéfice de 0,7 MDH contre 1,9 MDH en décembre 2019 suite à la contreperformance de 7,3% enregistrée par le marché boursier et le repli des volumes transactionnels globaux de 15,3%.

BMCE Capital Gestion a enregistré un résultat net de 43 MDH en décembre 2020 contre 59 MDH en décembre 2019. Malgré un environnement de taux bas et une contreperformance du marché actions, BMCE Capital Gestion a réussi à assurer une continuité opérationnelle et a fait preuve de résilience avec une croissance de 17% des actifs sous gestion.

AUTRES ACTIVITES AU MAROC

La filiale « autres activités » du groupe BANK OF AFRICA regroupe les entités Locasom, EAI, CID, AML et BTI, la plupart étant consolidée par mise en équivalence.

Contribution	Autres		Locasom		EAI		CID		AML		bti Bank	
	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19
PNB Consolidé	125,5	125,9	125,5	125,9	na	na						
Evolution		-0,3%		-0,3%								
Frais Généraux	-87,3	-98,9	-87,3	-98,9	na	na						
Evolution		-12%		-12%								
Coût du Risque	0,02	3,8	0,02	3,8	na	na						
Evolution												
Résultat Net PDG	-10,8	-6,5	21,7	22,0	-1,5	0,0	0,9	0,7	-6,6	1,1	-25,2	-30,2
Evolution		-67%		-2%				39%				17%

Locasom, la filiale dédiée à la location longue durée des véhicules automobiles, a enregistré un résultat net social de 22,4 MDH en quasi-stagnation, avec une contribution au RNPG de 21,7 MDH.

EAI, la filiale technologique, a enregistré un bénéfice de 5 MDH en 2020 contre 6 MDH en 2019.

Conseil, Ingénierie et Développement, société d'ingénierie intervenant dans les projets de génie civil, de bâtiment, de transport et d'hydraulique, a enregistré un résultat net de 2,3 MDH en décembre 2020, contre 2 MDH en 2019.

Africa Morocco Link « AML », la filiale opérant dans le transport maritime, a enregistré une perte de 13 MDH en décembre 2020 Vs un bénéfice de 2,2 MDH en décembre 2019.

Bank Al-Tamweel Wa Al-Inma « BTI », la banque participative enregistre une perte de 49 MDH en décembre 2020 contre une perte de 59 MDH en décembre 2019.

RESULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITES A L'ETRANGER

Contribution	International		Europe		Afrique	
	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19
PNB Consolidé	6 974	6 687	522	575	6 452	6 112
Evolution		4%		-9%		6%
Frais Généraux	-4 033	-4 051	-259	-258	-3 774	-3 794
Evolution		-0,4%		0,7%		-0,5%
Coût du Risque	-1 406	-999	-28	-5	-1 378	-994
Evolution		41%		511%		38,6%
Résultat Net PDG	734	775	129	137	605	638
Evolution		-5,4%		-5,9%		-5,3%

Au 31 décembre 2020, la contribution dans le RNPG consolidé des activités à l'international est en baisse de 5%, passant de 775 MDH à 734 MDH, représentant 54% du RNPG global (hors don).

Cette baisse s'explique par les réalisations aussi bien des activités africaines que des filiales européennes.

ACTIVITES EN EUROPE

BMCE International Holding affiche une contribution au RNPG en baisse de 6% par rapport à 2019 s'établissant à 129 MDH à fin décembre 2020. Cependant, ses deux filiales ont été différemment impactées par la crise sanitaire :

- **BBI Madrid** s'est montrée très résiliente avec un résultat net social de 10,3 MEUR, en hausse de 11% par rapport à 2019. La baisse de 9% du PNB a été largement compensée par une bonne maîtrise des charges d'exploitation et par une baisse significative du coût du risque.
- **BBI UK** enregistre une baisse de son résultat social de 52% s'établissant à 1,69 M€ contre 2,85 M€ en 2019, suite à la baisse des revenus de capital markets, de trade finance et de correspondant banking, conjuguée à une hausse du coût du risque résultant de la détérioration du rating des contreparties.

ACTIVITES EN AFRIQUE

Contribution	Afrique		BOA		LCB		BDM	
	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19
PNB Consolidé	6 452	6 112	6 284	5 891	168	221	na	na
Evolution		6%		7%		-24%		
Frais Généraux	-3 774	-3 794	-3 591	-3 611	-182,7	-183,0	na	na
Evolution		-0,5%		-0,5%		-0,1%		
Coût du Risque	-1 378	-994	-1 493	-851	115	-143	na	na
Evolution		39%		75%				
Résultat Net PDG	605	638	495	602	35	-39	74,9	74,8
Evolution		-5%		-18%				0,2%

Les filiales BOA ont une contribution au RNPG en baisse de 18% par rapport à la même période en 2019.

La contribution au PNB global ressort à 6 284 MDH, en hausse de 7% par rapport à Décembre 2019. La contribution au coût du risque consolidé (après les retraitements IFRS) s'élève à -1 493 MDH, soit une hausse de 75% par rapport à la même période en 2019.

Le RNPG des filiales BOA (selon les normes locales) ressort à 65,7 millions d'euros en Décembre 2020 contre 68,9 millions d'euros enregistrés en décembre 2019, en baisse de 4,6%.

La Congolaise de Banque a enregistré un résultat de 0,6 million d'euros contre une perte de 21,8 millions d'euros en décembre 2019. Sa contribution au RNPG augmente de -39 MDH à 35 MDH.

La Banque de Développement du Mali, société mise en équivalence, a produit un résultat en quasi-stagnation par rapport à 2019 avec un montant de 21,3 MEUR en décembre 2020.

PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE LA BANQUE

Le Groupe BANK OF AFRICA a élaboré un plan stratégique de développement sur la période 2019-2021, poursuivant la consolidation de ses activités aussi bien :

- i) Au Maroc, à travers la conquête et la fidélisation de la clientèle, la poursuite de la collecte des dépôts et la favorisation de la bancarisation via un modèle hybride 'Phygital', Réseau physique d'agences & Digital
- ii) Qu'à l'international, à travers :
 - L'approfondissement et la rationalisation de la présence du Groupe en Afrique Subsaharienne
 - L'optimisation des activités du Groupe en Europe.

Pour se doter de moyens financiers pour accompagner son ambition, la Banque a procédé au renforcement de ses fonds propres pour un montant de 3,6 milliards de MAD en 2019 et de 793 millions de MAD en 2020 par conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2019.

Parallèlement, et dans un contexte de rationalisation des moyens, la Banque a initié dès 2018 un ensemble de mesures afin de maîtriser ses charges d'exploitation en adoptant notamment le principe d'ISO périmètre agence en conformité avec les orientations stratégiques de la Banque.

La Banque poursuivra également ses efforts pour le recouvrement des créances en souffrance et procédera à une cession échelonnée de ses immobilisations hors exploitation au fur et à mesure de l'amélioration des conditions de marché.

Face à la crise sanitaire et économique en 2020, le Groupe BANK OF AFRICA s'est mobilisé pour soutenir l'économie et alléger l'impact de cette crise aussi bien sur les réalisations financières du Groupe que sur les clients, les partenaires et les collaborateurs.

A cet effet, plusieurs mesures ont été mises en place au niveau national :

- Inscription dans l'élan de la solidarité nationale en contribuant à hauteur de 1 Milliard de Dirhams au Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie COVID-19.
- Instauration d'une Gouvernance de Crise assurant la continuité d'activité dans le respect des conditions sanitaires pour répondre aux besoins et attentes de la clientèle tout en veillant à la garantie de la sécurité des collaborateurs.
- Accélération des opérations de digitalisation de la Banque à travers la poursuite de l'enrichissement de l'offre digitale et multicanal (déploiement de la plateforme crédit immobiliers en ligne, agence directe, Daba pay, Credit Business Online).
- Mise en place de moratoires des crédits et accompagnement rapproché des clients à travers des lignes de financement spécifiques garanties par la CCG : « Damane Oxygène » pour le financement des charges courantes et de fonctionnement et « Damane Relance » pour la relance de leur activité.

GESTION ACTIF /PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2020 :

RISQUE DE LIQUIDITÉ :

Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio), affiche respectivement 172% sur base individuelle et 167% sur base consolidée au 31 décembre 2020.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT :

Les résultats des stress testing effectués au 31 Décembre 2020 relativement aux impacts d'une variation des taux d'intérêt de 200 pbs sur la marge d'intérêt et sur la valeur économique des Fonds Propres ressortent en conformité avec les limites fixés par le comité ALCO.

A fin Décembre 2020, en excluant le portefeuille trading Book, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à 0.359 Mrd DH soit 8.3% de la MNI prévisionnelle.

La variation de la valeur économique des Fonds Propres, en excluant le portefeuille trading Book, face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 0.749 Mrd DH soit 6.0% des Fonds Propres de base.

LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE BANK OF AFRICA

OTHMAN BENJELLOUN

- Président Directeur Général FinanceCom
- Président Directeur Général FinanceCom Afrique
- Président Directeur Général Cap d'Argent
- Président Directeur Général Cap Estate
- Président Directeur Général Holding Benjelloun Mezian (H.B.M)
- Président Directeur Général Internationale de Financement et de Participation (Interfina)
- Président Directeur Général O Tower
- Président Directeur Général Ranch Adarouch
- Président Directeur Général Société Financière du Crédit du Maghreb (S.F.C.M)
- Président du Conseil d'Administration BMCE International Holding (B.I.H)
- Président du Conseil d'Administration Africa Co-Development Group
- Président du Conseil d'Administration Medi Telecom
- Président du Conseil d'Administration MBT
- Président du Conseil d'Administration Revly's Marrakech
- Président du Conseil d'Administration RMA
- Président du Conseil d'Administration RMA Alternative Investments
- Président du Conseil d'Administration RMA Asset Management
- Président du Conseil d'Administration RMA Capital
- Président du Conseil d'Administration RMA Mandates
- Président du Conseil d'Administration Société d'Aménagement Tanger Tech
- Président du Conseil de Surveillance Financière Yacout¹
- Président du Conseil de Surveillance Saida Star Auto²
- Administrateur d'Argan Invest
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority
- Administrateur de Financecom International
- Administrateur de Maghrebail
- Administrateur de Medi 1 Radio³
- Administrateur de Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
- Gérant de Holding Abbas Benjelloun (H.A.B)
- Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
- Président de la Fondation Othman Benjelloun
- Président de la Fondation Benjelloun Mezian pour la science et l'éducation

1. Egalement représentant de Holding Benjelloun Mezian (H.B.M) au sein du Conseil de surveillance de Financière Yacout

2. Egalement représentant de Holding Abbas Benjelloun (H.A.B) au sein du Conseil de surveillance de Saida Star Auto

3. Représentant de FinanceCom

Zouheir BENSAID

- Président du Conseil d'Administration d'Infra Invest
- Président du Conseil d'Administration de RMA Assistance
- Président du Conseil d'Administration de RMA Investment Partners
- Président de RMA Capital International
- Président Directeur Général de Medium Finance
- Président Directeur Général de RMA Asset Management Abidjan
- Co-Gérant des Terrasses de l'Océan
- Président Directeur Général de RMA Casa Anfa
- Président Directeur Général de RMA Elan
- Administrateur Directeur Général Exécutif de RMA
- Administrateur Directeur Général Exécutif de RMA Alternative Investments
- Administrateur Directeur Général Exécutif de RMA Asset Management
- Administrateur Directeur Général Exécutif de RMA Capital
- Administrateur Directeur Général Exécutif de RMA Mandates
- Administrateur Directeur Général Exécutif de MBT
- Administrateur d'Air Arabia
- Administrateur d'Argan Invest
- Administrateur de Cap Estate
- Administrateur de CFG
- Administrateur de CTM
- Administrateur, représentant de FinanceCom, de DBM Media Group
- Administrateur de Decrow Capital
- Administrateur d'EurAfric Information
- Administrateur de FinanceCom
- Administrateur de FinanceCom International
- Administrateur de Finatech
- Administrateur de Lydec
- Administrateur de Maghrebail
- Administrateur de Mutandis
- Administrateur de Mutandis Automobile
- Administrateur de Mutatis
- Administrateur d'O'Tower
- Administrateur, représentant de RMA de Revly's
- Administrateur de Risma
- Administrateur de Saemog
- Administrateur de T Capital
- Administrateur de Tanger Med Zones
- Administrateur de Villa Roosevelt
- Co-Gérant de Villajena

LUCIEN MIARA

- Président du Conseil d'Administration de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen
- Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen
- Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Mutuel Saint-Laurent du Var
- Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Mutuel Tarascon
- Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Mutuel Sainte-Maxime Cogolin
- Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Mutuel Saint Cyr-sur-Mer
- Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit Mutuel Marseille Prado
- Président du Conseil d'Administration de la Camefi
- Membre du Conseil de surveillance d'Euro-Information Production
- Administrateur, représentant CRCM Méditerranéen, de l'Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM
- Administrateur, représentant CRCM Méditerranéen, de l'Assurance du Crédit Mutuel Vie SA
- Censeur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
- Censeur du Crédit Industriel et Commercial

ABDELLATIF ZAGHNOUN

- Administrateur de Crédit Immobilier Hôtelier (CIH)
- Administrateur de BARID AL MAGHRIB
- Président du Conseil d'Administration de Société Centrale de Réassurance (SCR)
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority (CFCA)
- Président du Conseil d'Administration de CDG Capital
- Président du Conseil d'Administration de Fipar Holding
- Président du Conseil d'Administration de CDG INVEST
- Vice-Président du Conseil d'Administration de Ciments du Maroc (CIMAR)
- Administrateur de Médiatecom (ORANGE)
- Administrateur, représentant permanent de CDG, de Tanger Med Port Authority – TMPA
- Administrateur de Fonds Marocain de Placement (FMP)
- Président du Conseil d'Administration de MADAEF
- Vice-Président du Conseil d'Administration de Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs
- Président du Conseil de Surveillance de l'Université Internationale de Rabat
- Président du Conseil d'Administration de Foncière Chellah

- Président du Conseil d'Administration de Fondation CDG
- Président du Conseil d'Administration de Fondation AHLY
- Président du Conseil d'Administration de l'Institut Marocain des Administrateurs
- Président du Conseil d'Administration de Société d'Aménagement Ryad
- Membre du Conseil de Surveillance de Tanger Med Special Agency (TMSA)
- Président du Conseil d'Administration de CDG Développement
- Président du Conseil d'Administration de NOVEC
- Président du Conseil de Surveillance de MEDZ
- Président du Conseil d'Administration de CGI
- Vice-Président du Conseil d'Administration de SONADAC
- Président du Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisation et de Développement d'Anfa (AUDA)
- Président du Conseil d'Administration de Société d'Aménagement de Zenata (SAZ)
- Président du Conseil d'Administration de PATRILOG
- Président du Conseil d'Administration de Société de Développement de Saidia
- Président du Conseil d'Administration de Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout
- Administrateur d'Oued Chbika Développement (OCD)
- Administrateur Al Omrane Holding

HICHAM EL AMRANI

- Administrateur et Membre du Comité d'Audit de AIR ARABIA MAROC
- Président Directeur Général de ARGAN INVEST
- Administrateur de BLACKPEARL FINANCE
- Administrateur, représentant permanent de FinanceCom et Membre du Comité des Risques Groupe de BANK OF AFRICA (ex-BMCE Bank)
- Administrateur, représentant permanent de FinanceCom, de BRICO-INVEST
- Administrateur, représentant permanent de Financière Yacout, de CAP D'ARGENT
- Directeur Général Délégué de CAP ESTATE
- Administrateur, représentant permanent d'Argan Invest, de COLLIERS INTERNATIONAL MAROC
- Administrateur et Président du Comité Stratégique et Membre du Comité d'Audit et du Comité RH de CTM
- Administrateur de CTM MESSAGERIE

- Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration de DBM MEDIA GROUP (ex-Africa Teldis & Communication)
- Directeur Général Délégué (fonction principale) de FINANCECOM
- Administrateur, représentant permanent de FinanceCom de FINANCECOM, AFRIQUE
- Administrateur de FINANCECOM INTERNATIONAL
- Membre du Directoire de FINANCIERE YACOUT
- Administrateur de FINATECH GROUP
- Administrateur et Directeur Général Délégué de INTERFINA
- Administrateur et Président du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique et du Comité RH de MEDITELECOM
- Administrateur, représentant permanent de FinanceCom, de O'TOWER
- Administrateur, représentant permanent d'Interfina, de REVLY'S
- Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'Audit, de RISMA
- Administrateur et Membre du Comité d'Audit de RMA
- Membre du Directoire de SAIDA STAR AUTO
- Administrateur, représentant permanent de H.B.M, de SFCM

AZEDDINE GUESSOUS

- Administrateur de BMCE INTERNATIONAL MADRID
- Administrateur de BOA Group
- Administrateur de RMA
- Administrateur de SETTAVEX
- Administrateur de LYDEC
- Administrateur d'AL MADA
- Administrateur de SONASID
- Administrateur de RISMA
- Administrateur de MAROCAINE DES TABACS
- Administrateur d'ALMA PACK
- Administrateur d'ALMA BAT
- Administrateur d'AL AKHAWAYN

MARC BEAUJEAN

- Administrateur BOA Group, représentant de CDC Limited
- Administrateur BOA West Africa et BOA Group SA, représentant de CDC Limited
- Administrateur indépendant, Banque Internationale Arabe de Tunisie (en cours d'approbation)

FRANÇOIS HENROT

- Membre du Conseil de surveillance de Rexel SA
- Président du Conseil d'administration de Cobepa (Belgique)

BRIAN HENDERSON

- Associé Fondateur de Henderson International Advisors, LLC,
- Président non-exécutif de Augustea Bunge Maritime Ltd., Malta,
- Conseiller de Cremades & Calvo Sotelo, Madrid,
- Senior Advisor de Rockefeller Capital Management,
- Administrateur de Fort Apache Heritage Foundation,
- Administrateur du Harvard Project on American Indian Economic Development, Honoring Nations,
- Vice-Chairman du Middle East institute – Washington.

PHILIPPE DE FONTAINE VIVE

- Fonds Euromena

CHRISTIAN DE BOISSIEU

- Administrateur d'AAQIUS
- Administrateur de SUNU Participations Holding
- Président du Conseil des parties prenantes d'ENEDIS
- Vice-Président du Conseil Scientifique de l'AMF
- Membre du Conseil Scientifique de l'AMMC
- Administrateur de Land'Or (Tunisie)
- Président de l'Advisory Board de l'Institute of Finance and Governance (Banque centrale du Liban)
- Administrateur de la Fondation Croix- Rouge Française.

ABDOU BENSOUDA

- Président du Conseil d'Administration d'Olkad Group
- Président de FinanceCom Capital
- Président de FinanceCom Europe
- Vice-Président de FinanceCom Green Investments
- Administrateur Délégué de FinanceCom International
- Administrateur de BANK OF AFRICA
- Administrateur de Africa Investments Holdings
- Administrateur de Bridges for Africa
- Administrateur de Finatech Group
- Administrateur d'Argan Infrastructure Fund
- Administrateur de Decrow Capital
- Administrateur d'Infra Invest
- Administrateur d'Argan Infra
- Administrateur de Green of Africa
- Administrateur de Dounia Productions
- Gérant de FCOMI-L
- Gérant de SCI FinanceCom
- Gérant de Global Strategic Holdings
- Gérant de B4 Advisory

BRAHIM BENJELLOUN-TOUIMI

- Administrateur Directeur Général Délégué BANK OF AFRICA
- Président de BOA GROUP
- Président de BOA WEST AFRICA
- Administrateur de RMA
- Administrateur de FINANCECOM
- Administrateur de la FONDATION BMCE Bank
- Président du Conseil de Surveillance d'EURAFRIC INFORMATION
- Administrateur d'EURO INFORMATION
- Président du Conseil de Surveillance de BMCE CAPITAL

- Président du Conseil de Surveillance de SALAFIN
- Président du Conseil de Surveillance de MAROC FACTORING
- Président du Conseil d'Administration de BMCE ASSURANCES
- Président du Conseil d'Administration de BMCE EUROSERVICES
- Vice-Président du Conseil d'Administration de BTI BANK
- Président du Conseil de Surveillance de OPERATIONS GLOBAL SERVICES
- Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL UK
- Administrateur de BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS
- Administrateur de BMCE INTERNATIONAL MADRID
- Administrateur de MAGHREBAIL
- Administrateur de RM EXPERTS
- Administrateur de O'TOWER
- Administrateur de SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH
- Administrateur de PROPARCO, représentant Permanent de BANK OF AFRICA
- Administrateur de la BOURSE DE CASABLANCA, Représentant de BANK OF AFRICA



Le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, sous la présidence de M. Othman BENJELLOUN, a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 la nomination de deux Administrateurs indépendants de nationalité marocaine, M. Mohamed KABBAJ et Mme Nezha LAHRICHI, ainsi qu'une Administratrice issue du Groupe BANK OF AFRICA, Mme Myriem BOUAZZAOUI.

M. Mohamed KABBAJ est actuellement Chancelier de l'Université EUROMED de Fès, ancien Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs sous le Ministère duquel, des réformes essentielles dans le domaine financier, en termes de modernisation et de libéralisation du système bancaire, ont été mises en œuvre. Il a été le Ministre sous l'égide duquel la privatisation de la *Banque Marocaine du Commerce Extérieur* a été menée avec succès en 1995 par l'adjudication d'un consortium d'investisseurs institutionnels et financiers marocains et étrangers, conduits par la *Royale Marocaine d'Assurance*. Lauréat de la prestigieuse École Française Polytechnique, il a mené une longue et fructueuse carrière à la tête de différents Départements du Ministère des Travaux Publics avant d'en être le Ministre. De 2000 à 2005, il a été Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, avant d'être nommé *Wali* de la région du Grand Casablanca pendant près de 4 ans.

Madame Nezha LAHRICHI est titulaire d'un Doctorat d'État qui fut le premier jamais obtenu par une femme au Maroc. Elle a une longue expérience professionnelle en tant que Professeur de l'enseignement supérieur, spécialiste de l'économie monétaire et financière nationale et internationale. Elle a été membre d'instances d'études privées et publiques comme le *Centre Marocain de Conjoncture* ou le *Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir*. Elle a également été Administratrice, pendant 10 ans, de l'*Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications -ANRT-* et siégé pendant, 10 ans aussi au *Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne -CNME-* en tant que Conseillère du Premier Ministre. Arbitre à la *Cour Marocaine d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale*, elle a été **parlementaire** puis **Présidente** de la *Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation «SMAEX»* et enfin, **Présidente du Conseil National du Commerce Extérieur**.

Madame Myriem BOUAZZAOUI est membre du Directoire de BMCE Capital, en charge plus spécifiquement du pôle de la gestion d'actifs et du *Wealth Management* – la gestion de fortune. Cette personne est reconnue par ses pairs pour son professionnalisme et ses conseils avisés à l'égard d'une élite de clientèle institutionnelle en même temps que de personnalités importantes et parfois illustres au Maroc. Elle a rejoint le Groupe il y a plus de 22 ans. Elle a débuté sa carrière au sein de la société de gestion puis progressé dans son parcours jusqu'à devenir membre du Directoire de BMCE Capital tout en dirigeant la filiale BMCE Capital Gestion. Mme Bouazzaoui est diplômée de la Société Française d'Analystes Financiers après avoir obtenu une maîtrise de gestion à l'Université de Paris Dauphine.



ÉMISSION DE DEUX EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUBORDONNÉS D'UN MONTANT GLOBAL DE 2 MILLIARDS DE DIRHAMS

Dans le cadre du financement du Plan Stratégique de Développement, il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 une enveloppe de 2 Milliards de Dirhams, portant d'une part sur l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec clause d'absorption des pertes et d'autre part, sur l'émission d'obligations subordonnées.

Ainsi, les principales caractéristiques de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec clause d'absorption des pertes, régies par les dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Montant de cet emprunt : 1.000.000.000 de dirhams maximum, à réaliser en une ou plusieurs tranches dans un délai maximum de 5 ans ;
- Taux : A déterminer avant l'émission en fonction du marché ;
- Maturité : Perpétuelle ;
- Existence d'une subordination : le capital fait l'objet d'une clause de subordination

Cette émission sera assortie d'une clause d'absorption des pertes ainsi que d'un mécanisme d'annulation de paiement des coupons.

Pareillement, il est proposé l'émission, en une ou plusieurs tranches dans un délai maximum de 5 ans, par appel public à l'épargne, d'un emprunt obligataire subordonné à placer sur le marché local.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire subordonné sont les suivantes :

- Montant de cet emprunt : 1.000.000.000 de dirhams maximum, à réaliser en une ou plusieurs tranches dans un délai maximum de 5 ans
- Taux : A déterminer avant l'émission en fonction du marché
- Durée : minimum de 5 ans
- Existence d'une subordination : Oui
- Modalités de remboursement : Dette à durée déterminée, dont le remboursement est à minima à échéance de 5 ans à compter de la date de jouissance des titres obligataires subordonnés.

Pour ces deux émissions - emprunt subordonné perpétuel avec clause d'absorption de perte et emprunt obligataire subordonné -, il est proposé de limiter le montant de la tranche de l'emprunt obligataire subordonné émise au montant souscrit aussi bien pour dans les conditions prévues à l'article 298 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

L'Assemblée Générale Ordinaire sera également sollicitée pour conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :

- décider aussi bien de l'émission des obligations subordonnées perpétuelles par appel public à l'épargne que de l'émission des obligations subordonnées par appel public à l'épargne, en une ou plusieurs tranches,

- en arrêter les modalités, notamment la ou les dates d'émission du ou des emprunts, le montant de ces emprunts, la maturité, le nombre et les caractéristiques des obligations, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe ou variable, leur date de jouissance, leur modalité de remboursement, le mécanisme d'absorption des pertes, la durée et les modalités d'amortissement etc...
- réaliser définitivement la ou les émissions obligataires subordonnées autorisées
- et d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles dans le cadre de la réalisation de ces émissions et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2021

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société, qui s'est tenue en date du 23 juin 2020, dans sa forme Extraordinaire, vous aviez délégué tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin de procéder à une augmentation du capital social d'un montant maximum global, prime d'émission comprise de 999.102.300 de dirhams à libérer exclusivement par conversion optionnelle totale ou partielle de dividendes en actions.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Conseil d'Administration en date du 28 juillet 2020, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 999 102 229 de dirhams, prime d'émission comprise, par émission de 7.292.717 actions à un prix de souscription par action de 137 dirhams, soit une prime d'émission de 127 dirhams par action.

Aux termes du procès-verbal des décisions du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2020, le Conseil d'Administration a constaté (i) que 5 786 188 nouvelles actions d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, émises au prix de 137 dirhams, soit une prime d'émission par action de 127 dirhams, ont été entièrement souscrites et libérées par conversion de dividendes et que le montant global de souscription, prime d'émission comprise, est de 792 707 756, (ii) que l'augmentation du capital social ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 1.998.204.600 Dirhams à un montant de 2.056.066.480 Dirhams est définitivement réalisée et (iii) a procédé à la modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Banque.

Ainsi, cette opération de renforcement des Fonds Propres s'étant déroulée avec succès, le Conseil d'Administration renouvelle ses remerciements les plus sincères pour la mobilisation et la confiance que les actionnaires de la Banque, notamment les actionnaires de référence, placent en nous.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Vous voudrez bien prendre acte de l'usage fait des pouvoirs que vous nous aviez délégués pour la réalisation des opérations d'augmentation de capital au cours de l'année écoulée.



ARRÊTÉ DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DES BÉNÉFICES

Les Commissaires aux Comptes ont procédé à l'audit des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils leur ont été présentés par le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA.

Ces comptes font ressortir un bénéfice net, après déduction d'une charge d'impôt de 275 MDH, qui s'établit à 724 MDH.

L'audit des comptes a été effectué conformément aux normes de la profession généralement admises.

Une certification a donc été établie sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat annuel réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Pour l'activité Maroc	577 803 256,87
Pour la Succursale de Paris <i>Contre-valeur en dirhams de devises</i>	
Pour la Succursale BOA Offshore <i>Contre-valeur en dirhams de devises</i>	132 299 118,62
Pour la Succursale Bank of Africa Shanghai Branch	14 079 014,63
Soit un bénéfice net de	724 181 390,12

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2020 d'un montant de 724.181.390 Dirhams de la manière suivante :

Bénéfice net	724 181 390,12
Prélèvement sur réserves extraordinaires	303 852 000,00
Résultat distribuable	1 028 033 390,12
Premier dividende	123 363 988,80
Reste	904 669 401,32
Superdividende	904 669 251,20
Reste	150,12
Report de l'exercice précédent	20 151,81
Le solde de dirhams à reporter	20 301,93

Le portefeuille de filiales et de titres de participation a généré, au cours de l'exercice 2020 des dividendes de **557 MDH**.

Les dotations nettes de reprises aux provisions sur titres de participation se sont chiffrées à **40,5 MDH**.

L'ensemble de ces éléments a été intégré dans les résultats de l'activité de BANK OF AFRICA.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende brut à 5 dirhams par action.

La mise en paiement des dividendes sera effectuée à partir du 29 juillet 2021 au Siège Social : 140, Avenue Hassan II à Casablanca, BMCE Capital Titres. L'encaissement du dividende se réalisera par virement de coupons à partir du compte BANK OF AFRICA ouvert dans les livres de MAROCLEAR.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir approuver le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, les comptes et états de synthèse de la Banque ainsi que la synthèse des activités relative à ses filiales et participations, qui vous sont soumis, de statuer sur l'affectation et la répartition des bénéfices qui vous sont proposés et donner quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs au titre de l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global net des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à six millions trois cent mille - 6.300.000- dirhams.

Après lecture des Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes, Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien prendre acte, également, de l'accomplissement des missions des Commissaires aux Comptes, au titre de l'exercice 2020, par les Cabinets KPMG et Fidaroc Grant Thornton, tant au titre de leur Rapport Général qui vous sera présenté par les intéressés qu'au titre du Rapport Spécial relatif aux conventions visées par les articles 56 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et par l'article 26 des Statuts de la Banque.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien nommer en qualité d'Administrateur indépendant Monsieur Mohamed KABBAJ et Madame Nezha LAHRICHI d'une part et d'autre part en qualité d'Administratrice, *intuitu personae*, Mme Myriem BOUAZZAOUI, pour une durée de 6 années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Par ailleurs, vous voudrez bien prendre acte de la démission de Messieurs Philippe DE FONTAINEVIVE et Christian de BOISSIEU de leur mandat d'Administrateur Indépendant, leur donne quitus définitif et sans réserve de leur gestion auxquels nous rendons un hommage chaleureux et appuyé pour leur contribution constructive aux travaux du Conseil d'Administration.

Le 14 mai courant, fut réalisée la fusion absorption de FinanceCom par la Société Holding Benjelloun Mezian nouvellement dénommée O CAPITAL GROUP. Lors de la séance de l'Assemblée Générale du 29 juin 2021, des explications seront données aux actionnaires à cet égard.

En outre, Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien prendre acte du Rapport relatif à l'utilisation des pouvoirs que vous nous avez conférés dans le cadre des Augmentations de capital réalisées en 2019.

Les résolutions qui vont être soumises au vote des Actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire reprennent ces différentes propositions.



Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes

Aux Actionnaires de
BANK OF AFRICA S.A
140 Avenue Hassan II
Casablanca

RRAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

OPINION AVEC RÉSERVE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A comprenant le bilan, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 29.943.306 dont un bénéfice net de KMAD 724.181.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 mars 2021 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 4,7 milliards de dirhams au 31 décembre 2020. Compte tenu des risques inhérents à ces actifs immobiliers, et notamment des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation et à leurs délais d'écoulement, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur de ces actifs au 31 décembre 2020.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

OBSERVATION

Nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de la crise liée au covid-19 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Notre opinion n’est pas modifiée à l’égard de ce point.

QUESTIONS CLÉS DE L’AUDIT

Les questions clés de l’audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l’audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n’exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l’opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l’audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d’audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s’avèrent dans l’incapacité d’honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L’évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Au 31 décembre 2020, l’encours total brut des créances à la clientèle s’élève à MMAD 134.947 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s’élève à MMAD 6.021.</p> <p>Nous avons considéré que l’appréciation du risque de crédit et l’évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l’audit, compte tenu (i) de l’importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p>	<p>Notre approche d’audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l’appréciation et l’estimation du risque de crédit en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l’évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d’organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d’un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d’un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l’estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.

RAPPORT DE GESTION

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a, au cours de l'exercice 2020, acquis des titres de la société «BMCE CASH» pour un montant de KMAD 44.000, représentant 99,99% du capital de cette société.

Casablanca, le 14 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faiçal MEKOUAR
Associé

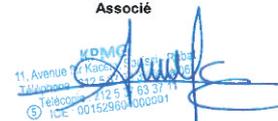
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Révisé Grant Thornton
Casablanca
7 Bd. Oued Sidiou - Casablanca
Tel: 05 22 54 40 00 - 2541 (05 22 29 08 70)



KPMG

Abderrazzak MZOUGUI
Associé

KPMG
11, Avenue Mohammed VI, Casablanca
Téléphone : 212 5 39 33 31 11
Téléfax : 212 5 39 33 31 11
ICE : 001529081000001





BILAN

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4 700 288	5 110 572
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 148 615	22 149 097
. A vue	3 934 452	7 698 907
. A terme	16 214 163	14 450 190
Créances sur la clientèle	126 812 254	116 625 100
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	38 746 351	35 594 227
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	20 263 591	22 104 094
. Crédits et financements participatifs immobiliers	41 057 176	40 527 424
. Autres crédits et financements participatifs	26 745 136	18 399 355
Créances acquises par affacturage	2 113 945	2 283 749
Titres de transaction et de placement	30 931 541	30 005 813
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	9 458 897	10 154 073
. Autres titres de créance	220 787	506 783
. Titres de propriété	21 193 183	19 267 730
. Certificats de Sukuks	58 674	77 227
Autres actifs	4 831 475	3 459 599
Titres d'investissement	8 433 543	4 375 064
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 115 642	2 125 081
. Autres titres de créance	4 317 901	2 249 983
. Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	10 873 764	10 691 682
. Participation dans les entreprises liées	8 892 226	8 630 476
. Autres titres de participation et emplois assimilés	1 981 538	2 061 206
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	200 743	192 807
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	190 816	191 147
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	583 738	410 050
Immobilisations corporelles	5 395 263	5 470 550
TOTAL DE L'ACTIF	215 215 987	200 965 233

En milliers de DH

PASSIF	31/12/2012	31/12/2019
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	37 034 499	22 630 542
. A vue	2 539 628	1 932 813
. A terme	34 494 871	20 697 729
Dépôts de la clientèle	134 792 521	134 441 241
. Comptes à vue créditeurs	85 875 583	79 783 847
. Comptes d'épargne	25 102 696	24 562 835
. Dépôts à terme	17 674 709	23 723 341
. Autres comptes créditeurs	6 139 533	6 371 218
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	8 166 405	9 372 817
. Titres de créance négociables émis	7 666 405	8 872 817
. Emprunts obligataires émis	500 000	500 000
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	3 543 407	3 968 135
Provisions pour risques et charges	1 221 143	1 117 336
Provisions réglementées	514 706	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	9 594 473	9 590 170
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	17 568 566	16 474 865
Capital	2 056 066	1 998 204
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	20	75
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	724 181	1 371 848
TOTAL DU PASSIF	215 215 987	200 965 233

HORS BILAN

En milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNES	20 820 845	19 446 241
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	418 241	182 309
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	6 661 576	6 217 752
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	4 027 365	2 742 845
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 539 868	10 132 584
Titres achetés à réméré	78 358	78 357
Autres titres à livrer	95 437	92 394
ENGAGEMENTS RECUS	21 105 044	13 300 541
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 598 222	11 315 888
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 410 428	1 984 260
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	96 394	393
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	11 448 179	11 145 100
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	710 550	761 414
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 334 205	5 467 179
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	557 275	511 501
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	611 251	658 083
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	28 781	16 627
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	1 115 875	1 265 476
Autres produits bancaires	3 090 242	2 464 820
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 147 548	4 668 371
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 250 026	1 279 079
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	1 052 972	1 282 212
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	229 687	255 028
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	16 216	13 568
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	2 598 647	1 838 484
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	6 300 631	6 476 729
Produits d'exploitation non bancaire	472 279	190 578
Charges d'exploitation non bancaire	29 683	63 685
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 432 499	3 645 941
Charges de personnel	1 553 520	1 631 096
Impôts et taxes	93 624	117 836
Charges externes	1 479 989	1 617 320
Autres charges générales d'exploitation	8 887	8 994
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	296 479	270 695
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	2 585 199	2 122 518
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 651 794	858 615
Pertes sur créances irrécouvrables	783 717	930 178
Autres dotations aux provisions	149 688	333 725
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	1 035 725	1 212 727
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	968 557	1 171 684
Récupérations sur créances amorties	27 808	30 543
Autres reprises de provisions	39 360	10 500
RESULTAT COURANT	1 761 253	2 047 889
Produits non courants	-	-
Charges non courantes	762 260	35 100
RESULTAT AVANT IMPOTS	998 993	2 012 789
Impôts sur les résultats	274 812	640 941
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	724 181	1 371 848

(-) signifie moins

(+) signifie plus

ETAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
(+) Intérêts et produits assimilés	6 602 029	6 740 094
(-) Intérêts et charges assimilées	2 532 685	2 816 318
MARGE D'INTERET	4 069 344	3 923 776
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	28 781	16 627
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	16 216	13 568
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	12 565	3 059
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA (1)	-	-
(+) Commissions perçues	1 315 378	1 570 234
(-) Commissions servies	340 759	404 709
MARGE SUR COMMISSIONS (1)	974 619	1 165 525
(+) résultat des opérations sur titres de transaction	606 715	743 976
(+) résultat des opérations sur titres de placement	56 533	-14 934
(+) résultat des opérations de change	343 740	394 452
14.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-108 323	-130 313
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ (1)	898 665	993 181
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	611 279	658 083
(-) Diverses autres charges bancaires	265 843	266 893
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	6 300 629	6 476 731
(+) résultat des opérations sur ommobilisation financières (2)	-41 283	17 104
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	464 029	168 460
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	20 302	62 874
(-) Charges générales d'exploitation	3 432 499	3 645 941
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 270 574	2 953 480
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	-1 439 147	-586 567
(+) autres dotations nettes de reprises aux provisions	-70 175	-319 024
RESULTAT COURANT	1 761 253	2 047 889
RESULTAT NON COURANT	-762 260	-35 100
(-) Impôts sur les résultats	274 812	640 941
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	724 181	1 371 848

	31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	724 181	1 371 848
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	296 479	270 695
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	52 814	4 720
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	2 923	295 747
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	514 706	-
(-) Reprises de provisions (1)	12 661	518
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	384 032	47 797
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	304	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières (1)	8 250	22 117
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières (1)	9 381	811
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 195 844	1 873 390
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	1 195 844	1 873 390

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	10 761 260	10 452 239
(+) Récupérations sur créances amorties	27 808	30 543
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	79 997	190 578
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	7 789 295	4 940 728
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	1 029 683	63 685
(-) Charges générales d'exploitation versées	3 136 020	3 375 246
(-) Impôts sur les résultats versés	274 812	640 940
I.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	-1 360 744	1 652 761
Variation des :		
(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 000 482	-1 503 654
(+) Créances sur la clientèle	-10 017 350	-6 672 571
(+) Titres de transaction et de placement	-925 728	-4 824 869
(+) Autres actifs	-1 323 245	876 455
(-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	331	-39 881
(+) Immobilisations données en Ijara	-	-
(+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-	-
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 403 957	2 760 604
(+) Dépôts de la clientèle	351 280	5 681 835
(+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
(+) Titres de créance émis	-1 206 412	776 851
(+) Autres passifs	-426 824	-717 718
II.SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	2 856 490	-3 662 948
III.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	1 495 746	-2 010 187
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières (1) (4)	102 355	432 351
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (4)	700 683	179 800
(-) Acquisition d'immobilisations financières (1)	2 214 714	1 328 397
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	561 230	942 301
(+) Intérêts perçus	99 459	250
(+) Dividendes perçus	528 036	575 280
IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-1 345 410	-1 083 017
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
(+) Emission de dettes subordonnées	4 303	5 299
(+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
(+) Emission d'actions	-	2 970 415
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
(-) Dépôts d'investissement remboursés (2)	-	-
(-) Intérêts versés	403 821	397 860
(-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement (3) (4)	-	-
(-) Dividendes versés	161 102	-
V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-560 620	2 577 854
VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	-410 284	-515 350
VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5 110 572	5 625 922
VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	4 700 288	5 110 572

(1) Autres que les titres de Moucharaka et Moudaraba

(2) Y compris IRR utilisées

(3) Y compris PER utilisées

(4) Autres que ceux découlant des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges

NOTE SUR LES COMPTES SOCIAUX

L'élaboration des comptes sociaux à fin Décembre 2020 a été réalisée dans un contexte mondial et national marqué par la propagation de la pandémie COVID 19.

Dans un élan national de solidarité et à l'instar des grandes institutions du pays, BANK OF AFRICA a fait don de 1 milliard de dirhams au fonds de lutte contre le COVID 19. Les résultats Annuels sociaux de BANK OF AFRICA intègrent une charge non courante relative à ce don.

BANK OF AFRICA a constitué une provision sur ses comptes consolidés en prévision des impacts de la crise sanitaire

NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES



1 - PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX

- 1.1- Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.
- 1.2- La représentation d'une image fidèle, repose nécessairement sur le respect des sept principes comptables fondamentaux préconisés par la Norme Comptable Générale.
- 1.3- Lorsque les opérations, événements et situations sont traduits en comptabilité dans le respect des principes comptables fondamentaux et des prescriptions du PCEC, les états de synthèse sont présumés donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des risques assumés et des résultats de l'établissement de crédit.
- 1.4- Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.
- 1.5- Dans le cas exceptionnel où l'application stricte d'un principe ou d'une prescription se révèle contraire à l'objectif de l'image fidèle, l'établissement de crédit doit y déroger.

Cette dérogation doit être mentionnée dans l'ETIC et être dûment motivée avec indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'établissement de crédit.

- 1.6- Les principes comptables fondamentaux retenus se présentent comme ci-après :
 - Principe de continuité d'exploitation.
 - Principe de permanence des méthodes.
 - Principe du coût historique.
 - Principe de spécialisation des exercices.
 - Principe de prudence.
 - Principe de clarté.
 - Principe d'importance significative.

2.1. Présentation

Les états de synthèse comprennent :

- les comptes du Siège central
- les comptes des agences établies au Maroc
- les comptes des succursales et agences établies à l'étranger (succursale de Paris, succursale de Shanghai, et l'agence de Tanger off Shore).

Les opérations et soldes significatifs internes entre les différentes entités sont éliminés.

2.2 Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de BANK OF AFRICA est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

2.3 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle)
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.
- Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
 - Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses douteuses ou compromises,
 - Après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Portefeuilles de titres

2.5.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

2.5.2 Titres de Transaction.

Sont considérés comme des titres de transaction, les titres qui à l'origine sont :

- acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme dans le but d'en tirer un profit.
- détenus par l'établissement de crédit dans le cadre de son activité de mainteneur de marché, le classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock des titres fasse l'objet d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.
- acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille comprenant des instruments dérivés, des titres ou d'autres instruments gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.
- ou qui font l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et, le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en résultat. Les titres cédés sont évalués suivant ces mêmes règles.

2.5.3 Titres de Placement.

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Par défaut, il s'agit de titres qui ne sont pas classés dans une autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres en provenance des catégories " Titres de l'activité de portefeuille " et " Titres de participation et parts dans les entreprises liées " font l'objet, à la date du transfert et préalablement à celui-ci, d'une évaluation selon les règles de la catégorie d'origine. Ils sont transférés dans la catégorie " Titres de placement " à cette valeur comptable.

Dans le cas où le titre proviendrait de la catégorie " Titres d'investissement ", il sera évalué à sa valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

2.5.4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour en procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

2.5.5 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille et
- Autres emplois assimilés

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

2.5.6 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

2.6 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

2.7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du "taux de clôture".

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan de l'entité étrangère (Agence de Paris) sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique (dotations) et de constitution des réserves. L'écart résultant de cette correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste "écart de conversion".

Conversion des éléments du compte de résultat à l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice. Toutefois, les éléments de compte de résultat ont été convertis au cours de clôture car cette méthode ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à la méthode du taux moyen.

2.8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

2.9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation :	
Construits avant 1986	20 ans
Construits après 1986	40 ans

Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissables

2.10 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

2.11 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales. Leur constitution facultative relève d'une décision de gestion motivée notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

2.12 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base "flat" et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

2.13 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

2.14 Engagements de retraite

Les engagements de retraites (wissam Al Choghl, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de DH

	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Ets. de crédit et assimilés au Maroc	Ets. de crédit à l'étranger	TOTAL 31/12/2020	TOTAL 31/12/2019
Comptes ordinaires débiteurs	2 905 099	301 965	1 631 665	3 202 925	8 241 654	10 664 369
Valeurs reçues en pension	-	66 589	-	-	66 589	1 089 412
Au jour le jour	-	60 062	-	-	60 062	1 029 412
A terme	-	6 527	-	-	6 527	-
Prêts de trésorerie	-	3 426 762	1 155 329	1 189 008	5 771 099	6 320 310
Au jour le jour	-	-	296 993	26 714	323 707	1 057 559
A terme	-	3 426 762	858 336	1 162 293	5 447 391	5 262 751
Prêts financiers	-	278 578	6 919 180	85 530	7 283 288	5 841 192
Autres créances	2 895 759	254 891	-	289 136	3 439 786	3 364 364
Intérêts courus à recevoir	-	35 825	7 966	2 696	46 487	40 017
Créances en souffrance	-	-	0	-	0	4
TOTAL	5 800 858	4 364 610	9 914 140	4 769 295	24 848 903	27 259 669

CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH

	Secteur public	Secteur privé		TOTAL 31/12/2020	TOTAL 31/12/2019
		Entreprises financières	Autres clientèle financières		
Crédits de trésorerie	292 857	1 709 578	26 093 533	2 602 571	30 698 539
Comptes à vue débiteurs	246 498	1 709 578	11 058 587	1 754 901	14 769 564
Créances commerciales sur le Maroc	2 975	-	2 888 684	3 620	2 895 279
Crédits à l'exportation	-	-	406 504	355 036	761 540
Autres crédits de trésorerie	43 384	-	11 739 758	489 014	12 272 156
Crédits à la consommation	-	-	28 879	7 658 231	7 687 110
Crédits à l'équipement	4 641 851	403 269	13 432 418	1 510 140	19 987 678
Crédits immobiliers	104 888	-	9 539 816	31 321 635	40 966 339
Autres crédits	2 000 000	19 136 100	1 741 574	145 508	23 023 182
Créances acquises par affacturage	1 713 774	-	400 171	-	2 113 945
Intérêts courus à recevoir	68 626	35 766	465 084	157 976	727 452
Créances en souffrance	314	-	1 808 038	1 913 602	3 721 954
Créances pré-douteuses	-	-	63 194	566 655	629 849
Créances douteuses	-	-	707 766	297 312	1 005 078
Créances compromises	314	-	1 037 078	1 049 635	2 087 027
TOTAL	8 822 310	21 284 713	53 509 513	45 309 663	128 926 199
					118 908 849

ETATS B3 SOCIAL

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

En milliers de DH

TITRES	Ets de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		TOTAL 31/12/2020	TOTAL 31/12/2019
			Financiers	Non Financiers		
TITRES CÔTÉS	4 991	4 366 378	21 187 560	633	25 559 561	23 440 279
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	3 513 131	-	-	3 513 131	2 867 631
Obligations	-	853 247	-	-	853 247	1 308 057
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	4 991	-	21 187 560	633	21 193 183	19 264 591
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
TITRES NON CÔTÉS	6 563	10 985 208	826 802	1 986 951	13 805 523	10 940 599
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	9 999 291	-	-	9 999 291	9 312 684
Obligations	-	860 356	826 802	1 837 429	3 524 586	998 208
Autres titres de créance	6 563	-	-	-	6 563	328 935
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Certificats de Sukuks	-	58 674	-	-	58 674	77 227
Intérêts courus	-	66 887	-	149 522	216 409	223 545
TOTAL	11 553	15 351 586	22 014 361	1 987 584	39 365 084	34 380 877

ETATS B4 SOCIAL

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

En milliers de DH

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-value latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	30 350 916	30 350 916	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	9 019 297	9 019 297	-	-	-	-
Obligations	84 000	84 000	-	-	-	-
Autres titres de créance	136 787	136 787	-	-	-	-
Titres de propriété	21 052 157	21 052 157	-	-	-	-
Certificats de Sukuks	58 674	58 674	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	621 368	580 626	621 368	-	40 742	40 742
Bons du Trésor et valeurs assimilées	479 829	439 600	479 829	-	40 228	40 228
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	141 539	141 026	141 539	-	514	514
TITRES D'INVESTISSEMENT	8 433 543	8 433 543	8 467 442	98 307	46 902	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 115 642	4 115 642	4 093 395	-	22 247	-
Obligations	4 293 833	4 293 833	4 367 485	98 307	24 655	-
Autres titres de créance	24 068	24 068	6 563	-	-	-
TOTAL	39 405 827	39 365 084	9 088 810	98 307	87 645	40 742

ETATS B5 SOCIAL

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Instruments optionnels achetés	-269	-59 121
Opérations diverses sur titres	324 924	276 293
Débiteurs divers	985 476	1 066 599
Sommes dues par l'Etat	811 212	912 464
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	119 568	107 590
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	54 695	46 545
Valeurs et emplois divers	4 943	9 403
Comptes de régularisation	3 516 401	2 166 424
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	186 413	54 670
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	186 413	54 670
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	141 631	176 716
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	246 489	313 697
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 298 854	330 432
Produits à recevoir	472 134	321 662
Charges constatées d'avance	826 719	8 770
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	-	-
Autres comptes de régularisation	1 643 014	1 290 909
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	4 831 475	3 459 599

ETATS B7 SOCIAL

CREANCES SUBORDONNEES

En milliers de DH

	Montant			Dont entreprises liées et apparentées		
	Brut	31/12/2020 Provisions	Net	31/12/2019 Net	31/12/2020 Net	31/12/2019 Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés	193 551	-	193 551	190 532	193 551	190 532
Créances subordonnées à la clientèle	-	-	-	-	-	-
TOTAL	193 551	-	193 551	190 532	193 551	190 532

ETATS B6 SOCIAL TITRES DE PARTICIPATION

En milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	PRG	Valeur comptable nette
TITRES DE PARTICIPATION								
RADIO MEDITERRANEE	Audiovisuel	708 260	196 650 000	36,02	70 827,10	-	-	708,27
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Gest. de la place financière de Casablanca	500 000	500 000 000	100,00	50 000,00	-	-	500,00
TANGER MED ZONES	Sté d'aménagement	640 577	706 650 000	9,06	64 057,66	-	-	640,58
EMAT	Sté holding	80 473	8 047 300	100,00	30 364,80	30 364,80	-	-
FONCIERE EMERGENCE	Prom. Immobilier industriel et de services	363 935	400 214 174	8,06	37 056,60	-	-	370,57
ECOPARC DE BERRECHID	Sté d'aménagement	120 000	55 000 000	21,82	12 000,00	-	-	120,00
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Gestion Monétique	109 990	98 200 000	11,20	11 000,00	-	-	110,00
Fonds de garantie de la commande publique	Fonds d'investissement	100 000	110 000 000	9,09	10 000,00	-	-	100,00
MOROCCAN INFORMATION TECHNO PARC CIE	Gest. Intechno parc	56 500	46 000 000	12,28	5 650,00	-	-	56,50
BMCE Capital Real Estate	Gestion d'actifs immobiliers	12 495	5 000 000	24,99	1 249,50	-	-	12,50
MARTHO (MAGHREB ARAB TRADING C*)	Ets financier	12 000	600 000 USD	20,00	970,64	-	970,64	-
MITC CAPITAL	Gest. fonds MNF	4 000	2 000 000	20,00	400,00	-	400,00	-
STE RECOURS	Sté de recouvrement	3 750	2 500 000	15,00	375,00	-	375,00	-
					299 951,40		32 110,44	2 618,41
TITRES DES ENTREPRISES LIÉES								
BOA Group	Ets de crédit/étranger	435 192	93 154 635 €	72,41	2 961 158,83	-	2 961 158,83	2 961 158,83
BBi	Ets de crédit/étranger	157 659 285	157 659 285 €	100,00	1 916 978,95	-	1 916 978,95	1 916 978,95
STE SALAFIN	Credit à la consommation	1 935 692	312 411 900	61,96	707 410,48	-	707 410,48	707 410,48
LITTORAL INVEST	Société immobilière	26 000	2 600 000	100,00	450 000,00	-	450 000,00	450 000,00
MAGHREBAIL	Credit bail	726 220	138 418 200	52,47	370 770,14	-	370 770,14	370 770,14
LUCASDIM	Location Longue durée	784 769	83 042 900	41,50	336 832,38	-	336 832,38	336 832,38
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	1 632 000	320 000 000	51,00	163 200,00	30 000,00	133 200,00	133 200,00
O TOWER	Sté d'aménagement	9 600 000	2 000 000 000	48,00	786 844,86	-	786 844,86	786 844,86
BANK AL-TAMWEEL WA AL-INMA - BTI	Banque participative	2 040 000	400 000 000	51,00	204 000,00	-	204 000,00	204 000,00
BOA UGANDA	Ets de crédit/étranger	22 716 454	46 775 206 000 UGX	47,41	128 856,39	-	128 856,39	128 856,39
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Ets de crédit/étranger	121 726	25 000 000 FCFA	32,38	137 924,64	-	137 924,64	137 924,64
HANOUTY	Distribution	76 486	16 797 900	45,60	121 815,27	-	-	-
BMCE CAPITAL	Banque d'affaires	100 000	100 000 000	100,00	100 000,00	-	100 000,00	100 000,00
STE CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'étude	155 437	40 000 000	38,85	90 191,61	-	90 191,61	90 191,61
LCB BANK	Ets de crédit étranger	370 000	10 000 000 FCFA	37,00	76 819,08	-	76 819,08	76 819,08
RYAD ALNOUR	Hôtellerie	3 000	300 000	100,00	78 357,44	-	78 357,44	78 357,44
SOCIETE DIAMENAGEMENT TANGER TECH - SA-TT	Sté d'aménagement	2 499 997	500 000 000	50,00	125 000,00	-	125 000,00	125 000,00
MAROC FACTORING	Factoring	450 000	45 000 000	100,00	51 877,45	-	51 877,45	51 877,45
GLOBAL NETWORK SYSTEMS HOLDING	Traitement de l'information	116 000	11 600 000	100,00	46 591,42	-	46 591,42	46 591,42
EUROSERVICES	Ets financier	3 768	4 831 000 €	78	41 203,46	-	41 203,46	41 203,46
BMCE CASH	Ets financier	279 995	28 000 000	99,99	44 000,00	-	44 000,00	44 000,00
BMCE IMMOBILIER	SCI	200 000	20 000 000	100,00	29 700,00	-	29 700,00	29 700,00
RH EXPERT	Recouvrement créances	200 000	20 000 000	100,00	20 000,00	-	20 000,00	20 000,00
DOUJPRINT (STA)	Sté de service	50 000	5 000 000	100,00	19 000,00	-	19 000,00	19 000,00
AC-MAR	Assurances et service	100 000	50 000 000	20,00	10 001,00	-	10 001,00	10 001,00
BMCE CAPITAL BOURSE (maroc inter titres)	Sté de bourse	67 500	10 000 000	67,50	6 750,00	-	6 750,00	6 750,00
STE FINANCIERE Italie	Société financière	600 000	600 000 EURO	100,00	6 561,06	6 561,06	-	-
BMCE CAPITAL GESTION (marfin)	Gestion OPCVM	250 000	25 000 000	100,00	6 442,93	-	6 442,93	6 442,93
Eurific Informatique	Service Informatique	10 000	10 000 000	41,00	4 100,00	-	4 100,00	4 100,00
BMCE ASSURANCES	Assurances	15 000	1 500 000	100,00	3 025,00	-	3 025,00	3 025,00
OPERATION GLOBAL SERVICES SA OGS	Scos Back-office	50 000	5 000 000	100,00	5 000,00	-	5 000,00	5 000,00
IT International service	Sté de service informatique	3 100	31 000 EURO	100,00	338,99	338,99	-	-
AKENZA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
SAISS IMMO NEJMA	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
SUX HILL PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
SUX HILL SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
SUX HILL TERCIO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
NOUACER CITY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
MOHIT IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
FARACHA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
KRAKER IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
KAMAT TILLA	Promotion immobilière	1 000	100 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
BERLY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
ERRAHA NAKHIL	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
GOLEM PRIME IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
ISKANE PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
JASPE IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
MAADEN SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
MONET IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
NEROPRIM IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
SALAM PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
VILLASUGAN IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
DENIM PRIMERO 1	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10,00	-	10,00	10,00
					9 050 941,87	158 715,82	6 892 226,05	6 892 226,05
TITRES DE LA CTMITE DU PORTEFEUILLE								
PROPARCO	Ets crédit multi-national	1 082 935	693 079 200 EUR	2,50	175 448,46	-	175 448,46	175 448,46
E.S.F.G.	Ets crédit /étranger	923 105	207 075 338 EUR	0,45	174 353,21	174 353,21	-	-
ESI	Ets crédit /étranger	467 250	500 400 000 EUR	0,93	150 089,51	150 089,51	-	-
LEBAE ARAB ITALIAN BANK	Ets crédit/étranger	63 032	261 185 370 EUR	2,65	72 437,87	-	72 437,87	72 437,87
AMETHIS FINANCE Luxembourg	Sté d'invest en capital à risque	4 107	135 875 872 EUR	2,10	44 898,10	-	44 898,10	44 898,10
AMETHIS II	Sté d'invest en capital à risque	1 170	133 717 495 EUR	1,33	19 513,33	-	19 513,33	19 513,33
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse des valeurs	310 014	387 517 900	8,00	31 373,42	-	31 373,42	31 373,42
MAROC NUMERIC FUND	Fonds d'investissement	150 000	75 000 000	20,00	15 000,00	7 565,96	7 434,04	7 434,04
MAROC NUMERIC FUND II	Fonds d'investissement	78 431	40 000 000	19,61	5 882,33	-	5 882,33	5 882,33
SEAF MOROCCO GROWTH FUND	Fonds d'investissement	60 000	94 222 200	6,37	6 000,00	-	6 000,00	6 000,00
BANQUE MAGHREBINE D'INVEST ET DU COMMERCE EXT	Ets crédit	6 000	150 000 000 USD	4,00	26 714,40	-	26 714,40	26 714,40
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	107 500	150 000 000	7,17	10 750,00	5 395,21	5 354,79	5 354,79
INMAA SA	Société de service	53 333	20 000 000	26,67	5 333,30	2 322,98	3 010,32	3 010,32
AFREXIM BANK (African Import Export)	Ets crédit /étranger	30	506 300 000 USD	0,059	2 746,48	-	2 746,48	2 746,48
FONDS MONETAIRE ARABE (ARAB TRADE FINANCING PROGRAM)	Ets financier	50	987 920 000 USD	0,03	2 671,44	-	2 671,44	2 671,44
AZLAR FUND	Fonds d'investissement	96 279	219 581 400	4,38	955,10	-	955,10	955,10
PROGEST	Fonds d'investissement	2 500	2 000 000	12,50	250,00	-	250,00	250,00
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE BANCAIRE	Gestion des fonds de garantie	588	1 000 000	5,88	58,80	-	58,80	58,80
					744 485,74	339 726,86	404 758,88	404 758,88
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION								
CFG GROUP	Banque d'investissement	285 065	542 889 900	5,25	103 997,38	-	103 997,38	103 997,38
Fruandis SCA	Fonds d'investissement	832 458	799 673 700	10,41	96 807,46	-	96 807,46	96 807,46
Mutandis AUTOMOBILE SCA	Distribution Automobile	846 892	630 000 000	13,44	91 359,34	4 239,56	87 119,78	87 119,78
ROYAL RANCHES MARRAKECH	Promot. Immobilière et touristique	106 667	800 000 000	13,33	60 000,00	-	60 000,00	60 000,00
SOGEPOS	Sté d'aménagement	46 216	35 000 000	13,20	4 621,60	-	4 621,60	4 621,60
LA CELLULOSE DU MAROC	Pâte à papier	52 864	700 484 000	0,75	3 393,43	3 393,43	-	-
SMAX	Assurances et service	22 562	50 000 000	4,51	1 690,00	-	1 690,00	1 690,00
FRUMAT	Agro-alimentaire	4 000	13 000 000	3,08	1 450,00	1 450,00	-	-
STE IMMOBILIERE SIEGE GPBM	Immobilier	12 670	19 005 000	6,67	1 267,00	-	1 267,00	1 267,00
STE DAMENAGEMENT DU PARC INDUSTRIE	Sté d'aménagement	10 000	60 428 000	1,65	1 000,00	-	1 000,00	1 000,00
MAROCLEAR	Dépositaire central	803	100 000 000	4,02	803,00	-	803,00	803,00
STE IPE	Edition et impression	8 013	10 000 000	8,01	801,30	-	801,30	801,30
CASABLANCA PATRIMOINE SA	Développement local	5 000	31 000 000	1,61	500,00	-	500,00	500,00
SECOTEX	Industrie	5 000	10 000 000	5,00	500,00	500,00	-	-
SOCIETE ALLCOM MAROC	Industrie	5 000	20 000 000	2,50	500,00	500,00	-	-
DAR ADDAMANE	Organismes de garantie	1 922	75 000 000	0,64	480,50	480,50	-	-
PORNET	Service informatique	1 800	11 326 800	1,59	180,00	-	180,00	180,00
SINCOMAR	Agro-alimentaire	494	37 440 000	0,13	49,40	49,40	-	-
SWIFT	Sté de service	23	434 020 000 EUR	0,01	23,58	-	23,58	23,58
DYAR AL MADNA	Cte immobilière	640	20 000 000	0,32	6,50	-	6,50	6,50
RMA	Assurances	5	1796 170 800	0,0001	1,97	-</		

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

En milliers de DH

	Montant brut		Montant des acquisitions		Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice		Réajustement		Montant brut à la fin de l'exercice		Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice	
	au début de l'exercice	l'exercice	au cours de l'exercice	l'exercice	au cours de l'exercice	l'exercice	au cours de l'exercice	l'exercice	l'exercice	l'exercice	au titre de l'exercice	Cumul des amortissements de l'exercice	au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	l'exercice
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat	225 646	15 494	15 494	-	-	412	-	412	241 552	16 216	50 735	-	-	-	-	190 816
Credit-bail sur immobilisations incorporelles	6 459	-	-	6 451	-	102	-	102	6 561	325	1 624	-	-	-	-	4 937
Credit-bail mobilier	74 000	5 099	5 099	79 408	-	309	-	309	79 408	10 466	41 863	-	-	-	-	37 545
Credit-bail mobilier loué	-	5 099	5 099	-	-	309	-	309	5 408	-	-	-	-	-	-	5 408
Credit-bail mobilier non loué après résiliation	74 000	-	-	74 000	-	-	-	-	74 000	10 466	41 863	-	-	-	-	32 137
Credit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail immobilier	145 188	9 334	9 334	-	-	-	-	-	154 522	5 425	7 249	-	-	-	-	147 274
Credit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail immobilier loué	145 188	9 334	9 334	-	-	-	-	-	154 522	5 425	7 249	-	-	-	-	147 274
Credit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Credit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	1 060	1 060	-	-	-	-	-	1 060	-	-	-	-	-	-	1 060
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisation données en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	225 646	15 494	15 494	-	-	412	-	412	241 552	16 216	50 735	-	-	-	-	190 816

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de DH

	Montant brut		Reclassement		Montant des acquisitions		Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice		Montant brut à la fin de l'exercice		Amortissements et/ou provisions		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice	
	au début de l'exercice	l'exercice	au cours de l'exercice	l'exercice	au cours de l'exercice	l'exercice	au cours de l'exercice	l'exercice	l'exercice	l'exercice	au titre de l'exercice	Reclassement au cours de l'exercice/ Autres variations	au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	l'exercice
Immobilisations incorporelles	951 333	-3 980	249 391	-	1 196 745	541 283	145	-	613 006	583 738	-	-	-	-	-	97 089
Droit au bail	97 073	16	-	-	97 089	-	-	-	97 089	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherches et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	854 260	-3 996	249 391	-	1 099 656	541 283	145	-	613 006	486 649	-	-	-	-	-	
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	9 624 001	-80 204	420 183	414 519	9 599 462	4 153 451	-7	-	174 148	4 204 197	5 395 265	-	-	-	-	
Immeubles d'exploitation	1 611 397	-	264 690	133 010	1 743 077	439 071	-	-	32 884	89 312	1 360 434	-	-	-	-	231 167
Terrain d'exploitation	238 940	-	3 191	10 964	231 167	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 129 267
Immeubles d'exploitation - Bureaux	1 372 457	-	261 499	122 046	1 511 911	439 071	-	-	32 884	89 312	382 643	-	-	-	-	1 129 267
Immeubles d'exploitation - Logements de fonctions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel d'exploitation	1 974 246	-30 155	82 694	36 914	1 989 871	1 673 220	-33	-	62 941	1 795 112	254 759	-	-	-	-	
Mobilier de bureau d'exploitation	555 920	-30 145	50 943	36 208	540 510	392 735	-60	-	16 752	1 016	408 412	-	-	-	-	132 099
Matériel de bureau d'exploitation	217 064	15	4 437	-	221 516	196 155	12	-	8 969	-	205 136	-	-	-	-	16 380
Matériel informatique	1 018 568	-25	26 325	-	1 044 868	950 010	14	-	23 289	-	973 313	-	-	-	-	71 555
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	75 303	-	883	705	75 481	44 574	-	-	11 071	-	55 645	-	-	-	-	19 835
Autres matériel d'exploitation	107 392	-	105	-	107 496	89 746	-	-	2 860	-	92 607	-	-	-	-	14 890
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 196 257	-16	39 743	105 707	2 123 278	1 732 396	25	-	99 017	79 004	1 752 495	370 843	-	-	-	
Immobilisation corporelles hors exploitation	3 842 102	-33	40 056	138 889	3 743 236	3 087 664	-	-	36 059	10 816	334 007	-	-	-	-	3 409 229
Terrain hors exploitation	3 038 311	-	7 600	119 188	2 926 723	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 926 723
Immeubles hors exploitation	654 427	-	30 400	19 701	665 126	194 677	-	-	30 067	10 816	213 928	-	-	-	-	451 199
Mobilier et matériel hors exploitation	69 027	-	686	69	69 713	51 622	-	-	2 844	-	54 466	-	-	-	-	15 247
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	80 337	-33	1 371	-	81 674	62 465	-	-	3 148	-	65 613	-	-	-	-	16 061
TOTAL	10 575 335	-34 183	669 574	414 519	10 796 207	4 684 735	188	-	296 479	174 148	4 817 204	5 979 003	-	-	-	5 979 003

ETATS B9 BIS SOCIAL

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

En milliers de DH

DATE DE CESSION OU DE RETRAIT	Nature	Montant Amortissement		Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus- value de cession	Moins- value de cession
		Brut	cumulés				
20/01/2020	Terrain	1 260 000	-	1 260 000			
20/01/2020	Construction	5 040 000	1 949 474	3 090 526			
15/01/2020	Terrain	115 600 000	-	115 600 000	115 600 000	-	
01/11/2020	Vehicule de tourisme	705 313	-	705 313	401 600		303 713
19/10/2020	Terrain	2 327 800	-	2 327 800	2 327 800	-	
13/08/2020	Construction	5 349 586	5 349 586	-	5 600 000	5 600 000	
19/10/2020	Construction	9 311 200	3 517 097	5 794 103	6 672 200	878 097	
23/12/2020	Mobilier	1 016 000	1 016 000	-	101 600	101 600	
28/12/2020	Divers Actifs OPCI	233 633 045	162 315 828	71 317 217	444 820 000	373 502 783	
TOTAL		374 242 943	174 147 985	200 094 959	583 823 200	384 031 954	303 713

ETATS B10 SOCIAL

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

En milliers de DH

	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres Ets. de crédit et assimilés au Maroc	Ets. de crédit à l'étranger	TOTAL 31/12/2020	TOTAL 31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	-	81 819	274 465	1 356 826	1 713 110	1 272 908
Valeurs reçues en pension	12 350 493	2 916 668	3 397 884	1 617 052	20 282 097	13 347 665
Au jour le jour	-	250 039	-	-	250 039	-
A terme	12 350 493	2 666 629	3 397 884	1 617 052	20 032 058	13 347 665
Emprunts de trésorerie	-	1 681 575	7 363 810	1 927 552	10 972 937	5 372 224
Au jour le jour	-	267 144	60 000	249 334	576 478	659 904
A terme	-	1 414 431	7 303 810	1 678 218	10 396 459	4 712 320
Emprunts financiers	-	1 326 686	351 604	1 893 785	3 572 075	1 475 820
Autres dettes	9 212	398	4 808	445 240	459 658	1 140 072
Intérêts courus à payer	2 641	7 152	14 841	9 987	34 622	21 852
TOTAL	12 362 346	6 014 298	11 407 412	7 250 442	37 034 499	22 630 542

ETATS B11 SOCIAL

DEPOTS DE LA CLIENTELE

En milliers de DH

	Secteur public	Entreprises financières	Secteur Privé Entreprises non financières	Autre clientèle	TOTAL 31/12/2020	TOTAL 31/12/2019
Comptes à vue créditeurs	1 690 509	2 592 418	20 209 561	61 370 910	85 863 398	79 773 107
Comptes d'épargne	-	-	-	25 028 457	25 028 457	24 486 071
Dépôts à terme	72 442	2 496 807	1 083 641	13 799 047	17 451 937	23 358 596
Autres comptes créditeurs	2 926 952	84 101	2 054 944	1 073 536	6 139 533	6 371 219
Intérêts courus à payer	1 165	32 239	16 700	259 092	309 196	452 248
TOTAL	4 691 068	5 205 565	23 364 846	101 531 042	134 792 521	134 441 241

ETATS B12 SOCIAL

TITRES DE CREANCES EMIS

En milliers de DH

Ligne	Date début	Échéance	Taux	Volume
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	28/03/2019	28/03/2021	2,76%	340 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	16/04/2019	16/04/2021	2,74%	805 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	30/04/2019	30/04/2021	2,71%	365 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	08/05/2019	08/05/2021	2,68%	15 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	02/08/2019	02/08/2021	2,70%	160 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	09/09/2019	09/09/2021	2,68%	50 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	09/09/2019	09/09/2022	2,76%	225 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	15/10/2019	15/10/2022	2,79%	765 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	03/12/2019	03/12/2021	2,67%	350 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	03/12/2019	03/12/2022	2,75%	615 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	16/01/2020	14/01/2021	2,54%	200 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	16/01/2020	16/01/2023	2,72%	200 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	07/04/2020	06/04/2021	2,70%	150 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	27/05/2020	26/05/2021	2,75%	800 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	13/05/2020	13/05/2021	2,75%	350 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	14/10/2020	14/04/2021	1,77%	50 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	14/10/2020	14/10/2021	1,94%	235 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	14/10/2020	14/10/2022	2,20%	450 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	05/11/2020	06/05/2021	1,85%	870 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	22/12/2020	22/06/2021	1,80%	70 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	22/12/2020	21/12/2021	2,01%	320 000,00
CD BANK OF AFRICA- BMCE GROUP	22/12/2020	22/12/2022	2,22%	200 000,00
TOTAL				7 585 000

ETATS B13 SOCIAL

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Instruments optionnels vendus	-6 718	-37 162
Opérations diverses sur titres	98 220	187 427
Créditeurs divers	1 167 403	1 590 158
Sommes dues à l'Etat	1 021 855	1 232 875
Sommes dues aux les organismes de prévoyance	49 955	45 153
Sommes diverses dues au personnel	129 844	178 784
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	23	12
Fournisseurs de biens et services	-13 387	418
Divers autres créditeurs	-20 888	132 916
Comptes de régularisation	2 284 503	2 227 712
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	160 221	2 578
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	54 246	290 130
Charges à payer et produits constatées d'avance	282 050	281 298
Autres comptes de régularisation	1 787 986	1 653 706
TOTAL	3 543 407	3 968 135

ETATS B14 SOCIAL

PROVISIONS

En milliers de DH

	Encours 31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2020
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF :	6 062 477	1 734 705	1 144 565	- 5 631	6 646 987
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	51 616	-	51 611	-	5
Créances sur la clientèle	5 294 335	1 641 149	916 945	- 954	6 017 584
Agios réservés	123 304	-	119 628	-	3 676
Titres de placements	42 962	40 742	43 719	604	40 590
Titres de participation et emplois assimilés	549 870	52 814	12 265	- 5 287	585 131
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	390	-	396	6	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	1 117 335	623 389	4 879	- 2	1 735 843
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	12 488	11 810	-	-	24 298
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	1 074 602	2 923	-	-	1 077 525
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	30 245	93 951	4 879	- 2	119 315
Provisions réglementées	-	514 706	-	-	514 706
TOTAL GENERAL	7 179 812	2 358 095	1 149 444	- 5 633	8 382 830

ETATS B16 SOCIAL

DETTES SUBORDONNEES

En milliers de DH

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Conditions de remboursement anticipé, subordonné et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur KMAD)
DH	150 000	1	6,95%	Perpétuel		150 000
DH	850 000	1	4,31%	Perpétuel		850 000
DH	950 000	1	4,30%	Perpétuel		950 000
DH	50 000	1	5,30%	Perpétuel		50 000
DH	160 000	1	6,18%	10 ans		160 000
DH	50 000	1	6,18%	10 ans		50 000
DH	790 000	1	3,70%	10 ans		790 000
DH	154 500	1	5,64%	10 ans		154 500
DH	845 500	1	3,42%	10 ans		845 500
DH	626 000	1	4,74%	10 ans		626 000
DH	1 374 000	1	3,40%	10 ans		1 374 000
DH	447 200	1	3,74%	10 ans		447 200
DH	78 900	1	3,74%	10 ans		78 900
DH	1 473 900	1	3,23%	10 ans		1 473 900
DH	200 000	1	7,05%	Perpétuel		200 000
DH	800 000	1	5,57%	Perpétuel		800 000
DH	400 000	1	3,18%	5 ans		400 000
						9 400 000

ETATS B17 SOCIAL

CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Encours 31/12/2019	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2020
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	16 474 865	372 800	720 901	17 568 566
Réserve légale	460 306	-	-	460 306
Autres réserves	7 647 439	372 800	- 13 945	8 006 294
Primes d'émission, de fusion et d'apport	8 367 120	-	734 846	9 101 966
Capital	1 998 205	-	57 861	2 056 066
Capital appelé	1 998 205	-	57 861	2 056 066
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires - Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	74	- 54	-	20
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 371 848	- 1 371 848	-	724 181
TOTAL	19 844 992	- 999 102	778 762	20 348 834

ETATS B18 SOCIAL

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financement et de garantie donnés	20 647 050	19 275 490
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	418 241	182 310
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	418 241	182 310
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	6 661 576	6 217 752
Crédits documentaires import	2 946 978	2 538 217
Acceptations ou engagements de payer	543 183	766 203
Ouvertures de crédit confirmés	1 415 124	1 539 861
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	5	6 859
Autres engagements de financement donnés	1 756 287	1 366 613
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	4 027 365	2 742 845
Crédits documentaires export confirmés	18 960	3 942
Acceptations ou engagements de payer	1 053	3 503
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	285 906	492 334
Engagements en souffrance	3 721 446	2 243 066
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 539 868	10 132 583
Garanties de crédits données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	6 099 572	6 321 773
Autres cautions et garanties données	3 440 296	3 810 810
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de financement et de garantie reçus	21 008 649	13 300 148
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	18 598 222	11 315 888
Garanties de crédits	8 528 585	2 285 546
Autres garanties reçues	10 069 637	9 030 342
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 410 428	1 984 260
Garanties de crédits	1 135 772	1 135 773
Autres garanties reçues	1 274 656	848 487

ETATS B19 SOCIAL

ENGAGEMENTS SUR TITRES

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	Montant
ENGAGEMENTS DONNÉS	173 794
Titres achetés à réméré	78 357
Autres titres à livrer	95 437
ENGAGEMENTS REÇUS	96 394
Titres vendus à réméré	-
Autres titres à recevoir	96 394

ETATS B20 SOCIAL

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

En milliers de DH

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	27 432 659	26 050 310	-	-
Devises à recevoir	8 132 051	8 991 084	-	-
Dirhams à livrer	2 928 286	5 506 159	-	-
Devises à livrer	10 772 229	7 485 710	-	-
Dirhams à recevoir	5 600 093	4 067 357	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	2 210 544	2 593 504	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	1 594 744	1 512 474	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-	28 345	5 001
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	74 266	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	541 534	1 081 030	-	-

ETATS B21 SOCIAL

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

En milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'Actif ou du Hors Bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	11 326 473		
Autres titres	6 831 716		
Hypothèques	103 192 544		
Autres valeurs et sûretés réelles	239 909 625		
TOTAL	361 260 357		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du Passif ou du Hors Bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	17 114 493		
Autres titres	776 934		
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	17 891 427		

CREANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTELE SOCIALE

En milliers de DH

	31/12/2020		31/12/2019	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances pré-douteuses	753 656	123 807	583 342	63 330
Créances douteuses	2 125 768	1 120 691	2 123 458	1 057 483
Créances compromises	6 863 795	4 776 768	5 897 572	4 348 445
TOTAL	9 743 220	6 021 266	8 604 372	5 469 259

ETATS B22 SOCIAL

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

En milliers de DH

	D < 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
Actif						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 919 265	1 990 735	1 613 998	4 391 351	1 252 461	16 167 810
Créances sur la clientèle	25 432 054	13 156 414	13 589 461	36 552 057	37 354 801	126 084 787
Crédit-bail et assimilé	1 978 295	41 021	53 798	40 831	-	2 113 945
Titres de créance	2 106 174	1 506 293	5 093 822	3 203 147	6 262 466	18 171 902
Créances subordonnées	-	-	-	-	193 551	193 551
TOTAL	29 931 240	16 418 126	19 880 154	49 331 711	47 267 914	162 829 145
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	24 578 213	5 273 093	2 152 306	2 431 193	25 444	34 460 250
Dettes envers la clientèle	5 635 000	13 447 947	23 217 199	5 444 273	875 508	48 619 927
Titres de créance émis	200 000	540 000	4 320 000	2 525 000	500 000	8 085 000
Emprunts subordonnés	-	-	-	2 000 000	7 400 000	9 400 000
TOTAL	30 413 213	19 261 040	29 689 505	12 400 466	8 800 952	100 565 176

ETATS B23 SOCIAL

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE

En milliers de DH

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 5% des Fonds Propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
17	43 015 313	32 276 646	3 138 695	535 674

ETATS B24 SOCIAL

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE

En milliers de DH

BILAN	Montant
Actif	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	140 503
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	14 547 626
Créances sur la clientèle	8 920 820
Titres de transaction et de placement et d'investissement	7 101 054
Autres actifs	532 318
Titres de participation et emplois assimilés	5 345 089
Créances subordonnées	193 551
Immobilisations données en crédit-bail et location	86 396
Immobilisations incorporelles et corporelles	4 169
Passif	32 842 393
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	27 131 095
Dépôts de la clientèle	5 222 108
Titres de créance émis	-
Autres passifs	162 261
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	326 929
Dettes subordonnées	-
Hors bilan	
Engagements donnés	5 055 411
Engagements reçus	2 871 119

ETATS B25 SOCIAL

MARGE D'INTERET

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts perçus	6 602 029	6 740 094
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	710 550	761 414
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 334 205	5 467 179
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	557 275	511 501
Intérêts servis	2 532 685	2 816 319
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 250 026	1 279 079
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	1 052 972	1 282 212
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	229 687	255 028

ETATS B26 SOCIAL

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

En milliers de DH

CATEGORIE DE TITRES	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participation	11 440	14 630
Participations dans les entreprises liées	537 291	561 465
Titres de l'activité de portefeuille	133	2 914
Emplois assimilés	62 387	79 074
TOTAL	611 251	658 083

ETATS B27 SOCIAL

COMMISSIONS

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions perçues	1 315 378	1 570 234
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Sur opérations avec la clientèle	430 777	446 240
Sur opérations de change	199 503	304 758
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	39 149	45 575
Sur produits dérivés	-	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	21 128	23 963
Sur moyens de paiement	368 922	417 736
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	42 148	52 733
Sur autres prestations de service	213 751	279 229
Commissions versées	340 759	404 709
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Sur opérations avec la clientèle	-	-
Sur opérations de change	102 395	137 641
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
Sur produits dérivés	268	13
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	13 530	15 278
Sur moyens de paiement	88 889	95 220
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	-	-
Sur autres prestations de service	135 676	156 557

ETATS B28 SOCIAL

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE

En milliers de DH

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
Produits	2 890 711	2 160 064
Gains sur les titres de transaction	1 259 316	1 058 990
Plus-value de cession sur titres de placement	56 918	21 993
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	43 643	10 282
Gains sur les produits dérivés	266 938	112 851
Gains sur les opérations de change	1 263 897	955 948
Charges	1 992 046	1 166 882
Pertes sur les titres de transaction	652 601	315 014
Moins value de cession sur titres de placement	3 286	4 246
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	40 742	42 962
Pertes sur les produits dérivés	375 260	243 165
Pertes sur opérations de change	920 157	561 495
RESULTAT	898 665	993 181

ETATS B29 SOCIAL

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers de DH

CHARGES	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	1 553 520	1 631 096
Impôts et taxes	93 624	117 836
Charges extérieures	1 488 876	1 626 313
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	296 479	270 695

ETATS B30 SOCIAL

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Produits et charges		
Autres produits et charges bancaires	491 595	626 336
Autres produits bancaires	3 090 242	2 464 820
Autres charges bancaires	2 598 648	1 838 484
Produits et charges d'exploitation non bancaires	442 597	126 892
Produits d'exploitation non bancaires	472 279	190 578
Charges d'exploitation non bancaires	29 683	63 685
Autres charges		
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	2 585 199	2 122 518
Autres produits		
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	1 035 725	1 212 727

ETATS B32 SOCIAL

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

En milliers de DH

INTITULES	Montant
I- Résultat Net Comptable	724 182
Bénéfice net	
Perte nette	
II- Réintégration fiscales	957 749
1- Courantes	613 839
Charges non déductibles	53 242
Provision pour risques généraux	560 597
2- Non courantes	343 910
Impôts sur les sociétés	274 812
Provision impôt OPCI	69 098
III- Déductions fiscales	930 201
1- Courantes	
Dividendes	557 201
2- Non courantes	
PV OPCI	373 000
VI- Résultat net fiscal	751 730
Impôts sur les sociétés	
VI- Résultat net fiscal	

ETATS B33 SOCIAL

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

En milliers de DH

I- DETERMINATION DU RESULTAT	Montant
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	1 761 253
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	613 839
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	557 201
(=) Résultat courant théoriquement imposable	1 817 891
(-) Impôt théorique sur résultat courant	672 620
(=) Résultat courant après impôts	1 088 633
II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES	

ETATS B34 SOCIAL

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

En milliers de DH

	Solde au début de l'exercice (1)	Opération comptables de l'exercice (2)	Déclarations de TVA de l'exercice (3)	Solde Fin d'exercice (4=1+2-3)
A- TVA collectée	97 223	577 895	587 341	87 777
B- TVA à récupérer	52 107	426 428	417 241	61 294
Sur charges	49 189	327 280	338 437	38 032
Sur immobilisations	2 919	99 148	78 804	23 262
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	45 116	151 467	170 100	26 483

ETATS C1 SOCIAL

MONTANT DU CAPITAL : 1 998 204 600 DH

VALEUR NOMINALE DES TITRES : 10,00

MONTANT DU CAPITAL SOCIAL SOUSCRIT NON APPELÉ : -

En milliers de DH

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel		
A- Actionnaires marocains					
Royale Marocaine d'Assurances	83, avenue des FAR 20000 - Casablanca	55 964 419	54 678 598	26,59%	26,59%
Holding Benjelloun Mezian	Avenue Californie	1 111 218	1 986 443	0,97%	0,97%
Societe Financiere du Crédit du Maghreb	67, avenue de l'Armée Royale 20000 - Casablanca	1 746 960	1 810 717	0,88%	0,88%
FINANCECOM	81-83, avenue des FAR 20000 - Casablanca	11 580 100	14 506 738	7,06%	7,06%
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites	100, Boulevard Abdelmoumen-20340- Casablanca	7 803 996	8 088 813	3,93%	3,93%
Caisse de Dépôt et de Gestion	Place Moulay El Hassan - ex Piétri -BP 408 - Rabat	16 556 383	17 108 805	8,32%	8,32%
Groupe MAMDA/MCMA	Angle Avenue Mohammed VI et rue Houmane El Fatouaki - Rabat	9 947 519	10 310 567	5,01%	5,01%
Personnel BANK OF AFRICA - BMCE Group		2 258 693	2 245 325	1,09%	1,09%
SBVC ET DIVERS		33 154 821	33 322 397	16,21%	16,21%
TOTAL (1)		140 124 109	144 058 403	70,07%	70,07%
B- Actionnaires étrangers					
Banque Fédérative du du Crédit Mutuel	4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg - France	48 972 796	50 492 025	24,51%	24,51%
CDC GROUP PLC	123, Victoria Street, Londres SW1E 6DE, Royaume-Uni	10 723 555	11 056 220	5,37%	5,37%
TOTAL (2)		59 696 351	61 548 245	29,87%	29,87%
TOTAL		199 820 460	205 606 648	100%	100%

ETATS C2 SOCIAL

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

En milliers de DH

A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
Décision du : 23 Juin 2020			
Report à nouveau	75	Réserves légales	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	999 102
Résultats net de l'exercice	1 371 848	Autres affectations	372 821
Prélèvement sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	1 371 923	TOTAL B	1 371 923

ETATS C3 SOCIAL

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres et assimilés	29 943 306	29 435 162	25 294 339
Opérations et résultats de l'exercice			
Produit net bancaire	6 300 631	6 476 729	6 019 305
Résultat avant impôts	998 994	2 012 790	1 863 133
Impôts sur les résultats	274 812	640 940	519 477
Bénéfices distribués	999 102	897 317	897 317
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	372 800	446 300	590 800
Résultat par titre (en MAD)			-
Résultat net par action ou part sociale	0,0036	7	7
Bénéfice distribué par action ou part sociale	5	5	5
Personnel			-
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 553 520	1 631 096	1 603 716
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5 038	5 099	5 328

ETATS C4 SOCIAL

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

En milliers de DH

II- DATATION	
Date de clôture (1)	31/12/2020
Date d'établissement des états de synthèse (2)	
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES	
A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1 ^{ERE} COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	Favorables
	Défavorables

ETATS C6 SOCIAL

EFFECTIFS

En nombre

	31/12/2020	31/12/2019
Effectifs rémunérés	5 038	5 099
Effectifs utilisés	5 038	5 099
Effectifs équivalent plein temps	5 038	5 099
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-
Cadres (équivalent plein temps)	4 889	4 953
Employés (équivalent plein temps)	98	94
Dont effectifs employés à l'étranger	51	52

ETATS C7 SOCIAL

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

En milliers de DH

	Nombre de comptes		Montants	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Titres dont l'établissement est dépositaire	38 705	38 343	237 468 249	227 531 051
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	93	92	113 999 547	108 546 820
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

ETATS C8 SOCIAL

RESEAU

En nombre

	31/12/2020	31/12/2019
Guichets permanents	719	735
Guichets périodiques	-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	862	887
Succursales et agences à l'étranger	41	41
Bureaux de représentation à l'étranger	5	5

ETATS C9 SOCIAL

COMPTES DE LA CLIENTELE

En nombre

COMPTES DE LA CLIENTELE	31/12/2020	31/12/2019
Comptes courants	130 691	122 624
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	229 760	238 666
Autres comptes chèques	1 354 711	1 317 982
Comptes d'affacturage	-	-
Comptes d'épargne	829 443	832 251
Comptes à terme	7 550	9 016
Bons de caisse	968	1 549
Autres comptes de dépôts	-	-

Sont assortis de la mention "Néant" pour l'exercice 2020, les états suivants :

- Etat des dérogations ;
- Etat des changements de méthodes ;
- Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie.



BILAN

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 746	2 332
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 630 827	5 894 899
. A vue	1 188 017	928 663
. A terme	5 442 810	4 966 236
Créances sur la clientèle	3 735 501	3 910 009
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	424 067	673 805
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	3 311 434	3 236 204
. Crédits et financements participatifs immobiliers	-	-
. Autres crédits et financements participatifs	-	-
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	580 626	1 995 953
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	439 600	1 887 787
. Autres titres de créance	-	-
. Titres de propriété	141 026	108 166
. Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	742 739	505 802
Titres d'investissement	2 259 763	1 321 903
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	2 259 763	1 321 903
. Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-
. Participation dans les entreprises liées	-	-
. Autres titres de participation et emplois assimilés	-	-
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	86 393	73 673
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	2 181	2 037
Immobilisations corporelles	364	812
TOTAL DE L'ACTIF	14 040 140	13 707 423

En milliers de DH

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11 732 765	11 342 536
. A vue	734 303	524 440
. A terme	10 998 462	10 818 096
Dépôts de la clientèle	1 504 805	1 646 838
. Comptes à vue créditeurs	1 248 272	1 267 308
. Comptes d'épargne	-	-
. Dépôts à terme	189 056	335 204
. Autres comptes créditeurs	67 477	44 326
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
. Titres de créance négociables émis	-	-
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	557 161	462 790
Provisions pour risques et charges	567	565
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	108 091	112 079
Capital	4 452	4 797
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	132 299	137 819
TOTAL DU PASSIF	14 040 140	13 707 423

HORS BILAN

En milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNES	375 316	658 167
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	4 231	7 869
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	318 438	544 923
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	49 417	105 375
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	3 230	-
ENGAGEMENTS RECUS	2 750 890	1 620 849
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 753 481	1 082 837
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	994 181	538 012
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	3 228	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 144 533	736 859
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	306 191	278 044
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	125 513	129 645
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	101 437	125 448
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	2 256	1 573
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	12 157	777
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	8 398	9 579
Autres produits bancaires	588 581	191 793
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	945 786	482 349
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	314 700	285 835
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	7 315	12 171
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 104	1 279
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	621 667	183 064
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	198 747	254 510
Produits d'exploitation non bancaire	-	-
Charges d'exploitation non bancaire	-	10
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	7 737	6 230
Charges de personnel	4 111	3 520
Impôts et taxes	-	-
Charges externes	2 494	1 687
Autres charges générales d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 132	1 023
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	8	21 524
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables	8	44
Autres dotations aux provisions	-	21 480
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	22 216	518
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	22 216	518
RESULTAT COURANT	213 218	227 264
Produits non courants	-	-
Charges non courantes	5 503	7 991
RESULTAT AVANT IMPOTS	207 715	219 273
Impôts sur les résultats	75 416	81 456
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	132 299	137 819

(-) signifie moins

(+) signifie plus

ETAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
(+) Intérêts et produits assimilés	533 141	533 136
(-) Intérêts et charges assimilées	322 015	298 006
MARGE D'INTERET	211 126	235 130
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	12 157	777
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	2 104	1 279
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	10 053	-502
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA (1)	-	-
(+) Commissions perçues	8 906	10 076
(-) Commissions servies	440	1 551
MARGE SUR COMMISSIONS (1)	8 466	8 525
(+) résultat des opérations sur titres de transaction	-2 095	-17 647
(+) résultat des opérations sur titres de placement	56 533	-14 934
(+) résultat des opérations de change	-86 360	32 879
14.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-995	9 693
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ (1)	-32 917	9 991
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	2 256	1 574
(-) Diverses autres charges bancaires	236	206
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	198 748	254 512
(+) résultat des opérations sur ommobilisation financières (2)	396	518
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	-	-
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-	10
(-) Charges générales d'exploitation	7 738	6 230
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	191 406	248 790
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	-8	-44
(+) autres dotations nettes de reprises aux provisions	21 820	-21 480
RESULTAT COURANT	213 218	227 266
RESULTAT NON COURANT	-5 503	-7 991
(-) Impôts sur les résultats	75 417	81 456
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	132 299	137 819

	31/12/2020	31/12/2019
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	132 299	137 819
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 132	1 023
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions (1)	396	518
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières (1)	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières (1)	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	133 034	138 324
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	133 034	138 324

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 et leurs décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

1.1 Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower

Personnes concernées

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Monsieur Zouheir BENSALID, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

Modalités essentielles

Par cette convention, BANK OF AFRICA S.A. compte acquérir auprès de O'Tower, au sein de la Tour Mohammed VI, des plateaux bureaux sur 13 étages et une agence bancaire au rez-de-chaussée et ce, pour un montant global estimé de 1.444 MMAD TTC.

Cette acquisition se fera selon les modalités VEFA avec l'émission par une banque consœur d'une caution.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020, **des avances d'un montant de 283.658 KMAD HT.**

1.2 Convention de cession des actions BMCE Cash en faveur de BANK OF AFRICA par GNS technologies

Personnes concernées

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A. ;
- Monsieur M'fadel EL HALAISSI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A..

Modalités essentielles

Suite aux recommandations de Bank Al-Maghrib, BANK OF AFRICA a approché GNS Technologies à l'effet de l'acquisition directe de l'intégralité de la participation de cette dernière dans le capital de BMCE Cash.

Cette convention porte sur la cession de 139.995 actions détenues par GNS Technologies au profit de BANK OF AFRICA représentant 100% du capital et des droits de vote de BMCE Cash. S'agissant de la transaction, les parties ont convenu d'un prix de vente forfaitaire et dont un reliquat est tributaire de l'atteinte par BMCE Cash des objectifs financiers, tels que définis dans le contrat de 30.000 KMAD.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020, **des titres de participation d'un montant de 30.000 KMAD.**

1.3 Avenant au mandat de gestion conclu avec Maroc Factoring

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur M’Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.
- Monsieur Omar TAZI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles

Conclu en mars 2020, cet avenant a pour objet, d’étendre le périmètre des prestations fournies par Maroc Factoring dans le cadre de la gestion de l’activité d’affacturation pour le compte de la Banque.

Ainsi, BMCE Bank s’engage à (i) donner accès à Maroc Factoring à tous les outils de gestion qui lui seront nécessaires à l’étude et à la contre étude des dossiers de factoring qui lui sont confiés, (ii) lui communiquer tous les modèles de contrats et actes de garantie utilisés par BMCE Bank dans le cadre des lignes de factoring, (iii) répondre à Maroc Factoring, dans des délais raisonnables, à toutes les consultations intervenant dans le cadre des dossiers de factoring notamment juridiques.

Montants comptabilisés

L’impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à Maroc Factoring (Cf. 2.7).

1.4 Convention de dépôt en compte à vue auprès de bti BANK

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa, est également Vice-Président du Conseil d’Administration de Bti Bank ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mounir CHRAIBI et Khalid LAABI, Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank of Africa, sont également Administrateurs de Bti Bank ;

Modalités essentielles :

Afin de remédier aux problématiques de liquidité que connaît bti Bank, au même titre que les autres banques consœurs, en raison (i) de l’absence d’un marché interbancaire pour cette catégorie d’établissement bancaire et (ii) d’un contexte de marché marqué davantage par une appétence de la clientèle au financement qu’à la collecte de dépôts, une convention a été conclue afin de procéder à

l'ouverture d'un compte courant – non rémunéré- auprès de BTI Bank utilisé comme source de financement, d'un montant de 50 Millions de Dh, en contribution à parité avec le partenaire Al Baraka Group - ABG.

Montants comptabilisés

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

1.5 Convention de prestations de recouvrement ENTRE BANK OF AFRICA ET RM EXPERTS

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Président Directeur Général de RM EXPERTS ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles

Dans le cadre du changement de Gouvernance survenu en juin 2019 au sein de RM Experts, une convention a été conclue afin de définir les conditions et modalités selon lesquelles : (i) BANK OF AFRICA confie à RM EXPERTS un mandat de gestion de recouvrement de ses créances en souffrance auprès de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toutes autres procédures utiles des créances confiées et (ii) RM EXPERTS assiste BANK OF AFRICA en vue de la mise en place d'une structure efficiente chargée du recouvrement de ses créances en souffrance détenues sur sa clientèle.

Cette convention couvre les coûts constatés par RM Experts sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 dans le cadre de ses activités de recouvrement pour le compte de BANK OF AFRICA.

Ladite convention expire le 31 décembre 2020.

Montants comptabilisés

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020, une charge de 23.825 KMAD

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Pacte d'actionnaires conclu entre CDC, FinanceCom, RMA, Bank of Africa S.A. et BOA Group

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président du Conseil de Surveillance de RMA, Président Directeur Général de FinanceCom et également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;

- Monsieur Zouheir BENSALD est Administrateur Directeur Général de RMA, Administrateur de FinanceCom et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- M. Hicham EL AMRANI, Directeur Général Délégué de FinanceCom, Administrateur de RMA et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Dans le cadre de l'entrée de CDC Group dans le capital de Bank of Africa S.A., un pacte d'actionnaires a été signé avec CDC Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de *Business Integrity* conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient CDC en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de Bank of Africa S.A..

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre FinanceCom/RMA et CDC pour influencer les décisions de Bank of Africa S.A., (ii) de droit de véto au profit de CDC, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de CDC, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions Bank of Africa S.A.. De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur FinanceCom/RMA pour l'achat des actions Bank of Africa S.A. que CDC détiendra. Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à CDC.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de produits et de charges de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.2. Contrat d'ouverture de crédit entre Bank of Africa S.A., O'Tower et Société générale Marocaine de Banque

Personnes concernées

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil d'Administration de O'Tower ;
- Monsieur Zouheir BENSALD, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower.

Modalités essentielles :

Conclu le 21 janvier 2019, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'ouverture par la SGMB au profit d'O'Tower, sous la caution de Bank of Africa S.A., d'une ligne de caution de garantie à première demande d'un montant de 830 MDH dotée d'une commission de 0,25% et 2% d'intérêts à échéance 30/09/2022.

Les commissions sont annuelles et sont à la charge d'O'Tower. Elles sont prélevées mensuellement sur le compte d'O'Tower qui s'engage expressément à constituer la provision y relative et ce, à compter de la date de prise d'effet de la garantie concernée.

Le montant du gage en numéraire constitué par la Caution au profit de la SGMB doit à tout moment couvrir l'encours de la garantie émise par cette dernière.

O'Tower s'engage à rembourser les montants appelés au titre des garanties au plus tard à la date d'échéance de la lettre de garantie au titre de laquelle le paiement a été effectué, et ce en principal, commissions, frais et accessoires.

Le Contrat est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de la date de sa signature par les Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de 3 040 KMAD.

2.3. Avenant au contrat de prêt subordonné entre Bank of Africa S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles

À travers cet avenant conclu en mai 2019, il a été convenu une prolongation de l'échéance du prêt subordonné d'un montant de 17 700 000 euros, accordé en 2010, consenti par Bank of Africa S.A. à BBI.

Par ailleurs, le taux d'intérêt passe de 4% à 2% et le remboursement interviendra au seizième anniversaire au lieu du treizième.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de 3.971 KMAD

2.4. Convention de financement entre Bank of Africa S.A. et BMCE Bank International

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles

Aux termes de cette convention, signée en mai 2019, Bank of Africa S.A. accorde à BBI une ligne de financement d'un montant maximum de 315 Millions de \$, à tirer en un ou plusieurs prêts. Ce financement permettra de répondre aux besoins internes ainsi qu'aux exigences de financement conformément à la réglementation en vigueur.

En termes de rémunération, les prêts seront consentis aux taux convenus par les parties selon les conditions du marché.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de 33.382 KMAD.

2.5. Avenant au contrat de services conclu entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices (2018)

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles

Conclu le 15 juin 2018, cet avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices porte sur la possibilité de proposer à certains clients un taux de rémunération de leurs dépôts plus élevé que le taux normalement proposé par Bank of Africa S.A.. Ainsi, le surcoût financier annuel engendré sera supporté par BMCE Euroservices en réduction de sa rémunération.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclu dans la rémunération versée à BES. (Cf 2.49).

2.6. Convention de prestations de recouvrement entre Bank of Africa S.A. et RM Experts

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Président Directeur Général de RM EXPERTS ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles

Dans le sillage du changement de Gouvernance survenu en juin 2019 au sein de RM Experts, une convention a été conclue afin de définir les conditions et modalités selon lesquelles (i) Bank of Africa S.A. confie à RM EXPERTS un mandat de gestion de recouvrement de ses créances en souffrance auprès de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toutes autres procédures utiles des créances confiées et (ii) RM EXPERTS assiste Bank of Africa S.A. en vue de la mise en place d'une structure efficiente chargée du recouvrement de ses créances en souffrance détenues sur sa clientèle.

Signée le 13 février 2020, cette Convention couvre les coûts constatés par RM Experts sur la période allant du 13 juin au 31 décembre 2019 dans le cadre de ses activités de recouvrement pour le compte de Bank of Africa S.A..

Ladite convention est de durée déterminée prenant fin le 31 décembre 2019.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à RM EXPERT (Cf. 1.5).

2.7. Mandat de gestion entre Bank of Africa S.A. et Maroc Factoring

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles :

Dans la continuité de la convention conclue avec Maroc Factoring en 2016, un mandat de gestion a été signé en mars 2018 à travers lequel Bank of Africa S.A. donne mandat global et exclusif à Maroc Factoring pour gérer en son nom et pour son compte l'activité d'affacturage.

En termes de rémunération, Maroc Factoring perçoit un honoraire de gestion selon une formule prédéfinie (encours gérés, charges générales d'exploitation globale...). Il est convenu un plancher minimum d'honoraire de gestion correspondant à la commission facturée en 2017 soit 14,7 MDH HT.

Ce mandat est valable pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée d'un an reconductible.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 une charge 20.706 KMAD

2.8. Contrat de bail entre Bank of Africa S.A. et RM experts

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS.

Modalités essentielles :

Le contrat prévoit la mise à bail par Bank of Africa S.A. au profit de RM Experts d'un plateau de bureaux situé à la mezzanine d'une superficie globale de 86,40 m² et un plateau de bureaux situé au 1^{er} étage d'une superficie globale de 243,87m² sis Casablanca dans l'immeuble Lina 250 sis Sidi Maarouf, objet du Titre foncier n° 1.477/47.

Le loyer mensuel est fixé à 14 967,68 DH/TTC, incluant la taxe des Services Communaux au taux de 10,5% du loyer HT, et révisable annuellement au taux de 3,5% du montant du montant du loyer HT.

Le présent bail est consenti pour une durée de 3 années renouvelables par tacite reconduction à compter du 1^{er} avril 2018

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, au titre de l'année 2020, un produit sur les comptes de 162 KMAD

2.9. Contrat de sous-représentation entre Bank of Africa S.A. et Damane Cash

Personnes concernées

- Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de Damane Cash, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Omar Tazi, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de Damane Cash.

Modalités essentielles :

A travers le contrat de représentation conclu avec Western Union Network afin de proposer les services de transfert d'argent de marque Western Union sur le territoire du Maroc, Damane Cash a le droit de faire assurer les Services de Transfert d'Argent par Bank of Africa S.A..

Ainsi, Bank of Africa S.A. s'engage à proposer le Service de transfert d'argent sur tout le réseau dans le respect des lois applicables et conformément aux dispositions figurant dans les grilles tarifaires, dans le Manuel de Service International, dans les politiques et dans les règlements de Western Union.

S'agissant des conditions de paiement, Bank of Africa S.A. remet à Damane Cash le montant principal de chaque opération du Service de Transfert d'Argent effectuée par le biais de la Banque, ainsi que tous les frais et autres coûts facturés en liaison avec ladite opération.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature reconduite tacitement pour des périodes successives d'un an.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.10. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et FARACHA IMMO

Personne concernée :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de FARACHA IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de FARACHA IMMO pour un montant global net de 299.142 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par FARACHA IMMO en faveur de Bank of Africa S.A..

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.11. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et NEJIMI IMMO

Personne concernée :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de NEJIMI IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de la Convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de NEJIMI IMMO, pour un montant global net de 60.217 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera hors causes de résiliation anticipée au terme du remboursement intégral de l'avance par NEJIMI IMMO en faveur de Bank of Africa S.A..

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.12. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et KRAKER IMMO

Personne concernée :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de KRAKER IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de KRAKER IMMO, pour un montant global net de 53.432 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente Convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par KRAKER IMMO en faveur de Bank of Africa S.A..

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.13. Avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et RM Experts

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts ;
- Monsieur M'Fadel El HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010, la convention avait mandaté RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que Bank of Africa S.A. lui confiera.

A travers cet avenant, Bank of Africa S.A. mandate RM Experts pour procéder à toutes les enquêtes qui lui seront réclamées, portant sur la situation financière, patrimoniale ou autres informations, concernant aussi bien des personnes physiques que des personnes morales exerçant une activité professionnelle ou toutes entreprises.

RM Experts doit ainsi remettre à Bank of Africa S.A. toutes les informations possibles, quelle que soit leur nature, permettant à la Bank of Africa S.A. d'avoir une idée sur la situation desdites personnes avant l'octroi du crédit.

RM Experts est autorisé par Bank of Africa S.A. à procéder à toutes les investigations nécessaires pour mener à bien la mission qui lui sera confiée, soit directement par ses propres moyens, soit en faisant appel à d'autres prestataires en cas de nécessité.

La tarification des prestations est fonction de la région et de la nature du bien.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.14. Convention de prestation de services entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'fadel El HALAISSI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclue en août 2017, cette convention de prestation de services a pour objet de définir le cadre contractuel des relations entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies précisant notamment le périmètre et conditions d'exécution des prestations fournies ainsi que les engagements de chaque partie.

A travers cette convention, GNS Technologies s'engage à fournir l'ensemble des services détaillés en annexe de ladite convention.

En termes de rémunération, il est convenu, pour le compte de GNS Technologies, un forfait annuel de 100 000 DH/HT, des frais de mise à disposition du service Rapido de 6 DH/HT par opération aboutie ainsi que des frais relatifs à l'activité carte & paiement. S'agissant de Bank of Africa S.A., la Banque procède à la restitution à GNS Technologies des commissions relatives aux opérations locales et internationales liées aux opérations de cartes prépayées.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. A l'issue de la période initiale, la convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.15. Mandat d'intermédiation en opérations effectuées par les établissements de crédit entre Bank of Africa S.A. et la Société de transferts de fonds Damane Cash

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Administrateur de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. confie à Daman Cash, détenue indirectement à hauteur de 100% par la Banque, un mandat d'Intermédiaire en opérations effectuées par les Etablissements de Crédit dans le cadre de la commercialisation des cartes prépayées nationales et internationales en faveur des clients de Bank of Africa S.A. et des partenaires agréés au sein du Réseau Daman Cash, qui s'engage à observer les diligences de vigilance et de conformité.

Cette convention demeure valable pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.16. Convention de financement par opération de lease-back financée par MAGHREBAIL en faveur de Bank of Africa S.A.

Personnes concernées :

- Le Président de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSAID et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de Maghrebail, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Par cette convention, Bank of Africa S.A. a effectué une opération de lease-back avec MAGHREBAIL sur un ensemble de programmes et solutions informatiques.

Le montant de financement du crédit-bail mobilier conclu fin décembre 2017 s'élève à KMAD 561 938 TTC, avec une périodicité mensuelle de 60 mois et un loyer unitaire hors taxe de KMAD 8 794.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 une charge de 122 527 KMAD.

2.17. Convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Bourse

Personne concernée :

- Monsieur Zouheir BENSAID est Administrateur de Bank of Africa S.A. et membre du Conseil d'Administration de BMCE Capital Bourse.

Modalités essentielles :

A travers cette convention conclue en février 2016, BMCE Capital Bourse délègue à Bank of Africa S.A. le traitement opérationnel et technique de l'activité dépositaire de ses avoirs.

En contrepartie, BMCE Capital Bourse devra régler 50 000 DH/HT annuellement. Par ailleurs, elle demeure redevable envers Maroclear de l'ensemble des frais et taxes inhérents à son affiliation.

Cette convention est conclue pour une année avec tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.18. Mandat de conseil dans le cadre de la titrisation de créances hypothécaires entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Titrisation

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BCME Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALD est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Cette convention a pour objet de confier à BMCE Capital Titrisation la titrisation de créances hypothécaires du Groupe.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois.

En termes de rémunération, un montant forfaitaire de 1 MDH HT est dû à compter de la date de signature et prend fin à la réalisation de l'opération.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.19. Mandat d'arrangement d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Titrisation

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BCME Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALD est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Dans un contexte d'optimisation des ressources rares, Bank of Africa S.A. souhaite optimiser la gestion de son bilan au regard de son important patrimoine foncier.

Ainsi en transférant des actifs fonciers, Bank of Africa S.A. pourra (i) libérer une part des fonds propres mobilisés au passif de son bilan au titre de ces biens et (ii) disposer d'une nouvelle réserve de cash grâce à la cession de ce patrimoine.

Cette convention désigne BMCE Capital Titrisation comme arrangeur sur la première opération de titrisation d'actifs immobiliers du Groupe. Cette première opération portera sur un montant compris entre 500 MDH et 1 Milliard de dirhams HT.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois et prend fin à la réalisation de l'opération.

En termes de commission de structuration, une commission de retenue d'un montant forfaitaire de 1 MDH HT est due à la date de signature du Mandat. Une commission de succès de 0,4% HT du montant de l'opération sera réglée qu'en cas de réalisation effective de l'opération.

S'agissant de la commission de placement, une rémunération de 0,2% HT du montant de l'opération sera versée à la date du Règlement/Livraison.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.20. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Cet avenant, conclu le 29 avril 2016, a pour objet de modifier le périmètre des activités déléguées en vue d'y inclure la fourniture, par Capital à Bank of Africa S.A., de tout type de services et prestations spécialisés de recherche, d'analyse et d'évaluations financières.

Cette convention est de durée indéterminée.

La rémunération annuelle demeure fixée à 15% de l'excédent, par rapport à 100 MDH, du résultat brut d'exploitation généré par les activités de marché de Bank of Africa S.A., et sera comprise entre MMAD 20 et MMAD 30.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020, 60.173 KMAD au titre de la gestion déléguée et 34.584 KMAD au titre de la rémunération variable.

2.21. Convention d'assistance et de prestations de services

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président de FinanceCom est également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est Administrateur des deux sociétés ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur de FinanceCom.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et FinanceCom ont conclu une convention aux termes de laquelle FinanceCom s'engage à fournir à Bank of Africa S.A. des prestations d'assistance dans la préparation des Plans Stratégiques, la recherche et la mise en œuvre de partenariat au Maroc et à l'International et la mise en place de synergies commerciales et support.

Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

La rémunération est basée sur le PNB de Bank of Africa S.A. à hauteur de 0,3% et toute refacturation liée à la mise à disposition éventuelle de salariés de FinanceCom sur une période déterminée et frais de débours raisonnablement occasionnés.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 une charge de 44 265 KMAD.

2.22. Convention de compte courant d'associés en faveur de « O'TOWER » entre FINANCECOM, BANK OF AFRICA S.A. et RMA

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O TOWER » ;
- Monsieur Zouheir BENSALID, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O TOWER ».
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O TOWER » ;

Modalités essentielles :

Par cette convention conclue le 1^{er} janvier 2015, BANK OF AFRICA S.A., FINANCECOM et RMA WATANYA actionnaires de la société « O TOWER » à hauteur de 15% pour FINANCECOM, 37% pour RMA WATANYA et 48% pour BANK OF AFRICA S.A. acceptent de mettre à la disposition de celle-là une avance en compte courants d'associés ouverte au taux de 2.21% L'objet de cette avance en compte courant est de permettre, à titre temporaire, le financement de l'activité de « O TOWER ».

La présente convention est conclue pour une période de douze (12) mois à compter du 1^{er} janvier 2015. Au-delà de cette période, elle sera renouvelée par tacite reconduction, par période d'un (1) an ferme au 31 décembre de chaque année.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de l'exercice 2020.

2.23. Convention de gestion d'une plate-forme de recouvrement des dossiers entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN (Avenant)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Administrateurs de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Omar TAZI, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Dans le cadre du projet de mutualisation des activités de recouvrement, BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN ont conclu une convention cadre le 15 septembre 2008, modifiée le 5 juin 2009, déterminant les modalités de mise en place d'une plate-forme de recouvrement dédiée.

La révision du dispositif de recouvrement commercial préconise d'impliquer le réseau de la banque à travers la prise en charge du 1^{er} et 2^{ème} impayé tous produits confondus.

Cet avenant a pour objet de définir les nouvelles modalités et le périmètre d'intervention des parties.

En termes de rémunération, depuis le 1^{er} juillet 2015, SALAFIN intervient à partir du 3^{ème} impayé et facture 13% du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/ dossier.

Par ailleurs, un dossier confié à la plate-forme SALAFIN est géré jusqu'à la récupération de l'intégralité des impayés ou à la transmission vers les entités définies par la stratégie de recouvrement. Dans le cas où le nombre d'impayés diminue de 2 à 1 impayé, la rémunération est de 5% HT du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/dossier.

Les frais des SMS sont facturés à l'identique pour les dossiers non gérés par SALAFIN.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à SALAFIN (Cf. 2.38)

2.24. Acte de cession de compte courant conclu entre ALLIANCES DARNA et BANK OF AFRICA S.A.

Personne concernée :

M. M'Fadel ELHALAISSI, Directeur Général Délégué à Bank of Africa S.A. et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

Modalités essentielles :

Préalablement, la société ALLIANCES DARNA détenait à l'encontre de l'Immobilière RIYAD ALNOUR (Participation de Bank of Africa S.A. dans le cadre d'une vente à réméré) un compte courant d'associés d'un montant de 250.143 KMAD.

En date du 21 juillet 2015, un acte de cession du compte courant a été signé entre ALLIANCES DARNA et Bank of Africa S.A., suite auquel, Bank of Africa S.A. devient propriétaire dudit compte courant d'associés.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de 5 621 KMAD.

2.25. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.

- Monsieur Zouheir BENSALD est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et BMCE CAPITAL ont conclu le 27 novembre 2015, avec effet le 1^{er} janvier 2015, une convention de prestations de services.

Cette convention prévoit l'assistance juridique et réglementaire au titre de l'accomplissement d'opérations spécifiques au sein du Groupe Bank of Africa S.A. et la rédaction d'actes au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A..

Cette convention a une durée d'une année et est reconductible tacitement.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. n'a enregistré aucun impact sur les charges en 2020.

2.26. Convention de compte courant d'associé entre RIYAD ALNOUR et BANK OF AFRICA S.A.

Personne concernée :

M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué à Bank of Africa S.A. et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

Modalités essentielles :

Par cette convention conclue le 22 décembre 2015, Bank of Africa S.A. accepte de mettre à la disposition de RIYAD ALNOUR une avance en compte courants d'associés d'un montant global de KMAD 221 500 au taux de 2,21%. Cette avance a pour objet l'apurement total des encours des engagements de RIYAD ALNOUR auprès de Bank of Africa S.A. au titre des crédits CMT et découvert. Le montant de l'apport en compte courant d'associé sera intégralement remboursé in fine au moment de l'exercice de l'option de réméré.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de 4 977 KMAD.

2.27. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Administrateur de Bank of Africa S.A. est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
- Monsieur Zouheir BENSALID, Administrateur de Bank of Africa S.A. est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également membres du Conseil de Surveillance de BMCE Capital.

Modalités essentielles :

Cet avenant conclu en date du 18 décembre 2014 modifie les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL au titre de la gestion des activités de marché et de dépositaire de BANK OF AFRICA S.A., telles que stipulées dans le contrat initial de 1999 et dans ses avenants subséquents.

Cet avenant est prévu pour une année avec tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. au titre de la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire (Cf 2.20)

2.28. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE IMMOBILIER (EX MABANICOM)

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Par cette convention conclue le 13 février 2014, BANK OF AFRICA S.A. accepte de mettre à la disposition de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) une avance en compte courant d'associés d'un montant global net de 38.000 KMAD au taux réglementaire en vigueur soit 2,21 % au titre de l'exercice 2013.

L'avance est consentie pour une durée d'un an renouvelable et son remboursement s'opèrera par affectation du produit de cession des unités immobilières acquises au moyen de ladite avance auprès de la société PACK ENERGY et ce au fur et à mesure de la réalisation des cessions.

Conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, cette convention expire au terme du remboursement intégral de l'avance par BMCE IMMOBILIER en faveur de BANK OF AFRICA S.A..

Montants comptabilisés :

BMCE IMMOBILIER a procédé au remboursement de cette avance via le produit de cession des unités immobilières acquises initialement au moyen de ladite avance, au profit de BANK OF AFRICA S.A.

2.29. Convention de collaboration entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE IMMOBILIER

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclue le 3 février 2014, cette convention a pour objet la réalisation des missions suivantes moyennant une rémunération afférente à chacune d'elles :

- Intermédiation immobilière à la demande et au besoin de Bank of Africa S.A. en vue de la location, de l'achat et de la vente d'actifs immobiliers au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A. et du groupe BMCE ;
- Recouvrement des loyers et des créances locatives Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE ;
- Expertises Immobilières, études de projets immobiliers, de notification des conditions spéciales à la demande et au besoin du client en vue de l'évaluation des actifs immobiliers pour le compte de Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE ;

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 une charge de 5.616 KMAD.

2.30. Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un partenariat opérationnel portant sur le service Mobile Money conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et MEDI TELECOM SA

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. et également Administrateur de MEDI TELECOM ;
- Monsieur Zouheir BENSALD Administrateur de MEDI TELECOM est également Administrateur de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclu le 26 juin 2012, ce partenariat - préalable à la conclusion d'un contrat final - détermine les axes stratégiques ainsi que les principes du business model du projet, objet de la convention.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. n'a enregistré aucun impact sur les charges en 2020.

2.31. Convention de responsabilité déléguée relative à la gestion de BMCE EUROSERVICES conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE INTERNATIONAL S.A.U

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed AGOUMI, Président du Conseil d'Administration de BMCE International S.A.U. est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. et Administrateur de BMCE EuroServices;
- Messieurs Azeddine GUESSOUS et Mohammed BENNANI sont Administrateurs de Bank of Africa S.A. et de BMCE International S.A.U ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de BMCE International SAU et Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices.

Modalités essentielles :

Conclu le 10 avril 2012, ce contrat a pour objet de formaliser la relation intra-groupe des parties au regard de la responsabilité encourue par BMCE INTERNATIONAL SAU du fait de l'exécution par sa filiale à 100 % - BMCE EUROSERVICES - des prestations accomplies sous les instructions de BANK OF AFRICA S.A. actionnaire indirect à 100 % de la précédente.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. n'a enregistré aucun impact sur les charges en 2020.

2.32. Mandat de Gestion conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BOA Group et de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohamed AGOUMI est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclue le 6 juin 2012 entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France, filiale de BOA Group détenu majoritairement par BANK OF AFRICA S.A., cette convention détermine les termes et conditions sous lesquels BANK OF AFRICA S.A. donne mandat à BOA France, en contrepartie du règlement de commissions, pour traiter en son nom et pour son compte des opérations financières au bénéfice d'une population MRE. Le contrat définit également les modalités de fonctionnement du compte de BANK OF AFRICA S.A. ouvert sur les livres de BOA France.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun impact en 2020.

2.33. Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Par cette convention, conclue le 29 juin 2012, BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE entreprend de suivre les risques de fluctuation des produits structurés - objets de transactions entre les Parties - à travers l'adoption d'un mécanisme d'appel de marge inhérent au produit structuré contracté entre les Parties.

La rémunération des appels de marge en faveur de BANK OF AFRICA S.A. est fondée sur la base du taux monétaire en dirhams.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge nette de 574 KMAD au 31 Décembre 2020.

2.34. Contrat de Prestation de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et la société RMA

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président du Conseil de Surveillance de RMA et également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Président du Directoire de RMA et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclu en avril 2012 avec prise d'effet au 1^{er} octobre 2011, ce contrat définit les conditions générales et particulières de mise à disposition de locaux et d'accès aux différents services et moyens matériels que fournit BANK OF AFRICA S.A. au profit de la RMA.

Il détermine en outre les modalités et conditions d'utilisation par cette dernière, moyennant une rémunération forfaitaire, des ressources mises à sa disposition.

Montants comptabilisés :

Ce contrat a été résilié.

2.35. Convention cadre d'assistance technique entre BANK OF AFRICA S.A. et AFH SERVICES

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Groupe BOA est également Administrateur Directeur Général Délégué de la Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss Benjelloun, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur d'AFH Services.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue en 2012 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, Bank of Africa S.A. fournit dans le cadre de relations intra groupe une assistance technique en faveur d'AFH aux fins de lui permettre de conférer au Groupe BOA une expertise métier.

En contrepartie, ces prestations sont facturées à AFH en nombre de jours hommes intervenus sur la base d'un tarif de 1.200 euros HT par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.36. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank Of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclue le 20 novembre 2012 mais prenant effet au 1^{er} janvier 2012, cette convention d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction détermine les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL par Bank of Africa S.A. au titre de l'assistance technique conférée à BOA Group via sa direction juridique.

La rémunération facturée annuellement est basée sur le calcul par jours hommes alloués au titre desdites prestations au tarif de 100 Euros par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.37. Contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclue le 30 mai 2010, cette convention prévoit la mise à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de BBI, d'un prêt subordonné d'un montant de l'équivalent en euros de 15,000,000 pounds sterling rémunéré au taux fixe annuel de 4 % au titre de fonds propres complémentaires de second niveau.

La date de remboursement du prêt intervient au terme d'une durée de dix ans aux termes d'un avenant conclu le 25 juillet 2012 à compter de l'entrée en vigueur de la convention.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de 3 972 KMAD.

2.38. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateurs de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Omar TAZI et Driss BENJELLOUN sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A..

- Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Conclu en 2009 pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction, ce contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles seront mis à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de SALAFIN un certain nombre de services et moyens matériels ainsi que leurs conditions d'utilisation.

La redevance est fixée entre les parties au prix forfaitaire de mille dirhams TTC par desk. Une telle redevance est payable trimestriellement et d'avance.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de 96 KMAD.

- **Convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat BANK OF AFRICA S.A. et d'hébergement en mode ASP d'un système de gestion par SALAFIN (Via sa filiale ORUS)**

Conclue en 2011 entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN, cette convention a pour objet la mise en place d'une plate-forme back office pour assurer le contrôle de conformité des dossiers, la relance du réseau pour la correction des dossiers non conformes et le reporting risque opérationnel. La plateforme assure en outre la centralisation et la déclaration de souscription de l'assurance décès invalidité ainsi que la remise des dossiers à l'entité désignée par la banque pour la numérisation et archivage des dossiers de crédit.

Par ailleurs, elle prévoit l'hébergement du système de gestion de l'instruction des dossiers basés sur la plateforme Immédiat interfacé avec les systèmes d'information de la banque, sa maintenance et son exploitation quotidienne outre la mise à la disposition de BANK OF AFRICA S.A. d'un centre de maintenance.

La rémunération due par Bank of Africa S.A. est calculée sur la base des dossiers effectivement traités au niveau de la plate-forme selon une grille tarifaire.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2020, une charge de 1.308 KMAD.

- **Convention de prestation de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN**

Conclue le 15 janvier 2009, cette convention a pour principal objet l'implémentation d'un service de recouvrement par lequel SALAFIN s'engage à réaliser les missions que BANK OF AFRICA S.A. lui confie (assistance à l'outil de recouvrement et son paramétrage, fourniture d'une licence d'utilisation du module de gestion d'affectation des portefeuilles aux gestionnaires et le module de gestion des télécommunications ; développement des interfaces avec le SI BMCE, hébergement dédié du logiciel de recouvrement et exploitation quotidienne, mise à disposition d'un centre de maintenance...).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa - BMCE Group a enregistré en 2020 une charge de 13.302 KMAD.

Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat de BANK OF AFRICA S.A. par SALAFIN

Conclue le 1^{er} juillet 2011 entre Bank of Africa S.A. et SALAFIN, cet avenant modifie les conditions de rémunération, prévues dans la convention de distribution conclue en 2006, en assurant une cogestion entre les Parties concernant les nouveaux crédits à la consommation distribuée aux clients particuliers : les revenus d'intérêts seront répartis selon la règle de 80% à l'entité qui porte le risque et 20% à l'autre entité. Cet avenant précise enfin les prestations assurées par SALAFIN pour l'ensemble des encours gérés par l'une ou l'autre des Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention et de son avenant, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2020, une charge globale de 76 201 KMAD et un produit global de 13 703 KMAD.

2.39. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

- Protocole d'accord relatif à la facturation des licences logiciels et prestations y afférentes entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

Conclue le 2 décembre 2011, cette convention a pour objet la mise à disposition par EAI au profit de BANK OF AFRICA S.A. d'un certain nombre de licences décrites au sein du contrat (Briques GRC, E- Banking Cyber Mut, Poste Agence Lot 1) en vue de leur utilisation par le personnel de cette dernière.

En contrepartie, BANK OF AFRICA S.A. devra s'acquitter auprès de EAI de l'équivalent en dirhams de la somme de 4.800.370,4 euros au titre des prestations GRC, 3.303.063,2 euros au titre des licences GRC, 201.976,6 euros au titre de la licence post agence lot 1, 729.504 euros au titre des prestations Poste Agence lot 1, 500.000 euros au titre des licences E – Banking, 768.672 euros au titres des prestations E Banking. Ces prix s'entendent HT et doivent être majorés de l'incidence de la retenue à la source s'élevant à 10 %.

Il en est de même du coût de la maintenance des licences se chiffrant à 545.004,8 euros concernant la maintenance GRC, 105.694 euros concernant le contrat Poste Agence Lot 1, 162.801 euros concernant la maintenance E- banking Cyber Mut.

- Avenant n° 2 ANNEXE III au contrat de prestations de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et EAI

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil de Surveillance d'EAI, Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Administrateur de Bank of Africa S.A. et membre du Conseil de Surveillance d'EAI ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Mounir CHRAIBI Membres du Conseil de Surveillance d'EAI, sont Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclu le 10 mars 2011 et entrant en vigueur le 1^{er} janvier, cet avenant modifie les prestations facturées par EAI à Bank of Africa S.A., la grille tarifaire ainsi que les modalités de paiement et ce en vertu de la possibilité de révision annuelle du prix jour/ homme applicable aux prestations visées au contrat initial.

Montants comptabilisés :

Au titre de ces deux conventions conclues avec EAI en 2011, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2020 au titre de :

- Prestations récurrentes (charges) : KMAD 74.692
- Maintenance (charges) : KMAD 22.716
- Prestations non récurrentes : KMAD 88.290

2.40. Convention Carte MPOST – PASSPORT entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN sont Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. et Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Conclue le 1^{er} février 2011, cette convention a pour objet la mise à la disposition par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de GNS de cartes prépayées ainsi que la détermination des modalités de recharge, personnalisation et fonctionnement desdites cartes.

La carte délivrée donne lieu au prélèvement en faveur de la Banque d'un montant préalablement fixé entre les Parties.

Les frais correspondant aux recharges émanant du souscripteur sont portés au débit du compte de ce dernier ouvert sur les livres de Bank of Africa S.A. au fur et à mesure de leur déroulement. Tous les autres frais sont portés au débit du solde de la carte.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.41. Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC GED SERVICES

Personne concernée :

Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance d'EAI, est Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclu en 2011 pour une durée initiale de trois mois renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la conclusion du contrat définitif dès obtention de l'autorisation de BANK AL MAGHRIB, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Bank of Africa S.A. confie à EURAFRIC GED SERVICES des prestations de numérisation de documents.

La facturation est mensuelle et en fonction du volume : le prix de facturation est de 0.86 DH HT par page numérisée, 0.68 DH HT par document vidéo-codé, 5 DH HT par document pour la restitution de tout document remis au prestataire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une restitution globale, 3 DH HT par document pour la communication de l'Index lorsque le document a déjà fait l'objet d'une restitution auprès de Bank of Africa S.A..

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2020, une charge de 955 KMAD.

2.42. Convention de Partenariat – Traitement de sous – compensation entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL Plc (BBI)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue le 4 octobre 2011, BMCE BANK INTERNATIONAL assure certaines opérations de services bancaires au profit de Bank of Africa S.A., et notamment :

- Chèques tirés sur des banques domiciliées en France ou à l'étranger
- Virements interbancaires en faveur de BANK OF AFRICA S.A. ou de sa clientèle
- Virements par SWIFT émis et reçus de l'étranger ou vers l'étranger
- Effets de commerce domiciliés aux caisses de Bank of Africa S.A., payables en France
- Confirmations de crédits documentaires

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.43. Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau de BANK OF AFRICA S.A. conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION

Personnes concernées :

- Monsieur Amine BOUABID Administrateur de BMCE Capital Gestion, est également Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur de BMCE Capital Gestion.

Modalités essentielles :

Conclue le 1^{er} mars 2011 pour une durée de douze mois renouvelables par tacite reconduction, cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les Parties en vue de promouvoir la commercialisation par Bank of Africa S.A. d'un nombre défini de produits relevant de l'activité de BMCE CAPITAL GESTION via diverses entités du Réseau de BANK OF AFRICA S.A.. A cet égard, les Parties s'engagent mutuellement à se doter des moyens humains, matériels, techniques et logistiques nécessaires au développement et à la promotion des OPCVM objet de cette convention.

La rémunération de Bank of Africa S.A. est déterminée au terme des opérations de souscriptions/ rachats réalisées au sein du Réseau, BMCE CAPITAL GESTION rétrocédant une quote-part des droits d'entrée / sortie prélevés sur lesdites opérations au sein du Réseau suivant des taux fixés en annexe de la convention.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a constaté, en 2020 un produit de 548 KMAD.

2.44. Conventions de location de locaux

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant 2020 (KMAD)
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux de bureaux à usage commercial	Casablanca 142, avenue Hassan II aux 4 ^{ème} , 7 ^{ème} et 8 ^{ème}	3.253 KMAD
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	Essaouira	112 KMAD
BMCE Capital	01/07/2002	Espaces de bureaux	Agence BANK OF AFRICA S.A. Agadir Ville	39 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	15/10/2009	Appartement de 279 m ² . TF n°36929/C, propriété dite « GAMECOUR ».	Casablanca 243 Bd Mohamed V	Néant Contrat résilié le 30/09/16
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. A2 de 3624M2	Bouskoura green City TF N°18827/47	4.357 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. B2 de 3822M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	4.582 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/01/2017	DATA CENTER 1735M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	2.080 KMAD Local occupé partiellement
RM EXPERTS	01/10/2019	Espaces de bureaux	Casa SIDI MAAROUF LOTISSEMENT ATTAOUFIK	595 KMAD
O.G.S.	01/01/2019	Espaces de bureaux	GREEN CITY BOUSKOURA	5.562 KMAD

Les baux se renouvellent par tacite reconduction.

2.45. Avenant à la Convention BMCE EDIFIN conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GLOBAL NETWORK SYSTEMS GNS) désormais GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Conclu le 2 avril 2010 et entrant en vigueur en janvier 2010, cet avenant a pour objet dans le cadre de la généralisation des services BMCE EDIFIN à toutes ses relations commerciales et pour des raisons de rentabilité de modifier la redevance mensuelle des services de Réseau à Valeur Ajoutée de GNS, Bank of Africa S.A. devenant à cet égard grossiste et en charge de la commercialisation du volume de prestations qu'elle acquiert auprès de GNS.

Un deuxième avenant conclu le 30 décembre 2011 et entrant en vigueur en janvier 2012 portant la redevance annuelle réglée par Bank of Africa S.A. au prestataire à 2.750.000 dirhams HT correspondant au volume minimum qu'elle s'engage à acquérir de 2.000.000 de lignes d'opérations.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 une charge globale de 4.232 KMAD.

2.46. Contrat de prestations de services de recouvrement entre BANK OF AFRICA S.A. et RM EXPERTS

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil d'Administration de RM EXPERTS, Monsieur Mamoun BELGHITI est également Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010 entre la société RECOVERY INTERNATIONAL MANAGEMENT AND EXPERTISE – RM EXPERTS et Bank of Africa S.A., la convention mandate RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que BANK OF AFRICA S.A. lui confiera.

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans renouvelables par tacite reconduction par périodes de deux années.

A ce titre, Bank of Africa S.A. s'engage à mettre à la disposition du Prestataire en la forme d'un détachement l'ensemble des ressources humaines qui sont, à la date de la signature de la convention rattachées au Pôle Remedial Management. Ces ressources recevront leur rémunération directement de Bank of Africa S.A..

Bank of Africa S.A. facturera au Prestataire les salaires et autres éléments de la rémunération de ses collaborateurs, augmentés d'une marge de 20%.

RM EXPERTS facturera, par ailleurs, à Bank of Africa S.A. une prestation de « Gestion de ses Ressources Humaines ».

Dans le cadre de cette convention, chaque dossier dont le montant à recouvrer est inférieur à la somme de deux cent mille dirhams est facturé à Bank of Africa S.A. pour un montant de cinq cents dirhams HT au titre des frais de prise en charge. RM EXPERTS reçoit en outre de Bank of Africa S.A. sur les sommes encaissées ou recouvrées des honoraires de résultat payables trimestriellement.

En cas de non-recouvrement, Bank of Africa S.A. s'engage à rembourser à RM EXPERTS sur justificatifs les frais réels engagés par ce dernier.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun impact sur les comptes de l'exercice 2020.

2.47. Convention entre BANK OF AFRICA S.A. et MAGHREBAIL

Personnes concernées :

- Le Président de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSALID et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de Maghrebail, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclue le 8 mai 2009, cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la coopération entre les parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. pour le compte de MAGHREBAIL des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE BAIL ainsi que du produit BMCE IMMOBAIL Entreprise, des produits classiques de crédit-bail assortis ou non de la caution solidaire de Bank of Africa S.A..

Les conditions de cette convention sont les suivantes :

- MAGHREBAIL verse à Bank of Africa S.A. des commissions d'apport définies au sein d'une grille tarifaire.
- MAGHREBAIL s'engage par ailleurs à verser des commissions d'apport trimestrielles au titre de la rémunération de Bank of Africa S.A..
- MAGHREBAIL s'engage à verser des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par un comité de pilotage.
- MAGHREBAIL s'engage enfin pour les produits formatés et le BMCE Bail à rémunérer la caution de Bank of Africa S.A. au taux annuel. Le taux des commissions d'aval est déterminé au cas par cas concernant les dossiers classiques assortis ou non d'une caution solidaire ; il est calculé annuellement sur l'encours financier de MAGHREBAIL garanti par Bank of Africa S.A. (Encours Financier X quotité de l'aval bancaire).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit global de 2.511 KMAD.

2.48. Convention de partenariat entre BANK OF AFRICA S.A. et BUDGET LOCASOM

Personnes concernées :

- Messieurs Driss BENJELLOUN, M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. et Monsieur Azzedine GUESSOUS, Administrateur de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de Budget Locasom.

Modalités essentielles :

Conclue le 29 mai 2009, cette convention a pour objet la coopération des parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. du produit BMCE LLD (à savoir : pack LLD consistant en l'acquisition et la gestion de la flotte de véhicules) pour le compte de LOCASOM. BANK OF AFRICA S.A. oriente sa clientèle vers ledit produit. LOCASOM prend en charge la clientèle Bank of Africa S.A. en lui fournissant l'assistance nécessaire. Ce produit sera commercialisé au niveau du réseau Bank of Africa S.A..

Les termes de cette convention se présentent comme suit :

- Bank of Africa S.A. s'engage uniquement à favoriser le règlement des loyers relatifs à BMCE LLD par ses clients. (Prélèvements sur le compte du client etc...)
- Bank of Africa S.A. perçoit une commission calculée sur la base du budget du véhicule et de la période de location allant de 0,15 % à 0,40 % du tarif.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun impact sur les comptes de Bank of Africa S.A. en 2020.

2.49. Contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE EUROSERVICES

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclu au cours de l'exercice 2013, l'objectif de ce contrat est de préciser les modalités sur la base desquelles Bank of Africa S.A. versera une rémunération trimestrielle au Prestataire en contrepartie du développement de la croissance de la clientèle MRE au Maroc.

Le Siège Central et les Succursales seront rémunérés sur la base d'une part d'un pourcentage du produit net bancaire réalisé par Bank of Africa S.A. sur les clients MRE et d'autre part sur la base d'un pourcentage des fonds transférés vers des comptes bancaires de Bank of Africa S.A. au Maroc.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 une charge de 176.822 KMAD.

2.50. Contrat de bail commercial entre BANK OF AFRICA S.A. et GNS TECHNOLOGIES

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Prenant effet le 1^{er} janvier 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise à bail par BANK OF AFRICA S.A. au profit de GNS TECHNOLOGIES d'un plateau de bureaux situé au 2^{ème} étage d'un immeuble situé à Casablanca 239 bd Mohammed V faisant l'objet du titre foncier n° 36.829/C d'une superficie globale de 276 m² faisant lui-même l'objet du titre foncier parcellaire n° 75.965/C propriété dite GAMECOUR 4.

Le loyer mensuel forfaitaire Hors taxe d'édilité relatif au plateau de bureaux est fixé au total à la somme de KMAD 16,6 pour la première année, KMAD 19,3 pour la deuxième année et 22 KMAD pour la troisième année. A cela s'ajoute la taxe d'édilité de 10,5% par mois ainsi que les charges locatives réelles d'entretien et de gestion des parties communes de l'immeuble qui seront facturées au prorata de la superficie louée.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de **322 KMAD**.

Casablanca, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Révisé, Grant Thornton
7 Bd. Oued Sidiou - Casablanca
Tél: 00212 34 44 55 55 / 00212 29 00 71

KPMG

Abderrazzak MZOUGUI
Associé

KPMG
11, Avenue Mohammed VI - Casablanca
Tél: 00212 34 22 22 / 00212 34 22 22
Télécoor: 012 5 63 37 11
ICE: 001529501000001



Rapport d'Audit sur les Etats Financiers Consolidés



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc



11, Avenue Bir Kacem
Souissi 10 000 Rabat
Maroc

Aux Actionnaires de
Groupe BANK OF AFRICA -BMCE GROUP
140 Avenue Hassan II,
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

OPINION AVEC RÉSERVE

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BANK OF AFRICA -BMCE GROUPE et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 27.980.530, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1.363.819.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 mars 2021 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 4,7 milliards de dirhams au 31 décembre 2020. Compte tenu des risques inhérents à ces actifs immobiliers, et notamment des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation et à leurs délais d'écoulement, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur de ces actifs au 31 décembre 2020.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

« Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

OBSERVATION

Nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de la crise liée au covid-19 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents buckets; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Au 31 décembre 2020, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 210.145; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 15.978.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2020 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du goodwill</p> <p>Au 31 décembre 2020, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.032, soit 3,7% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la direction.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.</p> <p>Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 14 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR
Associé FIDAROC GRANT THORNTON
Membre-Responsable Comité
d'audit
7 Sq. Ghazi Sghai - Casablanca
Tél: 05 22 94 48 00 - Fax: 05 22 29 08 70



KPMG

Abderrazzak MZOUGUI
Associé



KPMG
11, Avenue Mohammed VI, Casablanca
Tél: 05 22 94 48 00 - Fax: 05 22 29 08 70
Télécom: 05 22 94 48 00
ICE: 00152980 000001



1.1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.1.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Le Groupe a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

1.1.2. Principes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

- Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total du bilan de l'entité mère ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette de l'entité mère ;
- Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires de l'entité mère ;
- Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration, (une intégration globale ou une mise en équivalence) varie respectivement selon que le Groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 31 décembre 2020, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

c. Les règles de consolidation

Les Etats financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les

dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Coût d'un regroupement d'entreprises

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition.

Écart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du

« Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

évaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

Au 31 décembre 2020, le groupe a effectué des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie est toujours inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité, la juste valeur étant le prix de vente d'une UGT à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

- Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;
- Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

- L'approche par les revenus, communément appelée « Discounted Dividend Model », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.
- La méthode des « Discounted Cash flows » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du Groupe.

1.1.3. Actifs et passifs financiers

a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Titres

Catégories de titres

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

- Coût amorti ;
- Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI ») ;
- Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

- des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entreprise
- et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », ou « SPPI »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « SPPI ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Le classement d'un instrument de dette dans l'une des catégories d'actifs financiers est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère SPPI). Les instruments de dette qui répondent au critère SPPI et au modèle de gestion

« Collecte » sont classés au coût amorti. Si le critère SPPI est vérifié mais le modèle de gestion est la collecte et la vente, l'instrument de dette est classé en juste valeur par capitaux propres (avec recyclage). Si le critère SPPI n'est pas vérifié et si le modèle de gestion est autre, l'instrument de dette est classé en juste valeur par résultat.

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

- toujours évalués à la juste valeur par résultat,
- sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

- passif financier au coût amorti ;
- passif financier à la juste valeur par résultat ;
- passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat :

- dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou
- si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch ») ; ou
- si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Acquisitions et cessions temporaires

Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

c. Opérations en devises

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues.

Le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

- « Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an.
- « Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.
- « Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19G, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui incluent notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)

- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul des dépréciations s'appuie sur trois paramètres principaux :

• Probabilités de défaut (PD) :

La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité). La PD est la probabilité que les emprunteurs fassent défaut à un horizon donné t. La PD utilisée pour l'estimation des pertes attendues en vertu des principes de la norme IFRS9 est calculée pour chaque classe homogène de risque.

Pour les actifs financiers qui sont dans le « Bucket 1 » (i.e. sains non sensibles), une PD à 12 mois est calculée soit la probabilité de défaut pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date d'arrêté.

Pour les actifs financiers du « Bucket 2 » (i.e. sains sensibles), une PD à maturité est calculée et, par définition, les actifs financiers du « Bucket 3 » (i.e. défauts) ont une PD de 1.

Afin de calculer la PD à un an pour un dossier donné, le Groupe a réparti les dossiers des portefeuilles en classes homogènes de risque qui sont segmentés sur la base de notes externes ou sur la base de classes d'impayés.

La PD à maturité est calculée en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation externes ou des classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque portefeuille. Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.

• Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). L'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Pour les gros dossiers en difficultés, lorsque la modélisation sur base statistique n'est pas possible (nombre d'observations réduits, caractéristiques particulières etc.), les flux de trésorerie futurs de récupération sont estimés par la filiale de recouvrement du Groupe et la LGD correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts) estimés.

• Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default)

Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle.

Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces trois paramètres.

Les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (forward-looking).

L'ajustement des paramètres à la conjoncture économique a été effectué sur la base des études macro-économiques fournies par les experts sectoriels internes. Ces études ont permis d'impacter à dire d'experts les PD (à la hausse ou à la baisse en fonction des perspectives) sur un horizon de trois ans. La prise en compte d'autres indicateurs macro-économiques est en cours de mise en œuvre.

La définition de ces scénarios suit la même organisation et gouvernance que celle définie pour le processus budgétaire, avec une revue annuelle sur la base de propositions de la Recherche économique et une validation par le Comité de Direction Générale.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

- Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,
- Lors des évaluations ultérieures :
 - En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2
 - Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.
- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif. La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en PNB.

e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BANK OF AFRICA SA, BOA Group ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BANK OF AFRICA SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2020, le groupe ne détient pas d'actions propres.

g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

h. évaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

l. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.1.4. Immobilisations

a. Immobilisations Corporelles:

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe.

Matrice de décomposition retenue par le Groupe

	Immeubles Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales				
techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté annuel par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

1.1.5. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

La norme IFRS 16 :

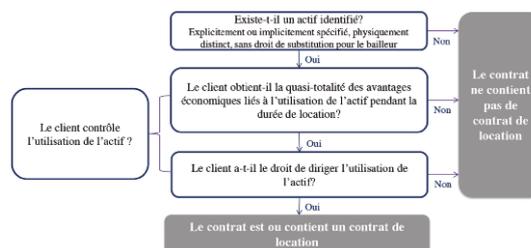
La norme IFRS 16 « Contrat de Location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location.

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée ainsi que la charge d'intérêt sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement, sera ainsi étendu aux contrats de location simple.

Options retenues :

Le Groupe a choisi comme méthode de transition l'approche rétrospective modifiée pour laquelle la dette locative correspond au montant actualisé des loyers restant à la date de première application (01/01/2019) avec un droit d'utilisation reconnu à l'actif d'un montant équivalent à cette même date. En conséquence, le Groupe n'enregistre pas d'impact capitaux propres au titre de la première application d'IFRS 16.

Pour identifier les contrats de location qui entrent dans le périmètre de la norme, voici les critères retenus :



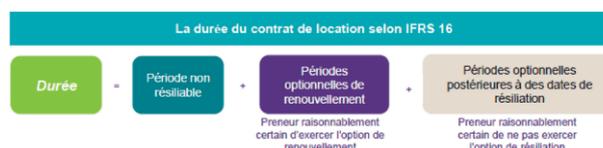
Le Groupe a utilisé les deux mesures de simplification proposées par la norme IFRS 16 portant sur les contrats à court terme (durée de 12 mois ou moins) et sur les contrats à actifs sous-jacents de faible valeur, dont la valeur est inférieure ou égale au seuil proposé par l'IASB, à savoir 5000 USD.

La durée retenue :

La durée pendant laquelle le Groupe a généralement utilisé des types particuliers de biens (loués ou détenus en propre) auparavant et les raisons économiques sous-jacentes ont été utilisées pour déterminer si le groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option ou de ne pas l'exercer.

Ainsi, les durées appliquées dépendent des types de biens :

- Pour les baux commerciaux, une durée de 9 ans en moyenne a été retenue ;
- Pour les baux à usage d'habitation, une durée de 3 ans ;
- Pour les véhicules en LLD, la durée retenue est celle du contrat.



Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée des paiements de loyers et des paiements estimés à la fin du contrat (pénalités de résiliation le cas échéant et la garantie de la valeur résiduelle si applicable).

Le taux utilisé pour l'actualisation de ces paiements est le taux d'endettement marginal qui correspond au taux de refinancement sur le marché financier sur des durées équivalentes à celles des dettes locatives.

1.1.6. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 31 décembre 2020 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.

1.1.7. Avantages au personnel

Classification des avantages au personnel

a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le Groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;

- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes

1.1.8. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action du Groupe sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

1.1.9. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

- obligation actuelle envers un tiers.
- Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.1.10. Impôt exigible et différé :

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

“L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales”.

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

L'interprétation IFRIC 23 :

Cette interprétation vient compléter la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui contient des dispositions relatives à la reconnaissance et à l'évaluation des passifs ou actifs d'impôts, courants ou différés.

Cette interprétation traite des risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat. L'interprétation s'applique à la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par une entité en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables. Le risque fiscal provient, par nature, de l'incertitude liée à une position fiscale retenue par l'entité et qui pourrait être remise en cause par l'administration fiscale.

Deux options de transition sont possibles pour appliquer l'interprétation, de manière :

- Totalement rétrospective sous réserve que la société dispose de l'information nécessaire sans tenir compte des circonstances survenues au fil du temps ; ou
- Partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel l'interprétation est appliquée pour la première fois. Dans ce cas, l'information comparative du premier exercice d'application n'est pas retraitée.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2019.

1.1.11. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.1.12. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions, la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

- Les dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;

Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

- Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;

- Les provisions pour les avantages au personnel ;
- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Note sur les comptes consolidés

L'élaboration des comptes consolidés à fin décembre 2020 a été réalisée dans un contexte mondial et national marqué par la propagation de la pandémie COVID 19. Cet évènement a eu deux impacts directs sur les résultats de l'année :

Traitement comptable du don COVID 19

Le Groupe BANK OF AFRICA s'est inscrit dans l'élan de solidarité nationale en contribuant à hauteur de 1 Milliard de Dirhams au Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie COVID 19.

Les résultats annuels du Groupe BANK OF AFRICA intègrent ce montant dans les charges générales d'exploitation.

Crise sanitaire et impact IFRS 9

Le Groupe BANK OF AFRICA applique les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) à ses comptes consolidés.

La norme IFRS 9 a introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Elle a introduit une classification avec 3 phases (buckets 1, 2 et 3) reposant notamment sur une définition du défaut (bucket 3) et un concept de dégradation significative du risque de crédit (déclenchement du passage du bucket 1 au bucket 2).

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19G, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui inclue notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

Cette norme instaure un modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les crédits et les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales. Cette approche vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Les pertes attendues sur les différents portefeuilles sont calculées en s'appuyant sur les trois principaux paramètres de risque modélisés à partir des données historiques disponibles par segment de portefeuille : la probabilité de défaut 'PD' à un an et à maturité, la perte en cas de défaut 'LGD' et le montant de l'exposition en cas de défaut 'EAD'. Des méthodes basées sur les pertes historiques sont retenues pour des portefeuilles appropriés.

Cette norme a par ailleurs été conçue pour être prospective (forward looking) et anticiper des événements futurs de défaut à la date de chaque arrêté. Des scénarios de forward looking sont ainsi intégrés dans les modèles de calcul des ECL.

Dans le contexte particulier de l'arrêté du 31 décembre 2020, BANK OF AFRICA BMCE Group a procédé à des ajustements, afin d'anticiper, estimer et piloter les impacts de la crise sanitaire actuelle.

Afin de faire évoluer le modèle IFRS 9 au vu des effets actuels sur l'économie marocaine, une révision des données prospectives et scénarios de « forward looking » a été effectuée en prenant en compte leurs effets sur les probabilités de défaut (PD). Cette révision s'est basée sur l'évolution des Ratings des secteurs économiques.

L'estimation de l'impact tient compte des éléments d'information disponibles à fin décembre 2020. Elle sera actualisée en fonction de l'évolution de l'environnement économique et des informations additionnelles qui seraient disponibles pour les prochains arrêts.



1.1 BILAN IFRS

En milliers de DH

ACTIF IFRS	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	16 291 624	14 450 591
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	29 529 201	29 913 430
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	774 086	794 295
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 222 818	1 667 868
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 642 101	4 446 599
Titres au coût amorti	37 324 605	30 042 750
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	22 392 263	22 403 739
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	194 166 699	186 645 591
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Placements des activités d'assurance		
Actif d'impôt exigible	797 935	920 499
Actif d'impôt différé	2 083 871	1 767 563
Comptes de régularisation et autres actifs	6 751 532	6 631 296
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	962 952	930 990
Immeubles de placement	3 684 810	3 800 224
Immobilisations corporelles	8 945 178	9 222 503
Immobilisations incorporelles	1 310 012	1 079 156
Ecart d'acquisition	1 032 114	1 032 114
TOTAL ACTIF IFRS	331 911 802	315 749 207

En milliers de DH

PASSIF IFRS	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions		
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Instruments dérivés de couverture		
Titres de créance émis	14 111 265	16 346 393
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	59 960 481	45 071 844
Dettes envers la clientèle	207 086 841	202 816 657
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passif d'impôt courant	877 982	1 396 103
Passif d'impôt différé	1 258 073	1 179 957
Comptes de régularisation et autres passifs	9 634 263	10 379 406
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		
Provisions pour risques et charges	1 407 895	1 172 574
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	9 594 473	9 590 170
TOTAL DETTES	303 931 273	287 953 104
Capitaux propres		
Capital et réserves liées	19 624 631	18 473 069
Réserves consolidées		
- Part du groupe	1 587 064	1 474 765
- Part des minoritaires	4 283 718	4 149 154
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
- Part du groupe	609 900	618 563
- Part des minoritaires	511 398	504 535
Résultat de l'exercice		
- Part du groupe	737 832	1 921 510
- Part des minoritaires	625 987	654 507
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	27 980 530	27 796 103
TOTAL PASSIF IFRS	331 911 802	315 749 207

1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers de DH

COMPTE DE RESULTAT IFRS	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	15 709 686	15 350 928
Intérêts et charges assimilées	-5 281 297	-5 436 906
MARGE D'INTÉRÊT	10 428 389	9 914 022
Commissions perçues	3 098 389	3 240 485
Commissions servies	-456 931	-529 236
MARGE SUR COMMISSIONS	2 641 458	2 711 249
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeurs par résultat	377 678	353 259
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions	310 364	343 728
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	67 314	9 531
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	226 137	231 334
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	5 449	19 627
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables	220 688	211 707
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat		
Produit net des activités d'assurance		
Produit net des autres activités	792 923	1 235 176
Charges des autres activités	-464 539	-584 437
PRODUIT NET BANCAIRE	14 002 045	13 860 603
Charges générales d'exploitation	-7 845 739	-7 117 766
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-954 340	-947 015
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 201 967	5 795 821
Coût du risque	-3 451 978	-2 196 435
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 749 989	3 599 386
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	59 700	69 866
Gains ou pertes nets sur autres actifs	67 658	-13 106
Variations de valeur des écarts d'acquisition		
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	1 877 347	3 656 146
Impôt sur les résultats	-513 528	-1 080 129
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession		
RÉSULTAT NET	1 363 819	2 576 017
Résultat Hors-groupe	625 987	654 507
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	737 832	1 921 510

1.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2018 corrigés	1 794 634	12 571 140		4 499 659	-490 350	18 375 083	5 466 427	23 841 511
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2019	1 794 634	12 571 140		4 499 659	-490 350	18 375 083	5 466 427	23 841 511
Opérations sur capital	203 571	3 903 724		-445 698		3 661 597		3 661 597
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-897 317		-897 317	-600 722	-1 498 039
Résultat de l'exercice				1 921 510		1 921 510	654 507	2 576 017
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					67 246	67 246		67 246
Ecart de conversion					-23 149	-23 149	-31 181	-54 330
Gains ou pertes latents ou différés					44 096	44 096	-31 181	12 915
Variation de périmètre				-170 937		-170 937	33 527	-137 410
Autres variations				-446 127		-446 127	-214 362	-660 489
Capitaux propres clôture 31.12.2019	1 998 205	16 474 864		4 461 090	-446 253	22 487 906	5 308 196	27 796 102
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2020	1 998 205	16 474 864		4 461 090	-446 253	22 487 906	5 308 196	27 796 102
Opérations sur capital	57 861	1 093 701		-1 093 701		57 861		57 861
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-255 802		-255 802	-502 837	-758 639
Résultat de l'exercice				737 832		737 832	625 986	1 363 818
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					-14 730	-14 730		-14 730
Ecart de conversion					54 597	54 597	33 724	88 321
Gains ou pertes latents ou différés					39 867	39 867	33 724	73 591
Variation de périmètre								
Autres variations				-508 237		-508 237	-48 967	-552 204
Capitaux propres clôture 31.12.2020	2 056 066	17 568 565		3 341 182	-406 386	22 559 427	5 421 103	27 980 530

1.5.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôts	1 877 347	3 656 146
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	954 340	956 552
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	190 303	118 603
+/- Dotations nettes aux provisions	2 196 280	693 860
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-59 700	-55 210
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-592 445	-507 520
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	74 622	34 548
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 763 400	1 240 832
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	10 498 337	2 949 832
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-8 189 863	1 762 667
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-3 105 869	-9 109 225
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-2 344 868	600 504
- Impôts versés	-1 111 654	-1 131 214
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-4 253 917	-4 927 436
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	386 829	-30 458
+/- Flux liés aux Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-268 892	22 037
+/- Flux liés aux immeubles de placement	176 889	-98 686
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-32 510	-865 878
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-124 513	-942 527
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-657 011	2 158 929
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-2 274 578	2 731 844
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 931 589	4 890 773
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	63 473	-33 948
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-2 605 799	3 883 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	20 873 669	16 989 829
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	14 450 591	14 310 554
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 423 079	2 679 275
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	18 267 870	20 873 669
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	16 291 624	14 450 591
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 976 247	6 423 079
Variation de la trésorerie nette	-2 605 799	3 883 840

1.3 ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	1 363 819	2 576 017
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront		
reclassés ultérieurement en résultat	142 651	27 964
Écarts de conversion	142 651	27 964
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
<i>Écarts de réévaluation</i>		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-81 976	68 026
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définis		
Éléments évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-81 976	68 026
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	60 676	95 990
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 424 494	2 672 007
Part du groupe	733 603	2 006 084
Part des intérêts minoritaires	690 891	665 923

2.1 MARGE D'INTERETS

En milliers de DH

	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	10 651 924	2 991 366	7 660 558	10 682 959	2 842 525	7 840 434
Comptes et prêts/emprunts	9 845 411	2 959 963	6 885 448	9 881 189	2 814 604	7 066 585
Opérations de pensions		31 403	-31 403		27 921	-27 921
Opérations de location-financement	806 513		806 513	801 770		801 770
Opérations interbancaires	1 148 716	1 443 917	-295 201	1 302 310	1 752 496	-450 186
Comptes et prêts/emprunts	917 652	1 116 498	-198 846	1 050 914	1 376 191	-325 277
Opérations de pensions	231 064	327 418	-96 355	251 396	376 304	-124 909
Emprunts émis par le Groupe		846 014	-846 014		841 885	-841 885
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres						
Instruments de dette	3 909 046		3 909 046	3 365 659		3 365 659
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS						
OU ASSIMILÉS	15 709 687	5 281 297	10 428 389	15 350 928	5 436 906	9 914 022

2.2 COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	2 425 174	160 320	2 264 854	2 432 925	215 140	2 217 785
avec les établissements de crédit						
avec la clientèle	1 793 494		1 793 494	1 680 163		1 680 163
sur titres	195 454	80 903	114 551	216 541	63 970	152 571
de change	436 225	79 416	356 809	536 221	151 170	385 051
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan						
Prestation de services bancaires et financiers	673 215	296 612	376 604	807 560	314 096	493 464
Produits nets de gestion d'OPCVM						
Produits nets sur moyen de paiement	369 474	89 591	279 883	418 497	95 724	322 773
Assurance						
Autres	303 742	207 021	96 721	389 063	218 372	170 691
Produits nets de commissions	3 098 389	456 931	2 641 458	3 240 485	529 236	2 711 249

2.3 GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

En milliers de DH

	31/12/2020			31/12/2019		
	Sur actifs de transactions	Sur autres actifs à la juste valeur par résultat	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	418 687	67 314	486 001	474 042	9 531	483 573
Instruments financiers dérivés	-108 323	0	-108 323	-130 314	0	-130 314
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	310 364	67 314	377 678	343 728	9 531	353 259

2.4 RÉMUNÉRATIONS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CP NON RECYCLABLES

En milliers de DH

	déc 20	déc 19
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes)	220 688	211 707
TOTAL	220 688	211 707

2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En milliers de DH

	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple	242 406	112 728	129 678	254 340	122 711	131 629
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Divers autres produits et charges bancaires	406 551	326 218	80 333	694 425	378 380	316 046
Autres produits d'exploitation non bancaires	143 966	25 593	118 373	286 411	83 347	203 064
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	792 923	464 539	328 384	1 235 176	584 437	650 739

2.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers de DH

	déc 20	déc 19
Charges de personnel	3 872 226	3 896 797
Impôts et taxes	306 192	302 176
Charges externes	3 486 812	2 671 462
Autres charges générales d'exploitation	180 508	247 332
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	954 340	947 015
Charges générales d'exploitation	8 800 078	8 064 782

2.7 COÛT DU RISQUE

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Dotations nettes aux dépréciations	-2 173 842	-694 114
Bucket 1	-382 264	-116 931
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-26 769	-5 853
Dont Prêts et créances à la clientèle	-175 278	37 726
Dont Engagements hors bilan	11 182	-52 650
Dont Instruments de dettes	-191 400	-96 154
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
Bucket 2	-419 957	-71 331
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	1 060	-1 167
Dont Prêts et créances à la clientèle	-423 033	-68 815
Dont Engagements hors bilan	919	-1 366
Dont Instruments de dettes	1 097	17
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
Bucket 3	-1 371 620	-505 852
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	137 236	-40 169
Dont Prêts et créances à la clientèle	-1 494 888	-454 464
Dont Engagements hors bilan	-13 968	-17 783
Dont Instruments de dettes		6 564
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
Récupérations sur créances amorties	54 171	94 599
Pertes sur créances irrécouvrables	-1 119 566	-1 548 430
Autres	-212 741	-48 490
Coût du risque	-3 451 978	-2 196 435

2.8 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	49 411	8 878
Plus-values de cession	49 411	15 796
Moins-value de cession		6 918
Autres	18 247	-21 984
Gains ou pertes sur autres actifs	67 658	-13 106

2.9 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.9.1 IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	797 935	920 499
Impôts différés	2 083 871	1 767 563
Actifs d'impôts courants et différés	2 881 806	2 688 062
Impôts courants	877 982	1 396 103
Impôts différés	1 258 073	1 179 957
Passifs d'impôts courants et différés	2 136 055	2 576 060

2.9.2 CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Charge d'impôts courants	-715 711	-1 238 767
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	202 183	158 638
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	-513 528	-1 080 129

2.9.3 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôt	1 877 347	2 576 017
Charges d'impôt sur les bénéfices	-513 528	-1 080 129
Taux d'impôt effectif moyen	27,4%	41,9%

ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'impôt en vigueur	37,0%	37,0%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Imposition forfaitaire		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-9,6%	4,9%
Taux d'impôt effectif moyen	27,4%	41,9%

III. INFORMATIONS SECTORIELLES

IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'information comptable et financière au sein du Groupe est déclinée en quatre pôle d'activité :

- **Banque au Maroc** : BANK OF AFRICA
- **Gestion d'actif** : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion,
- **Services Financiers Spécialisés** : Salafin, Maghrébaïl, Maroc Factoring, Acmar
- **Activités à l'International** : BMCE International Holding, Banque de développement du Mali, LCB Bank, BOA Group.

3.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En milliers de DH

	31/12/2020					31/12/2019					Total
	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités Internationales	Total	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités Internationales	Total	
Marge d'intérêt	4 620 008	54 667	662 434	-4 151	5 095 431	4 417 685	64 541	681 730	-5 929	4 755 996	9 914 022
Marge sur commissions	1 024 382	153 763	20 392	1 442 921	2 641 458	1 200 251	159 570	21 665	1 329 763	2 711 249	
Produits nets bancaires	5 868 712	332 998	700 513	125 527	6 974 296	5 951 214	362 732	722 703	115 983	6 707 972	13 860 603
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-4 141 365	-297 625	-240 720	-87 297	-4 033 071	-3 367 955	-306 697	-239 943	-98 892	-4 051 295	(8 064 782)
Résultat Brut d'exploitation	1 727 346	35 373	459 793	38 230	2 941 225	2 583 259	56 035	482 759	17 091	2 656 677	5 795 821
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-32 352	-45 008	-95 012	-9 808	(513 528)	-544 388	-52 301	-153 086	-9 954	-320 399	(1 080 129)
Résultat Part du groupe	-111 374	82 566	43 757	-10 752	733 635	899 925	113 233	139 594	-6 450	775 208	1 921 510

3.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

En milliers de DH

	31/12/2020					31/12/2019					Total
	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités Internationales	Total	Banque au Maroc	Gestion d'actifs & Banque d'Affaires	Services Financiers Spécialisés	Autres Activités Internationales	Total	
TOTAL BILAN	204 540 156	990 356	16 840 891	106 223	331 911 803	192 052 523	1 242 527	18 163 535	216 902	315 749 206	
ELEMENTS D'ACTIF											
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 982 072	8 350	22 386	16 977	5 864 920	2 763 938	10 470	20 768	20 621	6 114 467	
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	128 452 166		15 585 061	1	194 166 699	118 488 373		16 783 701	1	186 645 591	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 529 201	110 862	861		30 303 288	29 913 430	110 161	861		30 707 725	
Titres au coût amorti	8 454 148				37 324 605	4 410 000				30 042 750	
ELEMENTS DU PASSIF											
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	133 306 866		892 652		207 086 841	134 325 817		949 775		202 816 657	
FONDS PROPRES	18 804 203	419 299	1 593 012 (203 048)		27 980 530	18 597 007	399 863	1 669 895 (168 950)		27 796 107	

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE



MISSION & ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Dans le cadre des missions du Conseil d'Administration portant sur la maîtrise des risques associés aux activités de la Banque, l'examen des systèmes mis en œuvre par la Direction Générale afin de gérer ces risques et ce, garantissant le respect des exigences applicables liées à la réglementation, aux sociétés, aux valeurs mobilières et aux autres obligations légales, BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif de gestion des risques reposant sur plusieurs instances de gouvernance, d'une part, et des instances de gestion courante, d'autre part.

Sont ainsi impliqués dans la gestion et la surveillance des risques de la Banque et du Groupe le Comité Risques Groupe, le CACI Groupe, le Comité de Direction Générale, les Comités de Crédit, le Comité de Surveillance des anomalies et de déclassement et le Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe.

Par ailleurs, le Contrôle Général Groupe est mandaté pour diligenter des missions d'inspection et d'audit dans les différentes entités opérationnelles aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.

La Filière Risques est totalement indépendante de toute filière opérationnelle dans le Groupe et des entités et permet de garantir une information indépendante, objective et complète aux dirigeants sur la situation des risques.

Elle veille à ce que le dispositif de maîtrise des risques soit efficace, exhaustif et homogène et à ce que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations de l'activité, notamment les objectifs stratégiques et les moyens du Groupe et ses entités.

Le Groupe et ses entités veillent en continu au respect des exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib ainsi que celles requises par les banques centrales locales.

La Direction Générale Risques Groupe, à travers les Pôles Management des Risques Groupe, Analyse des Engagements, Surveillance des Engagements, et Risques sur Contreparties Afrique & Projets Transverses assure, d'une part, le pilotage et la surveillance des risques supportés par les entités du Groupe et, d'autre part, examine les modalités d'octroi de lignes de crédit. La mission du Pôle Risques Groupe est de parvenir à la maîtrise des risques en contribuant activement à :

- La définition de la politique des risques du Groupe BANK OF AFRICA ;
- La mise en place d'un système de contrôle des risques ;
- La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements.

RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui peut être corrélée à d'autres catégories de risque.

Dispositif de Décision

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre s'articule autour de deux approches :

- Une approche standardisée, pour les produits communs destinés aux particuliers, qui repose sur deux piliers :
 - L'utilisation d'une fiche d'autocontrôle qui formate les critères d'acceptation, sur la base desquels l'évaluation des risques est menée. Cette fiche d'autocontrôle reprend les conditions du crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit ;

- Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit. Il permet d'assurer la conformité des décisions prises aux processus de crédit et l'intégrité de la personne délégataire. Chaque demande de prêt transite par toutes les entités subordonnées jusqu'à son octroi par l'entité titulaire de la demande en question.
- Une approche individuelle, en fonction des spécificités et des besoins des entreprises, qui repose sur trois principes directeurs :
 - La gestion du portefeuille de crédit qui permet au Senior Management de détenir suffisamment d'informations pour évaluer le profil de risque de client ;
 - La délégation du pouvoir d'approbation à des individus intuitu personae sur la base de leur expérience, jugement, compétence, et formation professionnelle ;
 - L'équilibre des pouvoirs, les facilités étant accordées sur la base du jugement d'au moins trois personnes "Troika".

Pour certains niveaux de risques, l'approbation du Comité Senior de Crédit ou du Comité des Grands Engagements (CGE) doit être sollicitée. A noter également qu'un contrôle autonome de la qualité du crédit et du respect des procédures est assuré par le Contrôle Général Groupe.

Pareillement, la Direction Générale Risques Groupe veille de manière autonome et poursuit le maintien de la qualité de gestion des risques et le respect des règles et procédures internes.

Le niveau d'approbation requis est généralement déterminé par le montant des facilités proposées au client, le rating du client, les crédits nécessitant l'approbation d'un spécialiste sectoriel, les crédits jouissant de garanties sûres, la maturité de la facilité.

Diversification du Portefeuille

La diversification du portefeuille de crédit demeure une préoccupation permanente de la politique de risque du Groupe. Les éventuelles concentrations par contrepartie ou par secteur font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives permettant une gestion dynamique de l'exposition.

A ce propos, des limites de concentration sont instaurées et revues semestriellement portant sur les secteurs d'activité ainsi que les Groupes d'intérêt économique. Aussi, des reportings réguliers sont adressés à Bank Al-Maghrib, notamment celui du coefficient de division des risques.

Surveillance et pilotage

La Direction Générale Risques Groupe assure, au niveau du Groupe BANK OF AFRICA, des missions de prévention et de surveillance permanente des risques de crédit.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, la Direction Générale Risques Groupe est amenée à :

- Surveiller la régularité des engagements : conformité à l'objet du crédit et respect des cotes autorisées, examen des incidents de paiement, revue des dossiers échus... ;
- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants ;
- Suivre avec le Réseau l'évolution des principaux risques (créances difficiles, engagements les plus importants et/ou les plus sensibles);

- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;
- Suivre en permanence les indicateurs de risque de crédit : créances saines, créances sensibles et créances en souffrance en précisant les provisions, le taux de sinistralité et le taux de couverture.

Créances en souffrance

A l'occasion de la revue périodique, mensuelle, du portefeuille et l'analyse des dossiers à risques, chaque filiale procède à la revue de sa classification réglementaire des crédits en s'alignant sur les exigences réglementaires locales.

Cette revue est actée dans le cadre des comités de surveillance des comptes en anomalie et de déclassement, et ce sur proposition de la fonction Risques de chaque entité. Les décisions de ces comités sont mises en œuvre à travers l'exécution et le suivi du transfert des comptes sains à la catégorie de créances en souffrance correspondantes ainsi que de leur provisionnement. Le provisionnement fait l'objet de contrôle et de suivi par le Contrôle Général Groupe, les Auditeurs Externes et le Comité Risques Groupes.

Dispositif de Notation Interne

Un outil de notation interne dédié aux entreprises (GE & PME) est déployé au niveau du réseau commercial.

Parallèlement, la banque dispose d'un système décisionnel d'octroi de crédit à la consommation dédié au segment « Retail ». Son implémentation a été réalisée au niveau de l'outil d'instruction de crédit de la banque.

BANK OF AFRICA dispose également de grilles de score pour les MRE, professionnels, et TPE. Ces grilles sont déployées au niveau du SI de la Banque.

RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, ils recouvrent :

- Le risque de taux d'intérêts ;
- Le risque sur titre de propriété ;
- Le risque de change ;
- Le risque sur produits de base.

Et deux typologies de risque de crédit sur opérations de marché :

- Risque de contrepartie ;
- Risque de règlement livraison.

Le dispositif de gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA s'articule autour de deux axes principaux:

limites

Limites de Contrepartie sur opérations de marché :

Le processus d'octroi des limites par contrepartie et des demandes de dépassement sur opérations de marché est régi au sein du Groupe BANK OF AFRICA via un système de délégation des pouvoirs encadré par des procédures différenciées suivant le type de contrepartie.

Les transactions de marché font l'objet d'une fixation de limites à priori, selon un schéma délégataire s'appuyant sur le principe de la Troïka.

Limites de marché

Afin de maîtriser la prise de risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA et la diversification du portefeuille de négociation, un set de limites de marché a été instauré. Ces limites reflètent le profil de risque du Groupe et permettent un pilotage optimal des risques de marché à travers l'arbitrage entre les différentes activités de marché. Le set des limites de marché du Groupe BANK OF AFRICA se décline comme suit:

- Les limites de stop/loss par activité sur différents horizons ;
- Les limites de positions;
- Les limites de transaction.

Indicateurs de risque

Différents indicateurs de risque reflétant le niveau d'exposition aux risques de marché sont utilisés au sein du Groupe BANK OF AFRICA et se déclinent comme suit :

Valeur en risque (VaR) globale et par classe d'actif

La Value-at-Risk est une mesure globale et probabilisée du risque de marché. Elle permet de résumer le risque encouru à travers le calcul de la perte potentielle éventuelle sur un horizon de temps et un degré de probabilité donnés.

Stress Testing par facteur de risque

Le Groupe BANK OF AFRICA réalise des tests de résistance afin d'évaluer la vulnérabilité du portefeuille de négociation du groupe à des scénarii extrêmes. Les stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille.

RISQUE GLOBAL DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un contexte de croissance des actifs, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place par BANK OF AFRICA - BMCE Group a pour objectif de veiller à :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêt, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds Propres ;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance offertes par l'environnement macro-économique.

Risque de Liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement à lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan ;
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) : coefficient de liquidité selon les normes de Bâle III ;
- Le profil des impasses cumulées à horizon 12 mois en mode statique.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes. Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

Risque de Taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêt vienne réduire les marges prévisionnelles de la Banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur économique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer en faisant appel à un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconisé par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêt, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds Propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la MNI prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen, long termes. Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe.

L'objectif prioritaire de BANK OF AFRICA - BMCE Group au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels est la réduction de l'exposition aux risques opérationnels, l'optimisation des processus de surveillance et le renforcement du dispositif de contrôle.

Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques à travers la collecte des événements de risques, la cartographie des risques opérationnels ainsi que les indicateurs clés de risques (K.R.I.). Une organisation spécifique de gestion des risques opérationnels a été mise en place se basant sur des interlocuteurs risques opérationnels. Il s'agit des Correspondants Risques opérationnels Métiers et Filiales (CRO), Coordinateurs Risques Opérationnels et Relais Risques Opérationnels.

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour l'atténuation de l'exposition aux risques opérationnels :

- Renforcer les contrôles ;
- Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurance ;
- Eviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;
- Elaborer des plans de continuité d'activité.

BANK OF AFRICA - BMCE Group dispose d'un dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque. Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile...

La gouvernance des risques opérationnels au sein de BANK OF AFRICA - BMCE Group est structurée en trois Comités RO :

- Comité de Suivi des Risques Opérationnels ;
- Comité Risques Opérationnels Filiales ;
- Comité Risques Opérationnels Groupe.

Les missions de ces Comités portent sur la revue périodique de :

- L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de l'environnement de contrôle de ces risques ;
- L'identification des principales zones de risque, en termes d'activités et de types de risques ;
- La définition des actions préventives et correctives à mettre en place afin de réduire le niveau de risque ;
- Le montant des Fonds Propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

Plan de Continuité d'Activité

Porté par un cadre réglementaire, le plan de continuité d'activité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques. Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations des services essentiels de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

Responsabilité sociale et environnementale

Le cadre de gestion des engagements de responsabilité environnementale, climatique et sociale de BANK OF AFRICA - BMCE Groupe est construit sur la base des valeurs de BANK OF AFRICA et de l'engagement sous-jacent à respecter les droits de l'homme et l'environnement. Il s'applique à toutes les filiales bancaires du Groupe et à celles liées au secteur bancaire. Aussi, il y a lieu de préciser que ce cadre s'applique à tous les produits et services financiers proposés par la Banque.

Les systèmes d'identification, de mesure de d'analyses internes des risques ECS sont désormais étroitement liés à la gestion quotidienne des risques opérationnels.

RISQUE PAYS

Par risque pays on entend la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné ne soit pas en mesure ou refuse, et que les autres contreparties de ce pays ne soient pas en mesure, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre sociopolitique, économique ou financier.

La politique de gestion des risques pays décrit en détail le dispositif qui repose sur les axes suivants :

- Identification du risque pays ;
- Calcul de l'exposition par pays et consolidation ;
- Élaboration de la fiche pays et sa notation ;
- Allocation des limites pays ;
- Reporting et alertes ;
- Provisionnement.

Le suivi et la surveillance des expositions du Groupe sur les risques pays sont assurés à travers une remontée mensuelle de Reporting provenant des filiales à destination du Management des Risques Groupe.

STRESS TESTING

Le Stress Testing consiste à analyser les différents scénarios suite à des chocs extrêmes affectant les activités du groupe et qui touchent aux volets crédits, marché et risque pays. Il vise d'une part à renforcer les outils de mesure de risque afin de prévoir et d'anticiper d'éventuelles situations de risque, et d'autre part à permettre une meilleure allocation des fonds propres.

Le Groupe BANK OF AFRICA intègre le stress testing comme composante fondamentale de sa politique de gestion des risques, à ce titre, des exercices de stress test sont réalisés régulièrement en sus des reportings semestriels instaurés par le régulateur.

DISPOSITIF ICAAP :

L'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP) est un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. Il a pour but d'assurer en permanence une adéquation entre les fonds propres et l'ensemble des risques significatifs de la banque.

L'ICAAP s'articule autour de 3 axes principaux :

- La définition et le pilotage de l'appétit au risque de BANK OF AFRICA S.A
- L'identification et le pilotage des risques ainsi que la mise en place d'un capital buffer visant à couvrir les risques du pilier 2 (risque de taux, de liquidité, de concentration, conformité...).

Le processus ICAAP (Internal Capital Adequacy Assesment Process) permet de définir une structure des fonds propres, des projections dynamiques de ratios de solvabilité et des exigences en capital additionnel

Pour compléter ce processus, la banque procède à des simulations et des stress-tests basés sur plusieurs critères pour évaluer l'impact des facteurs de risque sur sa capacité de résistance en termes de fonds propres.

La mise en place du dispositif du risk appetite s'est concrétisée par l'intégration de deux référentiels cadres à savoir :

- Le risque appetite framework qui décrit le schéma de gouvernance et d'organisation, le processus de définition et la déclinaison de l'appétit pour le risque au sein de la banque.
- Le risk appetite statement qui définit en cohérence avec le plan stratégique de développement du Groupe, les dimensions du risk appetite qui reflètent le profil de risque de la banque.

Ces dimensions sont déclinées en indicateurs quantitatifs auxquels des seuils ont été associés.

La Filière Risques veille à bien articuler le dispositif d'appétit au risque avec le processus d'allocation des fonds propres et le système des limites.

Pour les principaux risques, l'appétit pour le risque du Groupe est encadré par des limites et des seuils d'alerte. Ces indicateurs permettent de conforter l'atteinte des valeurs cibles du Groupe et d'orienter le profil de rentabilité du Groupe.

PLAN DE REDRESSEMENT DE CRISE INTERNE (PRCI) :

Dans le cadre des nouvelles dispositions de la circulaire 4/W/2017 de Bank Al Maghrib relative à la mise en place du Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI), BANK OF AFRICA a pris les dispositions nécessaires afin de se conformer à cette réglementation.

Ce dispositif de prévention a pour objet d'évaluer la résilience du Groupe BANK OF AFRICA, en tant qu'établissement systémique, en cas de crise extrême et d'identifier les leviers pour rétablir sa viabilité sur les volets solvabilité, liquidité, qualité des actifs et rentabilité. Aussi, les différents risques auxquels le groupe est exposé, ont été couverts par ce PRCI, à savoir : le risque de crédit, le risque de marché, le risque pays, les risques de gestion du bilan, les risques opérationnels, le risque de cybercriminalité, le risque de non-conformité et le risque de réputation.

Ainsi, une taxonomie des risques du Groupe a été élaboré en articulation avec le dispositif ICAAP, le renforcement des simulations de crise interne en se basant sur des scénarii extrêmes mais plausibles et qui couvrent l'ensemble des risques encourus par le Groupe.

Les travaux menés ont abouti à la définition du périmètre significatif pouvant être sujet à une crise majeure (entités significatives, activités fondamentales ou encore fonctions critiques). Des scenarii de crises ont été définis, et ont fait l'objet de simulation et de calculs d'impact. En outre, le contexte de la crise sanitaire Covid-19 a été pris en compte en simulant une évolution pessimiste et extrême de la pandémie, sur le modèle des scénarii considérés par le FMI.

Ainsi, pour chaque impact estimé, des mesures de rétablissement ont été définies avec pour objectifs de restaurer la viabilité financière de la banque via des leviers préalablement identifiés et quantifiés. A ce propos, une revue de la liste des mesures de redressement a été opérée, et ce en détaillant les mesures préparatoires et prérequis, risques opérationnels et financiers pour faciliter la mise en œuvre des mesures de redressement ainsi que la hiérarchisation des mesures définies.

BANK OF AFRICA BMCE GROUP a mis en place un dispositif de suivi d'indicateurs précoce en vue de détecter les crises en temps opportun et a défini des indicateurs devant déclencher les mesures de rétablissement. Le suivi de ces indicateurs fait partie du dispositif global de gestion des risques du Groupe et de leur surveillance.

Aussi, ce plan a fait l'objet d'une actualisation annuelle conformément aux dispositions réglementaires en la matière. L'objectif étant d'en faire un véritable levier de prévention des risques.

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31/12/2020

4.1 VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs en caisse	4 338 124	4 281 536
Banques centrales	11 921 071	10 097 007
Trésor public	27 685	67 333
Service des chèques postaux	4 744	4 715
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	11 953 499	10 169 055
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	16 291 624	14 450 591

4.2 ACIFTS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de DH

	31/12/2020			31/12/2019		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT						
Titres de créance négociables	16 943 095		16 943 095	17 130 180		17 130 180
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	15 647 344		15 647 344	16 673 191		16 673 191
Autres titres de créances négociables	1 295 751		1 295 751	456 989		456 989
Obligations	1 071 913		1 071 913	2 425 052		2 425 052
Obligations d'Etat	580 626		580 626	1 285 666		1 285 666
Autres obligations	491 287		491 287	1 139 386		1 139 386
Actions et autres titres à revenu variable	11 509 343	774 086	12 283 429	10 392 716	794 295	11 187 011
Opérations de pension						
Prêts						
aux établissements de crédit à la clientèle entreprises						
à la clientèle particuliers						
Instruments financiers dérivés de transaction	4 850		4 850	-34 518		-34 518
Instruments dérivés de cours de change	4 850		4 850	-34 518		-10 215
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	29 529 201	774 086	30 303 287	29 913 430	794 295	30 707 725
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts						
Etablissements de crédit						
Clientèle Entreprises						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions						
Instruments dérivés de cours de change						
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						

4.3 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 222 818	28 510	-8 188	1 667 868	5 756	-986
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 642 101	1 644 938	-531 638	4 446 599	1 624 365	-528 048

4.4 TITRES AU COÛT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	5 801 445	6 666 681
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	4 940 727	5 798 982
Autres Titres de Créances Négociables	860 718	867 699
Obligations	32 007 169	23 625 022
Obligations d'Etat	29 442 689	21 537 841
Autres obligations	2 564 480	2 087 182
Dépréciations	-484 009	-248 954
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES EVALUES AU COUT AMORTI	37 324 605	30 042 750

4.5 OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COUT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes à vue	8 037 532	8 927 092
Prêts	14 339 572	12 522 277
<i>Dont prêts de trésorerie JJ</i>	284 908	1 162 815
Opérations de pension	97 766	1 058 308
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	22 474 870	22 507 677
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-82 607	-103 938
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	22 392 263	22 403 739

DETTE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes à vue	5 380 050	3 722 868
Emprunts	34 294 079	28 000 311
<i>Dont emprunt de trésorerie JJ</i>	900 951	982 242
opérations de pension	20 286 352	13 348 666
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	59 960 481	45 071 844

4.6 PRÊTS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires débiteurs	20 097 645	22 366 723
Prêts consentis à la clientèle	156 274 631	149 857 647
Opérations de pension	19 230 084	13 272 162
Opérations de location-financement	14 542 223	15 393 383
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	210 144 583	200 889 916
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-15 977 884	-14 244 325
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	194 166 699	186 645 590

VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Banque au Maroc	128 452 166	118 488 373
Services Financiers Spécialisés	15 585 061	16 783 701
Activités à l'international	50 129 472	51 373 516
Gestion d'actifs		
Autres Activités	1,00	1,00
Total en principal	194 166 698	186 645 590
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	194 166 698	186 645 590

VENTILATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Maroc	144 037 227	135 272 075
Afrique	46 131 188	47 463 182
Europe	3 998 284	3 910 334
Total en principal	194 166 699	186 645 591
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	194 166 699	186 645 591

VENTILATION DES PRÊTS & CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DES DÉPRECIATIONS PAR BUCKET

En milliers de DH

	31/12/2020							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUKET 1	BUKET 2	BUKET 3	TOTAL	BUKET 1	BUKET 2	BUKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 227 511			1 227 511	4 689			4 689
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	1 227 511			1 227 511	4 689			4 689
Actifs Financiers au coût amorti	233 347 022	18 734 128	18 346 917	270 428 067	1 964 282	2 724 683	11 855 532	16 544 497
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 390 038	81 101	3 730	22 474 870	78 624	1 410	2 572	82 606
Prêts et créances sur la clientèle	173 148 370	18 653 027	18 343 186	210 144 583	1 401 649	2 723 273	11 852 961	15 977 883
Titres de dettes	37 808 614			37 808 614	484 009			484 009
Total Actif	234 574 533	18 734 128	18 346 917	271 655 578	1 968 971	2 724 683	11 855 532	16 549 187
TOTAL HORS BILAN	39 602 670	181 952	132 174	39 916 795	170 296	2 015	112 059	284 370

	31/12/2019							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUKET 1	BUKET 2	BUKET 3	TOTAL	BUKET 1	BUKET 2	BUKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 670 649			1 670 649	2 781			2 781
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	1 670 649			1 670 649	2 781			2 781
Actifs Financiers au coût amorti	221 226 961	15 371 015	17 091 320	253 689 296	1 516 007	2 301 870	10 779 341	14 597 218
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 452 542		55 134	22 507 676	42 491		61 447	103 938
Prêts et créances sur la clientèle	168 550 807	15 302 923	17 036 186	200 889 916	1 225 658	2 300 774	10 717 894	14 244 326
Titres de dettes	30 223 612	68 092		30 291 704	247 858	1 096		248 954
Total Actif	222 897 610	15 371 015	17 091 320	255 359 945	1 518 788	2 301 870	10 779 341	14 599 999
TOTAL HORS BILAN	42 625 611	299 696	304 150	43 229 457	218 489	2 934	74 153	295 576

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	123 589 148	110 457 223
Comptes à terme	27 987 454	37 779 950
Comptes d'épargne	40 416 733	38 630 433
Bons de caisse	4 066 640	5 160 093
Opérations de pension	1 441 848	841 915
Autres comptes créditeurs	9 585 018	9 947 043
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	207 086 841	202 816 657

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Banque au Maroc	133 306 866	134 325 817
Services Financiers Spécialisés	892 652	949 775
Activités à l'international	72 887 323	67 541 065
Gestion d'actifs		
Autres Activités		
TOTAL EN PRINCIPAL	207 086 841	202 816 657
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	207 086 841	202 816 657

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Maroc	134 199 518	135 275 592
Afrique	71 263 744	65 790 252
Europe	1 623 579	1 750 813
TOTAL EN PRINCIPAL	207 086 841	202 816 657
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	207 086 841	202 816 657

4.7 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Autres dettes représentées par un titre	14 111 265	16 346 393
titres de créances négociables	13 611 265	15 846 393
emprunts obligataires	500 000	500 000
Dettes subordonnées	9 594 473	9 590 170
Emprunt subordonnés	9 594 473	9 590 170
à durée déterminée	6 594 473	6 590 170
à durée indéterminée	3 000 000	3 000 000
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
TOTAL	23 705 738	25 936 563

4.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFERES

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	797 935	920 499
impôts différés	2 083 871	1 767 563
Actifs d'impôts courants et différés	2 881 806	2 688 062
Impôts courants	877 982	1 396 103
impôts différés	1 258 073	1 179 957
Passifs d'impôts courants et différés	2 136 055	2 576 060

4.9 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	147 920	144 667
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	65 195	38 429
Comptes d'encaissement	376 043	429 990
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1 775 157	817 509
Debiteurs divers	4 140 240	4 887 004
Comptes de liaison	246 976	313 697
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6 751 532	6 631 296
Dépôts de garantie reçus	8 411 9 252	
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	85 330	749 006
Comptes d'encaissement	1 570 548	1 332 305
charges à payer et produits constatés d'avance	1 094 265	1 106 873
Autres créditeurs et passifs divers	6 875 708	7 181 970
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	9 634 263	10 379 405

4.10 PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
Acmar	23 401	26 029
Banque de Développement du Mali	625 111	570 719
Eurafric	-22 090	-20 954
Africa Morocco Links	-19 459	-12 829
Société Conseil Ingénierie et Développement	149 109	148 073
Bank Al Tamwil Wal Inmaa	102 955	128 106
Participations dans Sociétés mises en équivalences chez BOA	103 925	91 845
Participations dans les sociétés mises en équivalence	962 952	930 990

DONNÉES FINANCIÈRES PUBLIÉES EN NORMES COMPTABLES LOCALES PAR LES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers de DH

	Total du bilan déc 2020	Produit net bancaire-chiffre d'affaires déc 2020	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du groupe déc 2020
Acmar	621 765	156 601	-13 142	-2 628
Banque de Développement du Mali	16 920 275	693 050	233 386	74 958
Africa Morocco Links	288 000	203 000	-13 000	-6 630
Eurafric	248 919	290 952	5 061	-1 537
Société Conseil Ingénierie et Développement	595 572	222 069	2 332	907
Bank Al Tamwil Wal Inmaa	634 988	13 610	-49 317	-25 152

4.11 IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En milliers de DH

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur brut comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brut comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	16 586 788	7 641 612	8 945 177	16 399 314	7 176 811	9 222 503
Terrains et constructions	5 364 770	965 877	4 398 892	5 206 424	749 254	4 457 170
Equipement, Mobilier, Installations	4 755 621	3 172 975	1 582 646	4 738 934	3 036 637	1 702 297
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	6 466 397	3 502 759	2 963 638	6 453 955	3 390 920	3 063 036
Immobilisations incorporelles	2 838 934	1 528 922	1 310 012	2 510 479	1 431 323	1 079 156
Logiciels informatiques acquis	1 872 779	1 198 614	674 165	1 635 013	1 126 441	508 571
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	966 156	330 308	635 848	875 466	304 881	570 585
Immeubles de placements	3 821 904	137 094	3 684 810	3 926 892	126 668	3 800 224

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette au 1^{er} janvier	9 222 503	7 640 031
Acquisition de l'exercice	667 596	2 932 893
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(692 515)	(981 318)
Cession de l'exercice	(415 700)	(85 907)
Autres Variations	163 293	(283 195)
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	8 945 177	9 222 503

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette au 1^{er} janvier	1 079 157	987 571
Acquisition de l'exercice	347 230	395 318
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(143 592)	(100 490)
Cession de l'exercice	23 319	(31 675)
Autres Variations	3 900	(171 568)
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	1 310 014	1 079 157

TABLEAU DE VARIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette au 1^{er} janvier	3 800 225	3 730 378
Acquisition de l'exercice	38 000	157 190
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(25 342)	(29 264)
Cession de l'exercice	(128 073)	(41 610)
Autres Variations	-	(16 469)
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	3 684 810	3 800 225

4.12 ECARTS D'ACQUISITION

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute comptable en début de période	1 032 114	1 032 114
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	1 032 114	1 032 114
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	1 032 114	1 032 114
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	1 032 114	1 032 114

LES ÉCARTS D'ACQUISITION SE RÉPARTISSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE

En milliers de DH

	Valeur nette comptable 31/12/2020	Valeur nette comptable 31/12/2019
Maghrébaïl	10 617	10 617
Banque de développement du Mali	3 588	3 588
Salafin	184 978	184 978
Maroc Factoring	1 703	1 703
BMCE Capital Bourse	2 618	2 618
BMCE International (Madrid)	3 354	3 354
Bank of Africa	711 976	711 976
LOCASOM	98 725	98 725
CID	14 555	14 555
TOTAL GROUPE	1 032 114	1 032 114

4.13 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	1 172 573	1 039 395
Dotations aux provisions	400 967	293 296
Reprises de provisions	-181 625	-165 979
Autres mouvements	15 980	5 862
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	1 407 895	1 172 573

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	39 617	465 462	301 079		366 416	1 172 574
Dotations	41 894	38 813	2 281		317 979	400 967
Montants utilisés	-31 858		-6 135		-143 632	-181 625
Autres mouvements	301		-3 266		18 945	15 980
Solde de clôture	49 953	504 275	293 959		559 708	1 407 895

4.14.1 VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	22 392 263	22 410 191	22 403 739	22 412 197
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	194 166 699	195 112 087	186 645 591	187 710 345
Titres au coût amorti	37 324 605	37 811 718	30 042 750	30 279 750
Immeubles de placement	3 684 810	3 754 450	3 800 224	3 869 864
PASSIFS				
Dettes envers les établisse-ments de crédit et assimilés	59 960 481	59 960 481	45 071 844	45 071 844
Dettes envers la clientèle	207 086 841	207 086 841	202 816 657	202 816 657
Titres de créance émis	14 111 265	14 111 265	16 346 393	16 346 393
Dettes subordonnées	9 594 473	9 594 473	9 590 170	9 590 170

4.14.2 RÉPARTITION PAR MÉTHODE DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PRÉSENTÉE CONFORMÉMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME IFRS 7

En milliers de DH

	31/12/2020			31/12/2019				
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	30 303 287			30 303 287	30 707 725			30 707 725
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	29 529 201			29 529 201	29 913 430			29 913 430
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	774 086			774 086	794 295			794 295
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 547 261	4 317 658		5 864 920	1 987 249	4 127 218		6 114 467
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 222 818			1 222 818	1 667 868			1 667 868
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	324 443	4 317 658		4 642 101	319 381	4 127 218		4 446 599
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option								
Instruments financiers dérivés de couverture								

4.14.3 HIÉRARCHIE DE LA JUSTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

En milliers de DH

	31/12/2020			31/12/2019				
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS								
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		22 410 191		22 410 191		22 412 197		22 412 197
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		195 112 087		195 112 087		187 710 345		187 710 345
Titres au coût amorti		37 811 718		37 811 718		30 279 750		30 279 750
PASSIFS								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		59 960 481		59 960 481		45 071 844		45 071 844
Dettes envers la clientèle		207 086 841		207 086 841		202 816 657		202 816 657
Titres de créance émis		14 111 265		14 111 265		16 346 393		16 346 393
Dettes subordonnées		9 594 473		9 594 473		9 590 170		9 590 170

V. ENGAGEMENT DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	11 693 224	11 977 829
Aux établissements de crédit	1 908 863	1 709 943
A la clientèle	9 784 360	10 267 886
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	1 326 057	1 307 891
des établissements de crédit	1 326 057	1 307 891
de la clientèle	-	-

5.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers de DH

	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	28 223 572	31 251 628
D'ordre des établissements de crédit	9 258 040	10 465 226
D'ordre de la clientèle	18 965 533	20 786 402
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	91 144 035	87 615 861
des établissements de crédit	88 536 518	85 858 844
de l'état et d'autres organismes de garantie	2 607 517	1 757 017

VI. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.1 DESCRIPTIF DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière.

L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

- Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BANK OF AFRICA (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

6.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

6.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS

En DH

	31/12/2020	31/12/2019
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	504 275	464 981
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	504 275	464 981

NB : la provision sur les avantages aux personnels évalués conformément à IAS 19 est comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges » du Passif.

6.2.2. HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

Indemnité de fin de carrière	Variation Taux -50 pb	Variation Taux +50 pb
Taux d'actualisation	13 047	-11 679
Taux de croissance des salaires	-12 381	13 714

Médaille du travail	Variation Taux -50 pb	Variation Taux +50 pb
Taux d'actualisation	14 768	-13 731
Taux de croissance des salaires	-16 790	17 976

Hypothèses économiques	31/12/2020
Taux d'actualisation	2,75%
Taux de croissance des salaires long terme (inflation Incluse)	3%
Taux de charges sociales patronales	10,96%

Mhypothèses démographiques	
Modalités de départ en retraite	Départ Volontaire
Age de Départ en retraite	60 ans
Table de mortalité	PM 60/64 - PF 60/64

6.2.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Charge normal de l'exercice	-3 563	9 228
Charge d'intérêt	13 654	14 170
Rendements attendus des fonds		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	10 091	23 398
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

6.2.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Dettes actuarielles d'ouverture	464 981	441 583
Charge normale de l'exercice	34 882	33 600
Charge d'intérêt	13 654	14 170
Pertes / Gains actuariels		
Autres écarts actuariels		
Amortissement des gains et pertes nettes		
Prestations versées	-38 445	-24 372
Indemnités supplémentaires		
Autre	2 241	
Dettes actuarielles de clôture	504 275	464 981
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

VII. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.1 EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

7.1.1 RÉSULTAT PAR ACTION

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAL (EN MAD)	2 056 066 480	1 998 205 000
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	205 606 648	199 820 500
Résultat Part groupe (EN MAD)	737 831 627	1 921 509 992
Résultat par Action (EN MAD)	3,59	9,62
Résultat dilué par Action (EN MAD)	3,59	9,62

7.1.2 OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LE CAPITAL

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire	En MAD
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2017	179 463 390	10	1 794 633 900
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2018	179 463 390	10	1 794 633 900
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2019	199 820 500	10	1 998 205 000
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2020	205 606 648	10	2 056 066 480

7.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En milliers de DH

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BANK OF AFRICA	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	37,00%	37,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	79,87%	78,63%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E
BANK AL TAMWIL WAL INMAA	Banque Participative	51,00%	51,00%	M E E

7.3 REMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

7.3.1 ELÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

	31/12/2020	31/12/2019
Avantages à court terme	26 048	24 878
Avantages postérieurs à l'emploi	2 870	1 956
Autres avantages à long terme	6 383	6 383

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçue au titre de l'année 2020.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

7.3.2 ELÉMENTS D'ENDETTEMENT DES DIRIGEANTS

	31/12/2020	31/12/2019
A. Encours crédits à court terme	64 423	56 019
B. Encours crédits immobiliers	20 716	17 764
TOTAL DES ENCOURS	85 139	73 783

7.3.3 JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	31/12/2020			31/12/2019		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	3 842	992	2 850	3 842	992	2 850
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	3 235	485	2 750	3 235	485	2 750
TOTAL	7 077	1 477	5 600	7 077	1 477	5 600

7.4 PARTIES LIÉES

7.4.1 RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

En milliers de DH

	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
ACTIF				
Prêts, avances et titres	931 149	3 373 172	26 215	11 404 449
Comptes ordinaires	931 149	2 033 868	-	1 072 461
Prêts		545 504	26 215	9 012 154
Titres		793 800		1 319 834
Opération de location financement				
Actif divers				15 234
TOTAL	931 149	3 373 172	26 215	11 419 683
PASSIF				
Dépôts	-	1 329 938	46 898	9 883 875
Comptes ordinaires		1 329 938	42 464	1 063 322
Autres emprunts			4 434	8 820 553
Dettes représentées par un titre				1 515 801
Passif divers				20 007
TOTAL	-	1 329 938	46 898	11 419 683
Engagements de financement et de garantie Engagements donnés				1 165 678
Engagements reçus				1 165 678

7.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En milliers de DH

	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		-58 402	-1 514	-250 350
Intérêts et charges assimilées				313 785
Commissions (produits)		-40 758		-302 764
Commissions (charges)				68 862
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	41 947			
Loyers reçus		-51 727	-7 424	-224 296
Autres		99 785		394 770



Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire



PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve l'ensemble de ces documents sans réserve, ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui se soldent par un bénéfice net de 724.181.390,12 dirhams.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les comptes individuels ainsi que les bilans de l'activité au Maroc, des succursales et des filiales de BANK OF AFRICA, les comptes de résultat (CPC et ESG) les concernant et ainsi arrêtés au 31 décembre 2020, reflètent l'ensemble des opérations de la Banque.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat annuel réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Pour l'activité Maroc	577 803 256,87 DH
Pour la Succursale de Paris Contre-valeur en dirhams de devises	-
Pour la Succursale BMCE Bank Offshore Contre-valeur en dirhams de devises	132 299 118,62 DH
Pour la Succursale Bank of Africa Shanghai Branch	14 079 014,63 DH
Soit un bénéfice net de	724 181 390,12 DH

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2020 d'un montant de 724.181.390,12 dirhams de la manière suivante :

Bénéfice net	724 181 390,12 DH
Prélèvement sur réserves extraordinaires	303 852 000,00 DH
Résultat distribuable	1 028 033 390,12 DH
Premier dividende	123 363 988,80 DH
Reste	904 669 401,32 DH
Superdividende	904 669 251,20 DH
Reste	150,12 DH
Report de l'exercice précédent	20 151,81 DH
Le solde de dirhams à reporter	20 301,93 DH

Le portefeuille de filiales et de titres de participation a généré, au cours de l'exercice 2020, des dividendes de 557 MDH.

Les dotations nettes de reprises aux provisions sur titres de participation se sont chiffrées à 40,5 MDH. L'ensemble de ces éléments a été intégré dans les résultats de l'activité de BANK OF AFRICA.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende brut à 5 dirhams par action.

La mise en paiement des dividendes sera effectuée à partir du 29 juillet 2021 au Siège Social : 140, Avenue Hassan II à Casablanca, BMCE Capital Titres. L'encaissement du dividende se réalisera par virement de coupons à partir du compte BANK OF AFRICA ouvert dans les livres de MAROCLEAR.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global net des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à six millions trois cent mille (6.300.000) dirhams.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, et de l'article 26 des statuts, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'accomplissement par les Commissaires aux Comptes de la Banque, les cabinets KPMG et Fidaroc Grant Thornton, de leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus total, entier et sans réserve aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Messieurs Philippe DE FONTAINE VIVE et Christian de BOISSIEU de leur mandat d'Administrateur Indépendant, leur donne quitus définitif et sans réserve de leur gestion et leur rend un hommage chaleureux et appuyé pour leur contribution constructive aux travaux du Conseil d'Administration.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer :

- Monsieur Mohamed KABBAJ, de nationalité marocaine, en qualité d'Administrateur Indépendant,
- Madame Nezha LAHRICHI, de nationalité marocaine, en qualité d'Administratrice Indépendante,
- Madame Myriem BOUAZZAOU, de nationalité marocaine, en qualité d'Administratrice *intuitu personae*,

pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

NEUVIEME RESOLUTION^(*)

Le mandat d'Administrateur de FinanceCom venant à expiration au terme de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler ledit mandat pour une nouvelle durée de six exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

En conséquence, le Conseil d'Administration de la Société sera composé des 14 Administrateurs comme suit :

- M. Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général
- RMA, représentée par M. Zouheir BENSALD
- Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, représentée par M. Lucien MIARA
- Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par M. Abdellatif ZAGHNOUN
- FINANCECOM, représenté par M. Hicham EL AMRANI^(*)
- M. Azeddine GUESSOUS, Administrateur *intuitu personae*
- CDC Limited, représentée par M. Marc BEAUJEAN
- M. Mohamed KABBAJ, Administrateur Indépendant
- M. François HENROT, Administrateur Indépendant
- M. Brian C. Mck. HENDERSON, Administrateur Indépendant
- Mme Nezha LAHRICHI, Administratrice Indépendante
- M. Abdou BENSOUDA, Administrateur *intuitu personae*
- M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué
- Mme Myriem BOUAZZAOU, Administratrice *intuitu personae*

^(*) Le 14 mai courant, fut réalisée la fusion absorption de FinanceCom par la Société Holding Benjelloun Mezian nouvellement dénommée O CAPITAL GROUP. Lors de la séance de l'Assemblée Générale du 29 juin 2021, des explications seront données aux actionnaires à cet égard.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, et toute personne dûment déléguée par lui à cet effet, à procéder à une ou plusieurs émissions d'obligations subordonnées, régies par les dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, dans la limite d'un plafond de 1.000.000.000 de dirhams.

La ou les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de 5 ans.

Le montant de l'emprunt obligataire subordonné pourra être limité au montant souscrit par les investisseurs, dans le respect des dispositions de l'article 298 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier à procéder à une ou plusieurs émissions d'obligations subordonnées perpétuelles avec clause d'absorption des pertes, régies par les dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, dans la limite d'un plafond de 1.000.000.000 de dirhams.

La ou les émissions ainsi autorisées seront réalisées par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de 5 ans.

Le montant de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel pourra être limité au montant souscrit par les investisseurs, dans le respect des dispositions de l'article 298 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue, en vertu de l'article 294 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet :

- de décider la ou les émissions obligataires subordonnées autorisées ci-dessus et d'en fixer les modalités et la nature définitive ;
- de réaliser définitivement la ou les émissions obligataires subordonnées autorisées ci-dessus ;
- et d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles dans le cadre de la réalisation de ces émissions et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la réalisation de l'augmentation de capital, par conversion des dividendes au titre de l'exercice 2019 en actions, décidée par l'Assemblée Générale Mixte, en sa forme Extraordinaire, du 23 juin 2020 et constatée par le Conseil d'Administration du 25 septembre 2020 pour un montant global d'opération de 792.707.756 dirhams dont 57.861.880 dirhams à titre de nominal et 734.845.876 dirhams à titre de prime d'émission, prend acte du contenu dudit rapport et confère au Conseil d'Administration, quitus définitif et sans réserve au titre de cette opération.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises.

Société Anonyme
Capital : 2.056.066.480 Dirhams
Siège Social : 140, avenue Hassan II, 20 000, Casablanca
Arrêté du Ministre des Finances n° 2348-94 du 14 rabii I 1415 (23 août 1994)
Registre de Commerce : CASA 27.129

GOVERNANCE & DEVELOPPEMENT GROUPE

Tél : 05 22 49 80 04
Fax : 05 22 26 49 65

COMMUNICATION FINANCIERE

Tél : 05 22 49 80 03 / 05 22 49 80 04
Fax : 05 22 26 49 65
E-mail : www.ir-bankofafrica.ma

PORTAIL BANK OF AFRICA : www.bmcebank.ma

SITE DU COMMERCE INTERNATIONAL : www.bmcetrade.com

PORTAIL BMCE CAPITAL : www.bmcecapital.com

SITE DE L'OBSERVATEUR DE L'ENTREPRENEURIAT : www.ode.ma